

Brookfield

2021

ÉTATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS ET RAPPORT
DE GESTION CONNEXE

**Brookfield Renewable
Corporation**

Rapport de gestion

pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

Le présent rapport de gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 a été préparé en date du 28 février 2022. Sauf indication contraire, les termes « nous », « nos » et « notre société », désignent BEPC et ses entités contrôlées. BEPC est une filiale contrôlée indirectement de Brookfield Renewable Partners L.P. (« BEP », ou collectivement avec ses filiales, y compris notre société, « Énergie Brookfield ») (NYSE : BEP; TSX : BEP.UN). Sauf indication contraire, le terme « société en commandite » désigne Énergie Brookfield et ses entités contrôlées, à l'exclusion de notre société. La société mère ultime d'Énergie Brookfield et de Brookfield Renewable Corporation est Brookfield Asset Management Inc. (« Brookfield Asset Management »). Brookfield Asset Management et ses filiales, autres qu'Énergie Brookfield, sont appelées individuellement et collectivement « Brookfield » dans le présent rapport de gestion.

En plus de l'information historique, le présent rapport de gestion renferme des énoncés prospectifs. Le lecteur doit garder à l'esprit que ces énoncés prospectifs sont assujettis à des risques et à des incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels puissent différer considérablement de ceux présentés dans les énoncés prospectifs. Se reporter à la rubrique « Mise en garde concernant les énoncés prospectifs ».

Les états financiers de BEPC ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »), selon lesquelles il faut faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants de l'actif et du passif et sur les informations relatives aux passifs éventuels présentés à la date des états financiers ainsi que sur les montants des produits et des charges au cours des périodes de présentation de l'information financière.

Les symboles « \$ », « \$ CA », « € », « R\$ » et « COP », renvoient respectivement au dollar américain, au dollar canadien, à l'euro, au réal et au peso colombien. Sauf indication contraire, tous les montants en dollars sont libellés en dollars américains.

Une description de l'information sur l'exploitation et des informations sectorielles ainsi que les mesures financières non conformes aux IFRS que nous utilisons pour expliquer nos résultats financiers se trouvent à la « Partie 9 – Présentation aux parties prenantes et mesure du rendement ». Un rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures financières selon les IFRS les plus semblables se trouve à la « Partie 4 – Revue du rendement financier selon des données au prorata – Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS ». Le présent rapport de gestion renferme de l'information prospective, au sens prescrit par les lois américaines et canadiennes sur les valeurs mobilières. Pour la mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs et des mesures non conformes aux IFRS, se reporter à la « Partie 10 – Mise en garde ». Notre rapport annuel et l'information supplémentaire déposés auprès de la Securities Exchange Commission (« SEC ») et des organismes de réglementation au Canada sont accessibles sur notre site Web (<https://bep.brookfield.com>), ainsi que sur le site Web de la SEC (www.sec.gov), et celui de SEDAR (www.sedar.com).

Présentation du rapport de gestion

PARTIE 1 – Aperçu	3	PARTIE 5 – Situation de trésorerie et sources de financement (suite)	
PARTIE 2 – Revue du rendement financier selon des données consolidées	4	Tableaux consolidés des flux de trésorerie	25
PARTIE 3 – Informations financières consolidées supplémentaires	7	Actions en circulation	27
Résumé des états consolidés de la situation financière	7	Obligations contractuelles	28
Transactions entre parties liées	8	Accords hors état de la situation financière	28
PARTIE 4 – Revue du rendement financier selon des données au prorata	12	PARTIE 6 – Principales informations trimestrielles et annuelles	29
Résultats au prorata pour les exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020	12	Information sur l'exploitation et information financière historiques	29
Résultats au prorata pour les exercices clos les 31 décembre 2020 et 2019	15	Sommaire des résultats trimestriels historiques	30
Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS	18	Résultats au prorata pour le quatrième trimestre	31
PARTIE 5 – Situation de trésorerie et sources de financement	22	Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS – quatrième trimestre	32
Liquidités disponibles	22	PARTIE 7 – Risques d'entreprise et gestion des risques	35
Politique en matière de dividendes	22	Gestion des risques et instruments financiers	35
Emprunts	23	PARTIE 8 – Estimations critiques, méthodes comptables contrôle interne	38
Dépenses d'investissement	25	PARTIE 9 – Présentation aux parties prenantes et mesure du rendement	43

PARTIE 1 – APERÇU

APERÇU DES ACTIVITÉS

BEPC est une société canadienne constituée le 9 septembre 2019 en vertu des lois de la Colombie-Britannique. Notre société a été constituée par Énergie Brookfield en tant que véhicule de placement de rechange pour les investisseurs qui préfèrent détenir des titres par l'intermédiaire d'une structure d'entreprise. Bien que nos activités aient principalement lieu aux États-Unis, au Brésil, en Colombie et en Europe, les actionnaires seront, sur le plan économique, exposés à toutes les régions où BEP exerce ses activités étant donné la caractéristique d'échange liée aux actions à droit de vote subalterne échangeables de catégorie A (les « actions échangeables de BEPC »), qui offre à BEPC la possibilité de répondre à une demande d'échange en distribuant de la trésorerie ou des parts de société en commandite sans droit de vote de BEP (les « parts de société en commandite »).

Les actions échangeables de BEPC de notre société sont structurées de sorte qu'elles sont équivalentes aux parts de société en commandite. Nous sommes d'avis que l'équivalence économique est réalisée au moyen de dividendes et de distributions identiques sur les actions échangeables de BEPC et les parts de société en commandite et chaque action échangeable de BEPC est échangeable en tout temps, au gré du porteur, contre une part de société en commandite. Étant donné l'équivalence économique, nous nous attendons à ce que le cours des actions échangeables de BEPC soit considérablement influencé par le cours du marché des parts de société en commandite et par le rendement combiné global des activités de notre société et d'Énergie Brookfield. En plus d'étudier attentivement les informations financières fournies dans présent document, les actionnaires devraient évaluer attentivement les informations périodiques de la société en commandite. La société en commandite est tenue de déposer des rapports, y compris des rapports annuels sur formulaire 20-F et d'autres informations, auprès de la Securities and Exchange Commission des États-Unis (la « SEC »). Les documents déposés auprès de la SEC par la société en commandite sont mis à la disposition du public sur le site de la SEC, à l'adresse <http://www.sec.gov>. Les documents qui ont été déposés auprès des autorités en valeurs mobilières au Canada peuvent être consultés à l'adresse <http://www.sedar.com>. Les renseignements sur la société en commandite, y compris les documents déposés auprès de la SEC, sont accessibles sur son site Web, à l'adresse <https://bep.brookfield.com>. Les renseignements se trouvant sur le site <https://bep.brookfield.com> ou accessibles à partir de ce site ne sont pas intégrés dans le présent rapport de gestion et n'en font pas partie.

Notre société, nos filiales et Énergie Brookfield visent un rendement total de 12 % à 15 % par an sur les actifs d'énergie renouvelable qu'elle détient, évalués à long terme. Notre groupe a l'intention de dégager ce rendement grâce à des rentrées de trésorerie provenant de nos activités et de la croissance générée par les investissements consacrés à la mise à niveau et à l'expansion de nos actifs ainsi qu'au moyen d'acquisitions et de mesures de recyclage de capitaux. Énergie Brookfield détermine les distributions principalement en fonction d'une évaluation du rendement de ses secteurs d'exploitation. Notre groupe utilise les fonds provenant des activités pour évaluer le rendement des secteurs d'exploitation qui servent également, sur une base par part, à illustrer la croissance de la distribution future à long terme. Se reporter à la rubrique « Partie 9 – Présentation aux parties prenantes et mesure du rendement » du présent rapport de gestion pour de plus amples renseignements.

PARTIE 2 – REVUE DU RENDEMENT FINANCIER SELON DES DONNÉES CONSOLIDÉES

Le tableau suivant présente les principales données financières pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2021	2020	2019
Produits.....	3 367 \$	3 087 \$	3 226 \$
Coûts d'exploitation directs	(1 185)	(1 061)	(1 053)
Coûts de service de gestion.....	(175)	(152)	(109)
Charge d'intérêts	(900)	(816)	(701)
Charge d'amortissement.....	(1 115)	(1 065)	(983)
Réévaluation des actions échangeables de BEPC et actions de catégorie B de BEPC	1 267	(2 561)	—
(Charge) recouvrement d'impôt.....	(87)	73	(67)
Résultat net.....	930	(2 819)	212
	Taux de change moyen de conversion en \$ US		
€	0,85	0,88	0,89
R\$.....	5,40	5,16	3,95
COP	3 742	3 693	3 280

Analyse des écarts pour l'exercice considéré (2021 par rapport à 2020)

Les produits totalisant 3 367 millions \$ représentent une augmentation de 280 millions \$ par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Les produits tirés des centrales récemment acquises et mises en service et la production de celles-ci se sont élevés à respectivement 35 millions \$ et 527 GWh, le tout ayant été contrebalancé en partie par les ventes d'actifs réalisées dernièrement qui ont entraîné la diminution des produits de 24 millions \$ et une réduction de la production de 232 GWh. Sur une base comparable et en devises constantes, les produits ont augmenté de 274 millions \$ en raison des avantages tirés de certaines initiatives liées à la commercialisation de l'énergie mises en œuvre au cours de l'exercice ainsi que de la hausse des produits réalisés moyens par MWh, découlant principalement de l'indexation sur l'inflation, des initiatives de renégociation de contrats et des prix marchands de l'électricité plus élevés à l'échelle mondiale. De plus, l'apport des prix du marché plus élevés réalisés sur la production de nos actifs éoliens au Texas au cours de la tempête hivernale survenue au premier trimestre de 2021 s'est élevé à 52 millions \$. Ces augmentations ont été contrebalancées en partie par une diminution de la production attribuable principalement à nos centrales hydroélectriques aux États-Unis et au Brésil.

Le raffermissement du dollar américain par rapport à sa valeur à l'exercice précédent, surtout relativement au réal et au peso colombien, a entraîné une diminution des produits d'environ 5 millions \$ qui a été partiellement compensée par l'effet de change favorable de 3 millions \$ sur les charges d'exploitation et d'intérêts de l'exercice.

Les coûts d'exploitation directs totalisant 1 105 millions \$, compte non tenu de l'incidence de la tempête hivernale survenue au Texas, représentent une augmentation de 44 millions \$ par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent en raison des coûts supplémentaires découlant de nos centrales récemment acquises et mises en service et des coûts de certaines démarches liées à la commercialisation de l'énergie mises en œuvre au cours de l'exercice. Cette augmentation a été en partie contrebalancée par l'avantage tiré des mesures de réduction des coûts réalisées à l'échelle de la société et des ventes d'actifs réalisées dernièrement ainsi que de l'incidence des mouvements des cours de change mentionnés ci-dessus.

Les coûts d'exploitation directs liés à la tempête hivernale survenue au Texas se sont élevés à 80 millions \$, lesquels tiennent compte du coût d'acquisition d'énergie engagé afin de respecter nos obligations contractuelles associées à nos actifs éoliens qui ne produisaient pas pendant la période en raison des conditions glaciales, déduction faite des activités de couverture. L'incidence consolidée globale de la tempête hivernale au Texas, déduction faite des produits de 52 millions \$ mentionnés ci-dessus, a représenté une perte de 28 millions \$, dont la quote-part de notre société est négligeable.

Les coûts de service de gestion totalisant 175 millions \$ représentent une augmentation de 23 millions \$ par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent attribuable à la croissance de nos activités.

La charge d'intérêts, s'élevant à 900 millions \$, représente une augmentation par rapport à celle de la période correspondante de l'exercice précédent attribuable principalement aux dividendes accumulés sur les actions échangeables de BEPC émises en juillet 2020, qui sont classés comme passifs en vertu des IFRS, qui ont donné lieu à une augmentation de nos dividendes trimestriels de 5 %, le tout contrebalancé en partie par l'avantage tiré des récentes activités de refinancement qui ont réduit nos coûts d'emprunt moyens et l'incidence des mouvements des cours de change mentionnée auparavant.

La réévaluation des actions échangeables de BEPC s'est traduite par un profit de 1 267 millions \$ en raison de la fluctuation du cours des parts de société en commandite au cours de l'exercice.

La charge d'amortissement s'est chiffrée à 1 115 millions \$, ce qui représente une hausse de 50 millions \$ par rapport à celle de la période correspondante de l'exercice précédent, entraînée par la croissance de nos activités.

La charge d'impôt de 87 millions \$ représente une augmentation de 160 millions \$ par rapport à celle de la période correspondante de l'exercice précédent découlant de la nouvelle législation fiscale adoptée au cours de l'exercice qui a eu une incidence sur la charge d'impôt différé de nos activités en Colombie.

Le résultat net de 930 millions \$ représente une augmentation de 3 749 millions \$ par rapport à celui de la période correspondante de l'exercice précédent en raison des éléments susmentionnés.

Analyse des écarts pour l'exercice précédent (2020 par rapport à 2019)

Les produits se sont élevés à 3 087 millions \$, ce qui représente une diminution de 139 millions \$ par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent. Sur une base comparable et en devises constantes, les produits ont diminué de 129 millions \$ sous l'effet de la diminution de la production par rapport à l'exercice précédent, où les conditions hydrologiques ont été supérieures à la moyenne. L'incidence de la diminution de la production a été contrebalancée en partie par la hausse des prix moyens qui ont été favorisés par l'indexation sur l'inflation stipulée dans nos contrats et les initiatives de renégociation de contrats. Les avantages tirés de la croissance de notre portefeuille découlant des centrales acquises récemment se sont traduits par un apport de 734 GWh à la production et de 167 millions \$ aux produits.

Le raffermissement du dollar américain par rapport à sa valeur à l'exercice précédent, surtout relativement au réal et au peso colombien, a entraîné une diminution des produits d'environ 177 millions \$ qui a été compensée en partie par l'effet de change favorable de 133 millions \$ sur les charges d'exploitation, d'intérêts et d'amortissement.

Les coûts d'exploitation directs totalisant 1 061 millions \$ représentent une augmentation de 8 millions \$ par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent en raison des mesures de réduction des coûts réalisées à l'échelle de la société et des mouvements des cours de change mentionnés auparavant, le tout ayant été plus que contrebalancé par l'augmentation des achats d'électricité, dont le coût est transféré à nos clients, et les coûts supplémentaires entraînés par la croissance provenant des centrales que nous avons récemment acquises et mises en service.

Les coûts de service de gestion totalisant 152 millions \$ représentent une augmentation de 43 millions \$ par rapport à ceux de la période correspondante de l'exercice précédent attribuable à la croissance de nos activités.

La charge d'intérêts s'élevant à 816 millions \$ représente une augmentation de 115 millions \$ par rapport à celle de la période correspondante de l'exercice précédent en raison de la diminution des coûts d'emprunts attribuable à nos démarches de refinancement et des mouvements favorables des cours de change mentionnés auparavant, le tout ayant été plus que contrebalancé par la croissance et les dividendes versés sur les actions échangeables de BEPC émises en juillet 2020.

Une charge de réévaluation des actions échangeables de BEPC d'un montant de 2 561 millions \$ a été comptabilisée en raison de l'appréciation du cours de la part de BEP au cours de la période suivant l'émission des actions échangeables de BEPC.

La charge d'amortissement s'est chiffrée à 1 065 millions \$, ce qui représente une hausse de 82 millions \$ par rapport à celle de la période correspondante de l'exercice précédent, entraînée par la croissance de nos activités, qui a été partiellement contrebalancée par les mouvements des cours du change mentionnés auparavant.

La perte nette de 2 819 millions \$ représente une diminution de 3 031 millions \$ par rapport à celle de la période correspondante de l'exercice précédent en raison des éléments susmentionnés.

PARTIE 3 – INFORMATIONS FINANCIÈRES CONSOLIDÉES SUPPLÉMENTAIRES

RÉSUMÉ DES ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Le tableau suivant présente un sommaire des principaux postes des états consolidés de la situation financière annuels audités aux 31 décembre :

(EN MILLIONS)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Actifs courants	2 308 \$	1 584 \$
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	455	372
Immobilisations corporelles à la juste valeur.....	37 915	36 097
Total de l'actif.....	41 986	39 473
Emprunts sans recours	13 512	12 822
Passifs d'impôt différé.....	5 020	4 200
Actions échangeables et actions de catégorie B de BEPC.....	6 163	7 430
Total des capitaux propres	14 225	11 725
Total du passif et des capitaux propres.....	41 986	39 473
	Taux de change de conversion en \$ US	
€	0,88	0,82
R\$.....	5,58	5,20
COP.....	3 981	3 432

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles s'élevaient à 37,9 milliards \$ au 31 décembre 2021, contre 36,1 milliards \$ au 31 décembre 2020. L'augmentation de 1,8 milliard \$ est principalement attribuable à une réévaluation annuelle de 3,9 milliards \$, laquelle tient compte de l'avantage tiré des prix plus élevés de l'électricité dans la plupart des marchés et de l'accroissement attendu de la demande pour les énergies renouvelables. Nos investissements soutenus dans le développement d'actifs de production d'électricité et nos dépenses d'investissement de maintien ont eu pour effet d'augmenter les immobilisations corporelles de 1,3 milliard \$. Ces augmentations ont été contrebalancées en partie par la vente d'un portefeuille éolien aux États-Unis d'une puissance de 391 MW, ce qui a entraîné une diminution de 0,8 milliard \$ des immobilisations corporelles et une charge d'amortissement de 1,1 milliard \$ associée aux immobilisations corporelles. La dévaluation du réal et du peso colombien par rapport au dollar américain a entraîné également une diminution nette des immobilisations corporelles de 1,5 milliard \$.

Pour des renseignements sur les hypothèses de réévaluation utilisées et sur l'analyse de sensibilité, se reporter à la note 11, « Immobilisations corporelles à la juste valeur », des états financiers consolidés annuels audités.

TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les transactions entre parties liées de notre société se font dans le cours normal des activités, sont comptabilisées à la valeur d'échange et sont conclues principalement avec la société en commandite et Brookfield.

Depuis sa création, notre société mère a conclu une convention-cadre de services avec Brookfield. La convention-cadre de services a été modifiée dans le cadre de la clôture de la distribution spéciale pour inclure, entre autres, notre société comme bénéficiaire de services.

Notre société vend de l'électricité à Brookfield aux termes d'une unique convention d'achat d'électricité à long terme à l'échelle de ses centrales hydroélectriques situées à New York.

Au moment de la création d'Énergie Brookfield en 2011, Brookfield a transféré certains projets en développement à des filiales de notre société sans contrepartie initiale tout en ayant le droit de recevoir une contrepartie variable sur les activités commerciales ou la vente de ces projets. Ces projets ont été transférés à notre société dans le cadre de la distribution spéciale.

Notre société a conclu des conventions de vote avec Brookfield et la société en commandite, en vertu desquelles notre société a pris le contrôle des entités qui détiennent certaines centrales de production d'énergie renouvelable aux États-Unis et au Brésil ainsi que TerraForm Power. Notre société a également conclu une convention de vote avec ses partenaires consortiaux dans le cadre des activités en Colombie. Ces conventions de vote confèrent à notre société le droit de donner des directives dans le cadre de l'élection des membres du conseil d'administration des entités concernées, entre autres, et, par conséquent, le contrôle de ces mêmes entités. Notre société inclut donc les comptes de ces entités dans son périmètre de consolidation.

Notre société participe, avec des investisseurs institutionnels, au Brookfield Americas Infrastructure Fund, au Brookfield Infrastructure Fund II, au Brookfield Infrastructure Fund III, au Brookfield Infrastructure Fund IV, au Brookfield Infrastructure Debt Fund et au Fonds de transition mondiale de Brookfield (les « fonds privés »), chacun de ces fonds étant soutenu par Brookfield et y étant lié. Notre société, de concert avec ses investisseurs institutionnels, a accès à du financement à court terme au moyen des facilités de crédit des fonds privés.

De temps à autre, afin de permettre à ce que les activités d'investissement soient réalisées en temps opportun et de façon efficace, notre société financera des dépôts ou engagera d'autres coûts et charges (y compris en recourant à des facilités de crédit afin d'utiliser, de soutenir, de garantir ou d'émettre des lettres de crédit) à l'égard d'un investissement qui sera par la suite partagé entre des véhicules, des consortiums ou des sociétés de personnes soutenus par Brookfield (y compris des fonds privés, des coentreprises et des arrangements semblables), notre société ou des co-investisseurs ou effectué en totalité par l'un de ceux-ci.

Brookfield a consenti une facilité de crédit renouvelable non assortie d'une sûreté confirmée de 400 millions \$, qui vient à échéance en décembre 2022, et les montants empruntés portent intérêt au taux applicable majoré jusqu'à 1,8 %. Pour la période considérée, aucun montant n'a été emprunté sur la facilité de crédit renouvelable non assortie d'une sûreté et confirmée fournie par Brookfield. Brookfield peut, de temps à autre, placer des fonds en dépôt auprès de la société qui sont remboursables sur demande, y compris les intérêts courus. Des fonds de néant ont été déposés auprès de la société au 31 décembre 2021 (néant en 2020).

Internalisation de la commercialisation de l'énergie

Au cours du premier trimestre de 2021, la société et la société en commandite ont conclu une convention visant à internaliser toutes les activités de commercialisation de l'énergie en Amérique du Nord au sein de la société. La convention prévoit le transfert des conventions d'achat d'électricité de la société en commandite et des conventions d'achat d'électricité des tierces parties visant certaines centrales électriques dans les États du Maine et du New Hampshire détenues par Great Lakes Holding America (« GLHA ») qui sont décrites ci-dessous. Certaines conventions d'achat d'électricité de tierces parties ont été également transférées à la société dans le cadre de l'internalisation des activités de commercialisation de l'énergie en Amérique du Nord de la société en commandite.

La convention est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2021.

Conventions d'agence d'électricité

Certaines filiales de la société ont conclu des conventions d'agence d'électricité, nommant la société en commandite en tant que mandataire exclusif à l'égard de la vente d'électricité, y compris de la prestation de services de transport et d'autres services supplémentaires. De plus, la société en commandite se chargeait de l'ordonnancement et de la répartition, et voyait au transport de l'électricité produite et de l'électricité fournie à des tiers conformément aux pratiques prudentes de l'industrie. En vertu de chaque convention, la société en commandite avait droit au remboursement de tous les frais tiers engagés et, dans certains cas, recevait une rémunération supplémentaire en échange de la prestation de ses services de vente d'électricité et d'autres services.

Une fois entrée en vigueur l'internalisation de la commercialisation de l'énergie, toutes les conventions d'agence d'électricité ont été transférées de la société en commandite à la société.

Convention de commercialisation de l'énergie

Brookfield avait accepté de fournir des services de commercialisation de l'énergie à la société. En vertu de cette convention, la société payait des frais de commercialisation de l'énergie annuels proportionnels aux services reçus. Se reporter à la note 7, « Coûts d'exploitation directs ». Une fois entrée en vigueur l'internalisation de la commercialisation de l'énergie, la convention de commercialisation de l'énergie a été transférée de Brookfield à la société en commandite.

Autres conventions relatives aux produits

Aux termes d'une convention d'achat d'électricité de 20 ans, la société en commandite achetait toute l'énergie produite par plusieurs centrales électriques dans les États du Maine et du New Hampshire détenues par GLHA au prix de 37 \$ le MWh. Les tarifs d'électricité étaient soumis à un ajustement annuel égal à 20 % de l'augmentation de l'IPC au cours de l'année précédente.

Une fois entrée en vigueur l'internalisation de la commercialisation de l'énergie, la convention d'achat d'électricité conclue avec GLHA a été transférée à la société.

Outre ces conventions, notre société a conclu d'autres conventions avec Brookfield et la société en commandite qui sont décrites à la note 27, « Transactions entre parties liées », des états financiers consolidés audités. Une description de certaines de nos conventions conclues avec Brookfield et la société en commandite est présentée à la Rubrique 7.B « Opérations entre apparentés » de notre formulaire 20-F pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Le tableau suivant présente les conventions et transactions entre parties liées comptabilisées dans les comptes consolidés de résultat annuels audités pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2021	2020	2019
Produits			
Conventions d'achat d'électricité et conventions relatives aux produits	163 \$	361 \$	387 \$
Coûts d'exploitation directs			
Achats d'énergie ¹	(62) \$	(10) \$	(10) \$
Services de commercialisation d'énergie et autres.....	(11)	(17)	(26)
Charge d'assurance ²	(20)	(21)	(18)
	(93) \$	(48) \$	(54) \$
Autres services entre partie liées	(13) \$	— \$	— \$
Charge d'intérêts			
Emprunts	(29) \$	(1) \$	(4) \$
Coûts de service de gestion	(175) \$	(152) \$	(109) \$

¹⁾ Certaines filiales contrôlées par la société selon une convention de vote ont passé des ententes pour permettre à la société en commandite d'agir à titre de mandataire lors d'opérations sur dérivés intervenues avec des contreparties externes afin de pouvoir se couvrir contre les fluctuations des prix de l'électricité. Au cours du premier trimestre de 2021, la société a comptabilisé un profit de 62 millions \$ (néant en 2020 et néant en 2019) lié aux ententes de mandataire qui a été exclu des achats d'électricité. En date du 1^{er} avril 2021, les ententes de mandataire ont été transférées par la société en commandite à la société une fois l'internalisation de la commercialisation de l'énergie entrée en vigueur.

²⁾ Avant novembre 2021, les honoraires liés aux services d'assurance étaient versés aux assureurs externes par l'intermédiaire des filiales de Brookfield Asset Management. Les honoraires versés aux filiales de Brookfield Asset Management pour l'exercice 2021 étaient de néant (néant en 2020 et 1 million \$ en 2019). À partir de novembre 2021, Brookfield, par l'intermédiaire d'une filiale réglementée, a commencé à fournir une couverture d'assurance à certaines entités en Amérique du Nord offerte par des assureurs commerciaux tiers. Les primes demandées découlant de ces couvertures sont égales ou inférieures aux prix du marché. Un montant de 1 million \$ a été comptabilisé dans les comptes consolidés de résultat en 2021 par rapport aux primes relatives à la couverture de 2021 à verser à Brookfield.

Le tableau suivant présente l'incidence des conventions et transactions entre parties liées comptabilisées dans les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre :

(EN MILLIONS)	Partie liée	2021	2020
Actifs courants			
Montants à recevoir de parties liées			
Montants à recevoir	Brookfield.....	16 \$	13 \$
	La société en commandite.....	523	392
	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres.....	9	7
		548 \$	412 \$
Actifs non courants			
Montants à recevoir de parties liées			
Montants à recevoir	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres.....	10 \$	2 \$
Passifs courants			
Montants à payer à des parties liées			
Montants à payer	Brookfield	21 \$	18 \$
	La société en commandite.....	625	513
	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres.....	3	5
		649	536
Passif relatif au règlement en actions ¹	La société en commandite.....	—	158
		649 \$	694 \$
Passifs non courants			
Emprunts sans recours	Brookfield et la société en commandite....	8 \$	9 \$
Montants à payer à des parties liées			
Montants à payer	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres.....	— \$	1 \$

¹⁾ Se reporter à la note 26, « Engagements, éventualités et garanties » des états financiers consolidés annuels audités de notre société pour de plus amples renseignements sur les litiges de la société.

PARTIE 4 – REVUE DU RENDEMENT FINANCIER SELON DES DONNÉES AU PRORATA

INFORMATIONS SECTORIELLES

Les informations sectorielles sont préparées de la même façon que celles utilisées par le principal décideur opérationnel de notre société (le « principal décideur opérationnel ») pour gérer notre société, évaluer les résultats financiers et prendre les principales décisions au chapitre de l'exploitation. Pour de plus amples renseignements sur les secteurs et une explication sur le calcul et la pertinence des informations au prorata, se reporter à la « Partie 9 –Présentation aux parties prenantes et mesure du rendement ».

RÉSULTATS AU PRORATA POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2021 ET 2020

Le tableau suivant présente les données sur la production et un résumé des données financières au prorata pour les exercices clos les 31 décembre :

	(GWh)		(EN MILLIONS)					
	Production réelle		Produits		BAIIA ajusté ¹		Fonds provenant des activités	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Hydroélectricité.....	13 947	13 333	992 \$	856 \$	623 \$	568 \$	472 \$	417 \$
Énergie éolienne.....	2 180	1 538	199	130	166	85	129	48
Énergie solaire.....	745	271	166	71	139	57	85	33
Transition énergétique	734	436	126	81	78	41	59	30
Siège social	—	—	—	—	—	—	(191)	(126)
Total.....	17 606	15 578	1 483 \$	1 138 \$	1 006 \$	751 \$	554 \$	402 \$

¹⁾ Mesure non conforme aux IFRS. Un rapprochement des mesures selon les IFRS les plus semblables se trouve à la section « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion.

ACTIVITÉS DE PRODUCTION HYDROÉLECTRIQUE AU PRORATA

Le tableau suivant présente nos résultats au prorata des activités de production hydroélectrique pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2021	2020
Produits.....	992 \$	856 \$
Autres produits.....	55	52
Coûts d'exploitation directs.....	(424)	(340)
BAIIA ajusté.....	623	568
Charge d'intérêts.....	(140)	(135)
Impôt exigible.....	(11)	(16)
Fonds provenant des activités.....	472 \$	417 \$
<i>Production (GWh) – réelle.....</i>	<i>13 947</i>	<i>13 333</i>

Les fonds provenant des activités de notre secteur hydroélectricité ont totalisé 472 millions \$ par rapport à 417 millions \$ pour l'exercice précédent surtout en raison de la hausse des produits moyens par MWh découlant de l'avantage tiré de l'indexation sur l'inflation, des initiatives de renégociation de contrats et de la hausse des prix du marché aux États-Unis et des ressources favorables sur lesquelles nos actifs hydroélectriques en Colombie ont pu compter. Les fonds provenant des activités ont également tiré parti de l'apport provenant de l'acquisition de centrales hydroélectriques d'une puissance de 189 MW au cours de l'exercice (14 millions \$ et 60 GWh).

ACTIVITÉS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE ÉOLIENNE AU PRORATA

Le tableau suivant présente nos résultats au prorata des activités de production d'énergie éolienne pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2021	2020
Produits.....	199 \$	130 \$
Autres produits.....	26	2
Coûts d'exploitation directs.....	(59)	(47)
BAIIA ajusté.....	166	85
Charge d'intérêts.....	(35)	(34)
Impôt exigible.....	(2)	(3)
Fonds provenant des activités.....	129 \$	48 \$
<i>Production (GWh) – réelle.....</i>	<i>2 180</i>	<i>1 538</i>

Les fonds provenant des activités de notre secteur énergie éolienne se sont fixés à 129 millions \$ en 2021, comparativement à 48 millions \$ pour l'exercice précédent, principalement du fait de la croissance provenant de notre participation accrue dans TerraForm Power, déduction faite des ventes d'actifs (40 millions \$ et 743 GWh) et d'un profit réalisé à la vente des actifs en développement aux États-Unis. Sur une base comparable, les fonds provenant des activités ont augmenté par rapport à ceux de l'exercice précédent en raison de l'avantage tiré de la hausse des produits moyens par MWh attribuable à la hausse des prix du marché en Espagne et des initiatives commerciales, contrebalancé en partie par une baisse des ressources.

ACTIVITÉS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE SOLAIRE AU PRORATA

Le tableau suivant présente nos résultats au prorata des activités de production d'énergie solaire pour l'exercice clos le 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2021	2020
Produits.....	166 \$	71 \$
Autres produits.....	15	3
Coûts d'exploitation directs.....	(42)	(17)
BAIIA ajusté.....	139	57
Charge d'intérêts.....	(53)	(24)
Impôt exigible.....	(1)	—
Fonds provenant des activités.....	85 \$	33 \$
<i>Production (GWh) – réelle.....</i>	<i>745</i>	<i>271</i>

Les fonds provenant des activités de notre secteur énergie solaire se sont fixés à 85 millions \$, comparativement à 33 millions \$ pour l'exercice précédent, en raison principalement de l'apport de notre participation accrue dans TerraForm Power et de nouvelles centrales mises en service (47 millions \$ et 469 GWh). Sur une base comparable, les fonds provenant des activités étaient supérieurs à ceux de l'exercice précédent en raison surtout des ressources favorables et de la hausse des prix du marché de nos actifs en Espagne.

ACTIVITÉS DU SECTEUR TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le tableau suivant présente nos résultats au prorata du secteur transition énergétique pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2021	2020
Produits.....	126 \$	81 \$
Autres produits.....	2	—
Coûts d'exploitation directs.....	(50)	(40)
BAIIA ajusté.....	78	41
Charge d'intérêts.....	(20)	(11)
Impôt exigible.....	1	—
Fonds provenant des activités.....	59 \$	30 \$
<i>Production (GWh) – réelle.....</i>	<i>734</i>	<i>436</i>

Les fonds provenant des activités de notre secteur transition énergétique se sont élevés à 59 millions \$, par rapport à 30 millions \$ à l'exercice précédent, ce qui s'explique par l'apport de notre participation accrue dans TerraForm Power (27 millions \$ et 197 GWh). Sur une base comparable, les fonds provenant des activités étaient comparables à ceux de l'exercice précédent et le rendement de nos actifs demeure conforme aux attentes.

SIÈGE SOCIAL

Les coûts de service de gestion totalisant 175 millions \$ ont augmenté de 23 millions \$ par rapport à ceux de l'exercice précédent en raison de la croissance de nos activités.

RÉSULTATS AU PRORATA POUR LES EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2020 ET 2019

Le tableau suivant présente les données sur la production et un résumé des données financières au prorata pour les exercices clos les 31 décembre :

	(GWh)		(EN MILLIONS)					
	Production réelle		Produits		BAIIA ajusté ¹		Fonds provenant des activités	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Hydroélectricité.....	13 333	14 990	856 \$	1 043 \$	568 \$	690 \$	417 \$	518 \$
Énergie éolienne.....	1 538	647	130	60	85	38	48	21
Énergie solaire.....	271	—	71	—	57	—	33	—
Transition énergétique	436	374	81	64	41	30	30	19
Siège social	—	—	—	—	—	—	(126)	(78)
Total.....	15 578	16 011	1 138 \$	1 167 \$	751 \$	758 \$	402 \$	480 \$

¹⁾ Mesure non conforme aux IFRS. Un rapprochement des mesures selon les IFRS les plus semblables se trouve à la section « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion.

ACTIVITÉS DE PRODUCTION HYDROÉLECTRIQUE AU PRORATA

Le tableau suivant présente les résultats au prorata des activités de production hydroélectrique pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2020	2019
Produits.....	856 \$	1 043 \$
Autres produits.....	52	21
Coûts d'exploitation directs.....	(340)	(374)
BAIIA ajusté.....	568	690
Charge d'intérêts.....	(135)	(150)
Impôt exigible.....	(16)	(22)
Fonds provenant des activités.....	417 \$	518 \$
<i>Production (GWh) – réelle</i>	<i>13 333</i>	<i>14 990</i>

Les fonds provenant des activités de notre secteur hydroélectricité ont totalisé 417 millions \$ par rapport à 518 millions \$ pour l'exercice précédent en raison de l'augmentation des produits moyens par MWh découlant de l'indexation sur l'inflation stipulée dans nos contrats, d'une décision favorable relative aux volumes de répartition inférieurs historiques attribués à nos centrales aux termes du mécanisme de mise en commun des intérêts centralisé au Brésil et des mesures de réduction des coûts qui ont été plus que contrebalancées par une production inférieure de 11 % à celle de l'exercice précédent au cours duquel nous avons tiré parti d'une production supérieure à la moyenne. Les fonds provenant des activités ont également été touchés par la dépréciation du réal et du peso colombien par rapport au dollar américain.

ACTIVITÉS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE ÉOLIENNE AU PRORATA

Le tableau suivant présente nos résultats au prorata des activités de production d'énergie éolienne pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2020	2019
Produits.....	130 \$	60 \$
Autres produits.....	2	—
Coûts d'exploitation directs.....	(47)	(22)
BAIIA ajusté.....	85	38
Charge d'intérêts.....	(34)	(16)
Impôt exigible.....	(3)	(1)
Fonds provenant des activités.....	48 \$	21 \$
<i>Production (GWh) – réelle</i>	<i>1 538</i>	<i>647</i>

Les fonds provenant des activités de notre secteur énergie éolienne se sont fixés à 48 millions \$, comparativement à 21 millions \$ pour l'exercice précédent, en raison de l'apport découlant de notre participation dans TerraForm Power (27 millions \$ et 922 GWh). Sur une base comparable, les fonds provenant des activités étaient comparables à ceux de l'exercice précédent en raison des avantages tirés de l'indexation sur l'inflation stipulée dans nos contrats et de nos mesures de réduction des coûts d'exploitation qui ont été contrebalancées par une baisse des ressources.

ACTIVITÉS DE PRODUCTION D'ÉNERGIE SOLAIRE AU PRORATA

Le tableau suivant présente nos résultats au prorata des activités de production d'énergie solaire pour l'exercice clos le 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2020
Produits.....	71 \$
Autres produits.....	3
Coûts d'exploitation directs	(17)
BAIIA ajusté	57
Charge d'intérêts	(24)
Fonds provenant des activités.....	33 \$
<i>Production (GWh) – réelle.....</i>	<i>271</i>

Les fonds provenant des activités de notre secteur énergie solaire se sont établis à 33 millions \$ par suite de notre participation dans TerraForm Power. Le rendement de la société demeure conforme aux attentes.

ACTIVITÉS DU SECTEUR TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Le tableau suivant présente nos résultats au prorata du secteur transition énergétique pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2020	2019
Produits.....	81 \$	64 \$
Coûts d'exploitation directs	(40)	(34)
BAIIA ajusté.....	41	30
Charge d'intérêts	(11)	(10)
Impôt exigible	—	(1)
Fonds provenant des activités.....	30 \$	19 \$
<i>Production (GWh) – réelle</i>	<i>436</i>	<i>374</i>

Les fonds provenant des activités de notre secteur transition énergétique se sont établis à 30 millions \$, par rapport à 19 millions \$ pour l'exercice précédent par suite de notre placement dans TerraForm Power (18 millions \$ et 119 GWh).

SIÈGE SOCIAL

Les coûts de service de gestion totalisant 126 millions \$ ont augmenté de 48 millions \$ par rapport à ceux de l'exercice précédent en raison de la croissance de nos activités.

RAPPROCHEMENT DES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables. Le résultat net fait l'objet d'un rapprochement du BAIIA ajusté pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

(EN MILLIONS)	Attribuable à la société en commandite					Total
	Hydroélectricité	Énergie éolienne	Énergie solaire	Transition énergétique	Siège social	
Résultat net.....	318 \$	(155) \$	(19) \$	34 \$	752 \$	930 \$
Ajouter ou déduire les éléments suivants :						
Charge d'amortissement	437	353	247	78	—	1 115
Charge (recouvrement) d'impôt différé.....	140	(32)	(30)	(14)	(8)	56
(Profit) perte de change et sur les instruments financiers.....	7	44	(29)	6	(1)	27
Divers ¹	80	109	78	32	124	423
Dividendes sur les actions échangeables de BEPC ²	—	—	—	—	209	209
Réévaluation des actions échangeables de BEPC et des actions de catégorie B de BEPC	—	—	—	—	(1 267)	(1 267)
Coûts de service de gestion.....	—	—	—	—	175	175
Charge d'intérêts ²	322	133	174	46	16	691
Charge (recouvrement) d'impôt exigible.....	24	6	1	—	—	31
Montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et aux participations ne donnant pas le contrôle ³	(705)	(292)	(283)	(104)	—	(1 384) \$
Fonds provenant des activités.....	623 \$	166 \$	139 \$	78 \$	— \$	1 006 \$

¹⁾ Se reporter à la note 8, « Divers », des états financiers consolidés audités pour de plus amples renseignements sur le solde du poste Divers, qui comprend la quote-part d'Énergie Brookfield dans les couvertures de change et les profits et pertes réalisés à la cession d'actifs que nous avons développés ou que nous ne prévoyons pas détenir à long terme.

²⁾ La charge d'intérêts totalisant 900 millions \$ comprend la charge d'intérêts et les dividendes sur les actions échangeables de BEPC.

³⁾ Le montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence correspond au BAIIA ajusté relatif à la quote-part de la société découlant de participations dans des entreprises associées et des coentreprises qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle sont calculés en fonction de la participation financière détenue par des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales consolidées. En ajustant le BAIIA ajusté attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, notre société est en mesure d'éliminer la tranche des fonds provenant des activités découlant des filiales qu'elle ne détient pas entièrement et qui ne sont pas attribuables à notre société.

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables. Le résultat net fait l'objet d'un rapprochement du BAIIA ajusté pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

(EN MILLIONS)	Attribuable à la société en commandite					Total
	Hydroélectricité	Énergie éolienne	Énergie solaire	Transition énergétique	Siège social	
Résultat net.....	409 \$	(61) \$	(39) \$	43 \$	(3 171) \$	(2 819) \$
Ajouter ou déduire les éléments suivants :						
Charge d'amortissement	404	373	212	76	—	1 065
Charge (recouvrement) d'impôt différé.....	(17)	(38)	(10)	(9)	(60)	(134)
Perte (profit) de change et sur les instruments financiers.....	(21)	(52)	(18)	7	10	(74)
Divers ¹	26	28	48	23	392	517
Dividendes sur les actions échangeables de BEPC ²	—	—	—	—	116	116
Réévaluation des actions échangeables de BEPC et des actions de catégorie B de BEPC	—	—	—	—	2 561	2 561
Coûts de service de gestion.....	—	—	—	—	152	152
Charge d'intérêts ²	317	162	187	34	—	700
Charge (recouvrement) d'impôt exigible.....	56	5	—	—	—	61
Montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et aux participations ne donnant pas le contrôle ³	(606)	(332)	(323)	(133)	—	(1 394) \$
Fonds provenant des activités.....	568 \$	85 \$	57 \$	41 \$	— \$	751 \$

¹⁾ Se reporter à la note 8, « Divers », des états financiers consolidés audités pour de plus amples renseignements sur le solde du poste Divers, qui comprend la quote-part d'Énergie Brookfield dans les couvertures de change et les profits et pertes réalisés à la cession d'actifs que nous avons développés ou que nous ne prévoyons pas détenir à long terme.

²⁾ La charge d'intérêts totalisant 816 millions \$ comprend la charge d'intérêts et les dividendes sur les actions échangeables de BEPC.

³⁾ Le montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence correspond au BAIIA ajusté relatif à la quote-part de la société découlant de participations dans des entreprises associées et des coentreprises qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle sont calculés en fonction de la participation financière détenue par des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales consolidées. En ajustant le BAIIA ajusté attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, notre société est en mesure d'éliminer la tranche des fonds provenant des activités découlant des filiales qu'elle ne détient pas entièrement et qui ne sont pas attribuables à notre société.

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables. Le résultat net fait l'objet d'un rapprochement du BAIIA ajusté pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

(EN MILLIONS)	Attribuable à Énergie Brookfield					Total
	Hydroélectricité	Énergie éolienne	Énergie solaire	Transition énergétique	Siège social	
Résultat net	513 \$	(229) \$	73 \$	(36) \$	(109) \$	212 \$
Ajouter ou déduire les éléments suivants :						
Charge d'amortissement	418	343	151	71	—	983
Charge (recouvrement) d'impôt différé.....	24	37	(58)	—	—	3
Perte (profit) de change et sur les instruments financiers.....	(9)	10	(6)	—	—	(5)
Divers ¹	29	78	46	51	—	204
Coûts de service de gestion.....	—	—	—	—	109	109
Charge d'intérêts	345	186	121	49	—	701
Charge (recouvrement) d'impôt exigible.....	56	6	—	2	—	64
Montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et aux participations ne donnant pas le contrôle ³	(686) \$	(393) \$	(327) \$	(107) \$	— \$	(1 513) \$
Fonds provenant des activités.....	<u>690 \$</u>	<u>38 \$</u>	<u>— \$</u>	<u>30 \$</u>	<u>— \$</u>	<u>758 \$</u>

¹⁾ Se reporter à la note 8, « Divers », des états financiers consolidés audités pour de plus amples renseignements sur le solde du poste Divers, qui comprend la quote-part d'Énergie Brookfield dans les couvertures de change et les profits et pertes réalisés à la cession d'actifs que nous avons développés ou que nous ne prévoyons pas détenir à long terme.

²⁾ Le montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence correspond au BAIIA ajusté relatif à la quote-part de la société découlant de participations dans des entreprises associées et des coentreprises qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle sont calculés en fonction de la participation financière détenue par des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales consolidées. En ajustant le BAIIA ajusté attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, notre société est en mesure d'éliminer la tranche des fonds provenant des activités découlant des filiales qu'elle ne détient pas entièrement et qui ne sont pas attribuables à notre société.

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables. Le résultat net fait l'objet d'un rapprochement des fonds provenant des activités pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2021	2020	2019
Résultat net	930 \$	(2 819) \$	212 \$
Ajouter ou déduire les éléments suivants			
Charge d'amortissement	1 115	1 065	983
Perte (profit) de change et sur les instruments financiers	27	(74)	(5)
Charge (recouvrement) d'impôt différé.....	56	(134)	3
Divers ¹	423	517	204
Dividendes versés sur les actions échangeables de BEPC.....	209	116	—
Réévaluation des actions échangeables de BEPC et des actions de catégorie B de BEPC.....	(1 267)	2 561	—
Montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et aux participations ne donnant pas le contrôle ²	(939)	(830)	(917)
Fonds provenant des activités	554 \$	402 \$	480 \$

¹⁾ Se reporter à la note 8, « Divers », des états financiers consolidés audités pour de plus amples renseignements sur le solde du poste Divers, qui comprend la quote-part d'Énergie Brookfield dans les couvertures de change et les profits et pertes réalisés à la cession d'actifs que nous avons développés ou que nous ne prévoyons pas détenir à long terme.

²⁾ Le montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence correspond aux fonds provenant des activités découlant de participations dans des entreprises associées et des coentreprises qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle sont calculés en fonction de la participation financière détenue par des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales consolidées. En ajustant les fonds provenant des activités attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle, notre société est en mesure d'éliminer la tranche des fonds provenant des activités découlant des filiales qu'elle ne détient pas entièrement et qui ne sont pas attribuables à notre société.

PARTIE 5 – SITUATION DE TRÉSORERIE ET SOURCES DE FINANCEMENT

LIQUIDITÉS DISPONIBLES

Notre société évalue les liquidités à l'échelle du groupe, conformément à la méthode de la société en commandite, car les actionnaires ont ainsi accès à plus de titres de placement en énergies renouvelables grâce à la caractéristique d'échange des actions échangeables de BEPC. Les liquidités à l'échelle du groupe se présentent comme suit :

(EN MILLIONS)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Trésorerie et équivalents de trésorerie attribuables à notre société	136 \$	134 \$
Facilités de crédit autorisées ¹	2 375	2 150
	2 511	2 284
Tranche non utilisée des facilités de crédit des filiales	189	347
Liquidités du groupe Énergie Brookfield au prorata	1 369	639
Liquidités disponibles	4 069 \$	3 270 \$

¹⁾ Comprennent des facilités de crédit subordonnées de 1 975 millions \$ auprès de la société en commandite et une facilité de crédit renouvelable de 400 millions \$ auprès de Brookfield Asset Management.

Nous disposons des liquidités nécessaires qui nous permettent de financer nos initiatives de croissance, nos dépenses d'investissement et nos distributions ainsi que de résister aux changements néfastes soudains de la conjoncture économique ou aux fluctuations à court terme de la production. Nous maintenons un solide bilan de qualité supérieure caractérisé par une structure du capital prudente, par un accès à un financement à plusieurs niveaux qui nous permet de tirer profit des occasions de recyclage des capitaux et par diverses sources de capital. Les principales sources de liquidité sont les flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation, nos facilités de crédit, le financement additionnel au moyen d'emprunts sans recours et le produit tiré de l'émission de divers titres sur les marchés publics.

POLITIQUE EN MATIÈRE DE DIVIDENDES

Le conseil de BEPC peut déclarer des dividendes à son gré. Cependant, les actions échangeables de BEPC ont été structurées dans le but de dégager un rendement économique équivalent à celui des parts de société en commandite et il est prévu que les dividendes sur les actions échangeables de BEPC soient déclarés au même moment et au même montant que les distributions versées sur les parts de société en commandite. Dans le cas où des dividendes ne sont pas déclarés ni versés parallèlement à une distribution sur les parts de société en commandite, le montant non déclaré et non versé de ce dividende sur les actions échangeables de BEPC croîtra et s'accumulera. Aux termes de la convention relative à l'obligation remboursable en actions, la société en commandite a accepté de ne pas déclarer ni verser de distributions sur les parts de société en commandite si à la date en question la société n'a pas suffisamment de fonds ou d'autres actifs pour permettre de déclarer et de verser des dividendes équivalents sur les actions échangeables de BEPC. Se reporter à la rubrique 7.B « Opérations entre apparentés – Relation de BEPC avec la société en commandite – Convention relative à l'obligation remboursable en actions » du formulaire 20-F pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Les distributions d'Énergie Brookfield sont soutenues par des flux de trésorerie contractuels stables et très réglementés liés aux activités d'exploitation. Énergie Brookfield vise à verser une distribution durable à long terme et a fixé son ratio de distribution cible à environ 70 % des fonds provenant des activités d'Énergie Brookfield.

Le conseil d'administration du commandité d'Énergie Brookfield a approuvé une hausse de 5 % de sa distribution annuelle, ce qui la porte à 1,28 \$ par part de société en commandite, ou 0,32 \$ par part de société en commandite par trimestre, à compter de la distribution à verser en mars 2022, une hausse par rapport à 1,22 \$ par part de société en commandite en 2021 (1,16 \$ par part de société en commandite en 2020). Cette hausse reflète l'apport prévu des projets d'immobilisations mis en service récemment par Énergie Brookfield ainsi que le rendement en trésorerie attendu sur les acquisitions récentes. Énergie Brookfield cible une hausse de la distribution annuelle de 5 % à 9 % à la lumière de la croissance prévue de ses activités.

EMPRUNTS

Le tableau suivant présente les composantes des obligations liées à la dette, le profil global relatif aux échéances et les taux d'intérêt moyens de nos emprunts et facilités de crédit au prorata aux 31 décembre :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2021			2020		
	Moyenne pondérée		Total	Moyenne pondérée		Total
	Taux d'intérêt	Durée (en années)		Taux d'intérêt	Durée (en années)	
Emprunts sans recours au prorata ¹						
Hydroélectricité.....	4,9 %	14	2 720 \$	4,7 %	8	2 690 \$
Énergie éolienne.....	3,9 %	9	765	3,7 %	10	1 043
Énergie solaire.....	3,3 %	13	1 377	3,4 %	13	1 302
Transition énergétique.....	3,6 %	10	461	4,1 %	10	488
	4,2 %	12	5 323	4,2 %	10	5 523
Coûts de financement non amortis au prorata, déduction faite des primes non amorties.....			(21)			(25)
			5 302			5 498
Emprunts comptabilisés selon la méthode de la mise en équivalence			(161)			(164)
Participations ne donnant pas le contrôle.....			8 371			7 488
Selon les états financiers IFRS.....			13 512 \$			12 822 \$

¹⁾ Se reporter à la « Partie 9 – Présentation aux parties prenantes et mesure du rendement » pour de plus amples renseignements sur la dette au prorata.

Le tableau suivant présente un sommaire de nos remboursements de capital non actualisés, de l'amortissement prévu et des intérêts à payer au prorata au 31 décembre 2021 :

(EN MILLIONS)	2022	2023	2024	2025	2026	Par la suite	Total
Remboursements de capital des emprunts							
Emprunts sans recours							
Facilités de crédit.....	2 \$	— \$	23 \$	— \$	— \$	— \$	25 \$
Hydroélectricité.....	49	20	76	270	270	1 242	1 927
Énergie éolienne.....	—	67	—	—	—	208	275
Énergie solaire.....	14	67	—	—	—	187	268
Transition énergétique.....	—	26	—	152	—	71	249
	65	180	99	422	270	1 708	2 744
Amortissement des remboursements de capital des emprunts							
Emprunts sans recours							
Hydroélectricité.....	70	73	74	69	75	409	770
Énergie éolienne.....	51	65	60	51	46	217	490
Énergie solaire.....	113	76	74	73	71	700	1 107
Transition énergétique.....	28	29	22	14	12	107	212
	262	243	230	207	204	1 433	2 579
Total.....	327 \$	423 \$	329 \$	629 \$	474 \$	3 141 \$	5 323 \$
Intérêts à payer¹							
Emprunts sans recours							
Hydroélectricité.....	118 \$	114 \$	110 \$	93 \$	75 \$	359 \$	869 \$
Énergie éolienne.....	27	24	21	19	18	52	161
Énergie solaire.....	48	43	38	35	33	148	345
Transition énergétique.....	16	16	17	13	7	25	94
Total.....	209 \$	197 \$	186 \$	160 \$	133 \$	584 \$	1 469 \$

¹⁾ Correspondent au total des intérêts qui devraient être versés sur toute la durée des obligations, si celles-ci sont détenues jusqu'à l'échéance. Les paiements d'intérêts à taux variable ont été calculés selon les taux d'intérêt estimés.

Nous continuons de nous concentrer sur le refinancement des facilités de crédit à très court terme à des conditions acceptables et sur le maintien d'un calendrier d'échéances facile à gérer. Nous n'anticipons pas d'enjeux importants au moment du refinancement, à des conditions acceptables, de nos emprunts jusqu'en 2026 et négocierons en tirant parti du contexte de taux d'intérêt en vigueur.

La dette au prorata est présentée pour aider les investisseurs à comprendre la structure du capital des placements sous-jacents de notre société qui sont consolidés dans ses états financiers, mais qui ne sont pas entièrement détenus. Utilisée avec les fonds provenant des activités, la dette au prorata devrait fournir des informations utiles sur la manière dont notre société a financé les actifs de ses activités. La seule différence entre la dette consolidée présentée selon les IFRS et la dette au prorata réside dans l'ajustement effectué pour éliminer la quote-part de la dette liée aux placements consolidés qui n'est pas attribuable à notre société et l'ajustement effectué pour inclure la quote-part de la dette attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de notre société. La direction utilise la dette au prorata pour comprendre la structure du capital des placements sous-jacents qui sont consolidés dans les états financiers, mais qui ne sont pas entièrement détenus. La dette au prorata fournit des informations utiles sur la manière dont notre société a financé les actifs de ses activités et donne un aperçu du rendement du capital qu'elle investit en fonction d'un certain niveau d'endettement.

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Nous finançons les dépenses d'investissement liées à la croissance à même les flux de trésorerie provenant des activités combinés à de la dette sans recours de manière à respecter des seuils en matière de couverture et de clauses restrictives de première qualité. Nous pouvons ainsi nous assurer que nos placements disposent de structures du capital stables qui sont soutenues par des capitaux propres considérables et que les flux de trésorerie liés à l'actif peuvent être versés librement à notre société. Cette stratégie est le fondement même de notre profil de première qualité.

Pour financer des projets de développement et des acquisitions d'envergure, nous évaluerons diverses sources de capitaux, y compris le produit de la vente d'entreprises bien établies, en plus de mobiliser des fonds sur les marchés boursiers au moyen d'émissions de titres de capitaux propres, de titres d'emprunt et d'actions privilégiées. En outre, notre société dispose de facilités de crédit renouvelables confirmées totalisant 2,38 milliards \$ destinées aux placements et aux acquisitions et pour financer la composante capitaux propres des initiatives de croissance interne. Les facilités ne constituent pas une source permanente de capitaux, mais ont toujours plutôt servi et devraient servir de crédit-relais en attendant le montage d'une stratégie de financement à long terme. Nous sommes d'avis que ces sources de capitaux seront suffisantes pour nous permettre de déployer les capitaux nécessaires au financement de nos engagements contractuels (se reporter à la note 26, « Engagements, éventualités et garanties » des états financiers consolidés annuels audités) et de la quote-part de la société des transactions prévues par notre groupe.

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant présente un sommaire des principaux postes des tableaux consolidés des flux de trésorerie annuels audités pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2021	2020	2019
Flux de trésorerie liés aux éléments suivants :			
Activités d'exploitation compte non tenu de la variation dans les montants à payer à des parties liées ou à recevoir de parties liées et de la variation nette du fonds de roulement	1 046 \$	1 011 \$	1 314 \$
Variation dans les montants à payer à des parties liées ou à recevoir de parties liées	(24)	(9)	66
Variation nette des soldes du fonds de roulement.....	(627)	(10)	(24)
	395	992	1 356
Activités de financement.....	678	(475)	(288)
Activités d'investissement	(984)	(478)	(1 102)
Profit (perte) de change sur la trésorerie	(34)	12	(4)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.....	55 \$	51 \$	(38) \$

Activités d'exploitation

Les flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, compte non tenu de la variation des montants à payer à des parties liées ou à recevoir de parties liées et de la variation nette du fonds de roulement, se sont établis à 1 046 millions \$, par rapport à 1 011 millions \$ en 2020 et à 1 314 millions \$ en 2019, ce qui traduit le rendement d'exploitation solide de notre entreprise au cours des périodes considérées.

La variation nette des soldes du fonds de roulement, présentée dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie annuels audités, s'établit comme suit :

(EN MILLIONS)	2021	2020	2019
Créances clients et autres actifs courants.....	(467) \$	42 \$	(44) \$
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(259)	8	(6)
Autres actifs et passifs	99	(60)	26
	(627) \$	(10) \$	(24) \$

Activités de financement

Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont totalisé 678 millions \$. Notre solide situation financière et l'accès à diverses sources de financement nous ont permis de financer la croissance de nos activités et de générer un produit net de 1 490 millions \$ provenant de financements sans recours.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, les distributions versées à la société en commandite et aux participations ne donnant pas le contrôle de nos filiales en exploitation se sont chiffrées à 675 millions \$. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, nous avons remboursé un montant en capital de 116 millions \$ à une participation ne donnant pas le contrôle, déduction faite de l'apport de capital effectué.

Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 ont totalisé 475 millions \$ puisque le produit tiré des financements sans recours et les apports en capital de la participation ne donnant pas le contrôle de notre société et de la société en commandite destinés à financer la croissance de notre entreprise au moyen des activités d'investissement mentionnées ci-après ont été contrebalancés en partie par le remboursement des emprunts et par les frais d'émission d'actions associés à la distribution spéciale d'actions échangeables de BEPC. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020, les distributions versées à la société en commandite et celles versées aux participations ne donnant pas le contrôle de nos filiales en exploitation se sont chiffrées à 748 millions \$.

Les flux de trésorerie affectés aux activités de financement pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 ont totalisé 288 millions \$. Au cours de l'exercice, les distributions versées aux participations ne donnant pas le contrôle et à la société en commandite avaient totalisé respectivement 673 millions \$ et 628 millions \$, contrebalancées en partie par les apports en capital de 294 millions \$ de la participation ne donnant pas le contrôle de notre société et du montant net des emprunts de 122 millions \$ auprès de parties liées. Le produit net tiré des financements sans recours s'est chiffré à 610 millions \$ et vise la croissance de nos activités par l'entremise des activités d'investissement mentionnées ci-dessous.

Activités d'investissement

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont chiffrés à 984 millions \$. Au cours de l'exercice, nous avons recyclé les capitaux tirés de la vente d'un portefeuille éolien aux États-Unis conclue au troisième trimestre de 2021 en contrepartie de 376 millions \$, en investissant dans des occasions de croissance relatives, dans le but de faire l'acquisition, entre autres, de centrales hydroélectriques en Colombie d'une puissance de 189 MW. Notre investissement soutenu dans nos immobilisations corporelles, y compris la construction de projets de développement d'énergie solaire au Brésil d'une puissance de 1 800 MW dont des actifs de 357 MW qui ont commencé leurs activités commerciales au cours de l'exercice, et le maintien de l'initiative de rééquipement des projets existants, a atteint 1 354 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 et ont été financées par les activités de financement mentionnées ci-dessus.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont chiffrés à 478 millions \$. Nos initiatives de croissance, comme l'acquisition d'actifs d'énergie solaire en Espagne d'une puissance de 100 MW totalisant 105 millions \$, déduction faite de la trésorerie acquise ainsi que notre investissement soutenu dans nos immobilisations corporelles, y compris la construction au Brésil de projets de développement d'énergie solaire prêts pour la construction d'une puissance de 1 800 MW, ont totalisé 373 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 et ont été financées par les activités de financement mentionnées ci-dessus.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, les flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement se sont établis à 1 102 millions \$. La trésorerie affectée à l'acquisition d'une centrale de production d'énergie solaire décentralisée aux États-Unis d'une puissance de 320 MW a totalisé 732 millions \$, déduction faite de la trésorerie acquise. Notre investissement soutenu dans nos immobilisations corporelles, y compris dans des projets en développement au Brésil, se sont établis à 406 millions \$.

ACTIONS EN CIRCULATION

Les titres de capitaux propres de notre société comprennent des actions échangeables de BEPC détenues par des actionnaires publics ainsi que des actions de catégorie B et de catégorie C de BEPC détenues par la société en commandite. Les dividendes sur les actions échangeables de BEPC devraient être déclarés et versés au même moment et au même montant par action que les distributions versées sur les parts de société en commandite. Les porteurs d'actions de catégorie C de BEPC ont droit aux dividendes déclarés, le cas échéant, par notre conseil d'administration.

La structure du capital de notre société est composée de ce qui suit :

	31 décembre 2021
(ACTIONS)	
Actions échangeables de BEPC	172 203 342
Actions de catégorie B de BEPC.....	165
Actions de catégorie C de BEPC.....	189 600 000

Les actions échangeables de BEPC peuvent être échangées au gré du porteur à tout moment à un prix correspondant au prix du marché d'une part de société en commandite. Notre société peut satisfaire à la demande d'échange en remettant une part de société en commandite ou son équivalent en trésorerie. Pour plus de renseignements, se reporter à la rubrique 10.B « Actes constitutifs – Actions échangeables de BEPC » de notre formulaire 20-F pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, nos actionnaires ont échangé 16 071 actions échangeables de BEPC contre un nombre équivalent de parts de société en commandite, après fractionnement. Les actions de catégorie B et de catégorie C de BEPC sont rachetables contre un montant de trésorerie égal au prix du marché d'une part de société en commandite. À ce jour, il n'y a eu aucun rachat d'actions de catégorie B ou de catégorie C de BEPC. Étant donné la caractéristique d'échange des actions échangeables de BEPC et la caractéristique de rachat en trésorerie des actions de catégorie B et de catégorie C de BEPC, les actions échangeables de BEPC et les actions de catégorie B et de catégorie C de BEPC sont classées comme passifs financiers. Les actions de catégorie C de BEPC, en tant que catégorie la plus subordonnée parmi toutes les actions ordinaires, respectent toutefois certains critères d'admission et sont classées comme des instruments de capitaux propres étant donné le peu d'exemptions du champ d'application d'IAS 32.

La société a déclaré des dividendes d'un montant de 209 millions \$ (116 millions \$ en 2020) sur ses actions échangeables de BEPC en circulation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Les dividendes sur les actions échangeables de BEPC sont présentés comme une charge d'intérêts dans les comptes consolidés de résultat. Aucun dividende n'a été déclaré à l'égard des actions de catégorie B ou de catégorie C de BEPC pour l'exercice.

Notre société peut, de temps à autre, acheter pour annulation des actions sur le marché libre sous réserve des lois applicables et de l'obtention de toute approbation nécessaire.

En décembre 2021, la société a renouvelé son offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant ses actions échangeables de BEPC en circulation. La société peut ainsi racheter jusqu'à concurrence de 8,6 millions d'actions échangeables de BEPC, soit 5 % des actions échangeables de BEPC émises et en circulation. Les offres viendront à échéance le 15 décembre 2022, ou plus tôt si la société termine ses rachats avant cette date. Aucune action échangeable de BEPC n'a été rachetée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

En date du présent rapport, Brookfield et ses sociétés affiliées, y compris la société en commandite, du fait qu'elle détient des actions échangeables de BEPC et des actions de catégorie B de BEPC, détiennent une participation avec droit de vote d'environ 81,5 % dans notre société. Les porteurs d'actions échangeables de BEPC autres que Brookfield et ses sociétés affiliées, mais incluant la société en commandite, détiennent environ 18,5 % de l'ensemble des droits de vote dans BEPC.

OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Se reporter à la note 26, « Engagements, éventualités et garanties », des états financiers consolidés annuels audités pour de plus amples renseignements sur ce qui suit :

- Engagements – Ententes relatives à l'utilisation de l'eau, de terrains et de barrages, et contrats et modalités relatifs aux acquisitions confirmées de portefeuilles d'exploitation et de projets de développement
- Éventualités – Actions en justice, arbitrages et poursuites dans le cours normal des activités et émission de lettres de crédit
- Garanties – Nature de toutes les promesses d'indemnisation

ACCORDS HORS ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Notre société n'a conclu aucun accord hors état de la situation financière qui pourrait raisonnablement avoir une incidence à l'heure actuelle ou à l'avenir sur notre situation financière, l'évolution de notre situation financière, nos produits ou charges, nos résultats d'exploitation, notre situation de trésorerie, nos dépenses d'investissement ou nos sources de financement qui soit importante pour les investisseurs.

Aux fins générales de la société, notre société émet des lettres de crédit aux termes des facilités de crédit de la société mère, qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des dépôts de garantie, des lettres de garantie et des garanties relatives aux comptes de réserve. Au 31 décembre 2021, les lettres de crédit émises totalisaient 698 millions \$ (687 millions \$ en 2020).

Deux filiales en propriété exclusive directe et indirecte de notre société ont garanti entièrement et inconditionnellement i) tous les titres d'emprunt non garantis, actuels et futurs, émis par Brookfield Renewable Partners ULC, dans chaque cas, pour ce qui est du paiement du capital, de la prime (s'il en est) et des intérêts lorsque ces paiements deviendront exigibles aux termes ou à l'égard de l'acte de fiducie régissant l'émission de ces titres, ii) les actions privilégiées de premier rang, actuelles et futures, d'Actions privilégiées Énergie renouvelable Brookfield Inc. (« Actions privilégiées ERB ») quant au paiement des dividendes le moment venu, au paiement des sommes exigibles au rachat et au paiement des sommes exigibles à la liquidation, à la dissolution ou à la cessation des activités d'Actions privilégiées ERB, iii) certaines parts privilégiées de BEP, quant au versement des distributions le moment venu, au paiement des sommes exigibles au rachat et au paiement des sommes exigibles à la liquidation, à la dissolution ou à la cessation des activités de BEP, iv) les obligations aux termes de toutes les facilités de crédit bilatérales actuelles et futures établies à l'avantage d'Énergie Brookfield, et v) les billets émis par Brookfield BRP Holdings (Canada) Inc., dans le cadre de son programme de papier commercial américain. BRP Bermuda Holdings I Limited (« BBHI ») et BEP Subco Inc., filiales de la société, ont garanti les billets subordonnés perpétuels émis par Brookfield BRP Holdings (Canada) Inc. Aucun de ces accords n'a ou ne pourrait raisonnablement avoir une incidence à l'heure actuelle ou à l'avenir sur notre situation financière, l'évolution de notre situation financière, nos produits ou nos charges, nos résultats d'exploitation, notre situation de trésorerie, nos dépenses d'investissement ou nos sources de financement qui soit importante pour les investisseurs.

PARTIE 6 – PRINCIPALES INFORMATIONS

TRIMESTRIELLES ET ANNUELLES

INFORMATION SUR L'EXPLOITATION ET INFORMATION FINANCIÈRE

HISTORIQUES RELATIVES À LA SOCIÉTÉ EN COMMANDITE

Puisque nous nous attendons à ce que le cours des actions échangeables de BEPC soit grandement influencé par le cours des parts de société en commandite et par le rendement combiné des activités d'Énergie Brookfield dans son ensemble, nous présentons les informations sur l'exploitation et les informations financières historiques d'Énergie Brookfield. Pour plus de renseignements, se reporter à l'information financière par période de la société en commandite mentionnée dans l'introduction du présent rapport de gestion.

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

Information sur l'exploitation :

	2021	2020	2019
Puissance (MW)	21 049	18 884	18 883
Production totale (GWh)			
Production réelle	56 629	52 782	52 560
Production au prorata (GWh)			
Production réelle	27 150	26 052	26 038
Produits moyens (\$ par MWh)	87	81	78

Informations financières supplémentaires :

Résultat net attribuable aux porteurs de parts	(368) \$	(304) \$	(103) \$
Résultat de base par part de société en commandite ¹	(0,69)	(0,61)	(0,26)
BAlIA ajusté au prorata ²	1 876	1 614	1 444
Fonds provenant des activités ²	934	807	761
Fonds provenant des activités par part ^{2,3}	1,45	1,32	1,30
Distribution par part de société en commandite ³	1,22	1,16	1,10

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)

	2021	2020	2019
Immobilisations corporelles, à la juste valeur	49 432 \$	44 590 \$	41 055 \$
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	1 107	971	937
Total de l'actif	55 867	49 722	46 196
Total des emprunts	21 529	18 082	17 300
Passifs d'impôt différé	6 215	5 515	4 855
Autres passifs	4 127	4 358	3 561
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	12 303	11 100	11 086
Participation de commandité dans une filiale société de portefeuille détenue par Brookfield	59	56	68
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille – parts rachetables/échangeables détenues par Brookfield	2 894	2 721	3 317
Actions échangeables de BEPC	2 562	2 408	—
Actions privilégiées	613	609	597
Billets subordonnés perpétuels	592	—	—
Parts de société en commandite privilégiées	881	1 028	833
Capitaux propres des commanditaires	4 092	3 845	4 579
Total du passif et des capitaux propres	55 867	49 722	46 196
Ratio d'endettement ⁴	33 %	27 %	34 %

¹⁾ Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, le nombre total moyen de parts de société en commandite s'est établi à 274,9 millions (271,1 millions en 2020, 268,3 millions en 2019).

²⁾ Mesures non conformes aux IFRS. Un rapprochement des mesures selon les IFRS les plus semblables se trouve à la rubrique « Mise en garde concernant les mesures non conformes aux IFRS » et à la « Partie 4 – Revue du rendement financier selon des données au prorata – Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS ».

³⁾ Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, le nombre total moyen de parts s'est établi à 645,6 millions (609,5 millions en 2020, 583,5 millions en 2019), ce qui comprend les parts de société en commandite, les parts rachetables/échangeables, les actions échangeables de BEPC et la participation de commandité.

⁴⁾ Repose sur la valeur de marché des actions privilégiées, des billets subordonnés perpétuels, des capitaux propres des commanditaires détenant des parts privilégiées et des capitaux propres attribuables aux porteurs de parts.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS TRIMESTRIELS HISTORIQUES

Le tableau suivant présente un sommaire de l'information financière trimestrielle non auditée de notre société pour les huit derniers trimestres :

(EN MILLIONS)	2021				2020			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Produits	905 \$	806 \$	817 \$	839 \$	746 \$	724 \$	764 \$	853 \$
Résultat net	180	153	659	(62)	(1 632)	(1 297)	15	95
Résultat net attribuable à la société en commandite	130	214	611	(9)	(1 516)	(1 295)	11	62

RÉSULTATS AU PRORATA POUR LES TRIMESTRES CLOS LES 31 DÉCEMBRE 2021 et 2020

Le tableau suivant présente les données sur la production et un résumé des données financières de notre société au prorata pour les trimestres clos les 31 décembre :

	(GWh)		(EN MILLIONS)					
	Production réelle		Produits		BAIIA ajusté ¹		Fonds provenant des activités	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Hydroélectricité.....	3 462	2 954	279 \$	173 \$	150 \$	132 \$	115 \$	86 \$
Énergie éolienne.....	528	756	52	62	34	38	27	19
Énergie solaire.....	148	114	32	35	31	26	18	11
Transition énergétique	141	147	26	32	14	19	11	14
Siège social.....	—	—	—	—	—	—	(34)	(45)
Total.....	4 279	3 971	389 \$	302 \$	229 \$	215 \$	137 \$	85 \$

¹⁾ Mesure non conforme aux IFRS. Un rapprochement des mesures selon les IFRS les plus semblables se trouve à la section « Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » du présent rapport de gestion.

RAPPROCHEMENT DES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Le tableau qui suit reflète le BAIIA ajusté et les fonds provenant des activités et présente un rapprochement du résultat net pour le trimestre clos le 31 décembre 2021 :

(EN MILLIONS)	Attribuable à la société en commandite					Total
	Hydroélectricité	Énergie éolienne	Énergie solaire	Transition énergétique	Siège social	
Résultat net	163 \$	(47) \$	(31) \$	(14) \$	109 \$	180 \$
Ajouter ou déduire les éléments suivants :						
Charge d'amortissement.....	112	89	61	19	—	281
Charge (recouvrement) d'impôt différé.....	(16)	(19)	(25)	(7)	(3)	(70)
Perte (profit) de change et sur les instruments financiers	36	31	9	5	1	82
Divers ¹	(11)	42	33	27	1	92
Dividendes sur les actions échangeables de BEPC ²	—	—	—	—	53	53
Réévaluation des actions échangeables et des actions de catégorie B de BEPC	—	—	—	—	(193)	(193)
Coûts de service de gestion.....	—	—	—	—	28	28
Charge d'intérêts ²	87	28	49	8	4	176
Charge (recouvrement) d'impôt exigible	(21)	1	—	—	—	(20)
Montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et aux participations ne donnant pas le contrôle ³	(200)	(91)	(65)	(24)	—	(380) \$
BAIIA ajusté	150 \$	34 \$	31 \$	14 \$	— \$	229 \$

¹⁾ Se reporter à la note 8, « Divers », des états financiers consolidés audités pour de plus amples renseignements sur le solde Divers, qui comprend la quote-part de la société dans les couvertures de change et les profits et pertes réalisés à la cession d'actifs que nous avons développés ou que nous ne prévoyons pas détenir à long terme.

²⁾ La charge d'intérêts totalisant 229 millions \$ comprend la charge d'intérêts et les dividendes sur les actions échangeables de BEPC.

³⁾ Le montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence correspond au BAIIA ajusté relatif à la quote-part de la société découlant de ses participations dans des entreprises associées et des coentreprises qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle sont calculés en fonction de la participation financière détenue par des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales consolidées. En ajustant le BAIIA ajusté attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, notre société en commandite est en mesure d'éliminer la tranche des fonds provenant des activités découlant des filiales qu'elle ne détient pas entièrement et qui ne sont pas attribuables à notre société.

Le tableau qui suit reflète le BAIIA ajusté et les fonds provenant des activités et présente un rapprochement du résultat net pour le trimestre clos le 31 décembre 2020 :

(EN MILLIONS)	Attribuable à la société en commandite					Total
	Hydroélectricité	Énergie éolienne	Énergie solaire	Transition énergétique	Siège social	
Résultat net	127 \$	55 \$	(10) \$	20 \$	(1 824) \$	(1 632) \$
Ajouter ou déduire les éléments suivants :						
Charge d'amortissement	103	94	44	18	—	259
Charge (recouvrement) d'impôt différé	(39)	(38)	(16)	(13)	(60)	(166)
Perte (profit) de change et sur les instruments financiers	(2)	(15)	(57)	11	—	(63)
Divers ¹	11	(29)	64	(7)	390	429
Dividendes sur les actions échangeables de BEPC ²	—	—	—	—	50	50
Réévaluation des actions échangeables et des actions de catégorie B de BEPC	—	—	—	—	1 398	1 398
Coûts de service de gestion	—	—	—	—	46	46
Charge d'intérêts ²	83	37	51	8	—	179
Charge (recouvrement) d'impôt exigible	32	3	—	—	—	35
Montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et aux participations ne donnant pas le contrôle ³	(183)	(69)	(50)	(18)	—	(320) \$
BAIIA ajusté	132 \$	38 \$	26 \$	19 \$	— \$	215 \$

- ¹⁾ Se reporter à la note 8, « Divers », des états financiers consolidés audités pour de plus amples renseignements sur le solde Divers, qui comprend la quote-part de la société dans les couvertures de change et les profits et pertes réalisés à la cession d'actifs que nous avons développés ou que nous ne prévoyons pas détenir à long terme.
- ²⁾ La charge d'intérêts totalisant 229 millions \$ comprend la charge d'intérêts et les dividendes sur les actions échangeables de BEPC.
- ³⁾ Le montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence correspond au BAIIA ajusté relatif à la quote-part de la société découlant de ses participations dans des entreprises associées et des coentreprises qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle sont calculés en fonction de la participation financière détenue par des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales consolidées. En ajustant le BAIIA ajusté attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle, notre société en commandite est en mesure d'éliminer la tranche des fonds provenant des activités découlant des filiales qu'elle ne détient pas entièrement et qui ne sont pas attribuables à notre société.

Le tableau suivant présente le rapprochement des mesures financières non conformes aux IFRS et des mesures conformes aux IFRS les plus directement comparables. Le résultat net fait l'objet d'un rapprochement des fonds provenant des activités pour les trimestres clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	2021	2020
Résultat net.....	180 \$	(1 632) \$
Ajouter ou déduire les éléments suivants :		
Charge d'amortissement	281	259
Perte (profit) de change et sur les instruments financiers	82	(63)
(Recouvrement) charge d'impôt différé	(70)	(166)
Divers ¹	92	429
Dividendes versés sur les actions échangeables de BEPC.....	53	50
Réévaluation des actions échangeables et des actions de catégorie B de BEPC	(193)	1 398
Montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et aux participations ne donnant pas le contrôle ²	(288)	(190)
Fonds provenant des activités	137 \$	85 \$

¹⁾ Se reporter à la note 8, « Divers », des états financiers consolidés audités pour de plus amples renseignements sur le solde Divers, qui comprend la quote-part de la société dans les couvertures de change et les profits et pertes réalisés à la cession d'actifs que nous avons développés ou que nous ne prévoyons pas détenir à long terme.

²⁾ Le montant attribuable aux participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence correspond aux fonds provenant des activités découlant des participations dans des entreprises associées et des coentreprises qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Les montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle sont calculés en fonction de la participation financière détenue par des participations ne donnant pas le contrôle dans des filiales consolidées. En ajustant les fonds provenant des activités attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle, notre société est en mesure d'éliminer la tranche des fonds provenant des activités découlant des filiales qu'elle ne détient pas entièrement et qui ne sont pas attribuables à notre société.

PARTIE 7 – RISQUES D’ENTREPRISE ET GESTION DES RISQUES

GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

Les objectifs de la direction consistent à protéger notre société contre les risques économiques importants et la variabilité des résultats découlant de divers risques financiers, notamment le risque de prix de l’électricité, le risque de change, le risque de taux d’intérêt, le risque de crédit et le risque de liquidité. De plus amples renseignements sur ces risques se trouvent à la note 5, « Gestion des risques et instruments financiers », des états financiers consolidés annuels audités.

Le tableau suivant présente les risques financiers de notre société et la méthode de gestion de ces risques :

Risque financier	Description du risque	Gestion du risque
Risque de prix de l’électricité	Nous sommes exposés aux variations du prix du marché de l’électricité.	– Conclure des contrats à long terme qui stipulent le prix auquel l’électricité est vendue – Conserver un portefeuille de contrats financiers à court, moyen et long terme pour atténuer le risque relatif aux fluctuations à court terme des prix de l’électricité – Fixer des plafonds et établir des contrôles dans le cadre de nos activités de négociation – Au 31 décembre 2021, environ 89 % de la production d’Énergie Brookfield pour 2022 (84 % de la production pour 2021 en 2020), compte non tenu de la production au prorata du Brésil et de la Colombie, faisait l’objet de conventions d’achat d’électricité et de contrats financiers à court et long terme
Risque de change	Nous courons un risque de change – y compris par rapport au dollar canadien, au réal, à l’euro et au peso colombien – lié aux activités, aux transactions prévues et à certains emprunts en devises.	– Conclure des contrats de change visant à réduire au minimum l’exposition aux fluctuations de change – 50 % des flux de trésorerie sont générés aux États-Unis, tandis que le risque de change attribuable au dollar canadien et à l’euro, soit 15 % des flux de trésorerie de notre portefeuille, est géré de façon proactive au moyen de contrats de change – Un nombre limité de contrats de change visant à couvrir l’exposition aux devises en Amérique du Sud, soit 35 % des flux de trésorerie de notre portefeuille, en raison des coûts connexes élevés qu’entraîne la couverture de certaines devises. Toutefois, ce risque de change est atténué par l’indexation sur l’inflation annuelle de nos conventions d’achat d’électricité.

Risque financier	Description du risque	Gestion du risque
Risque de taux d'intérêt	Nous courons un risque lié aux taux d'intérêt sur notre dette à taux variable.	– Les actifs sont constitués essentiellement d'actifs physiques de longue durée, et les passifs financiers, de dettes à long terme à taux fixe ou de dettes à taux variable qui ont été converties à un taux fixe grâce à des instruments financiers liés aux taux d'intérêt afin de réduire au minimum l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt – Conclusion des contrats sur taux d'intérêt pour se prévaloir de taux fixes sur certaines émissions ultérieures de titres de créance – Au prorata, notre exposition aux taux variables représente 14 % du total de la dette, après avoir tenu compte de la dette à taux variable ayant été couverte au moyen de swaps de taux d'intérêt. Notre exposition aux taux variables découle essentiellement de nos activités en Amérique du Sud, où les possibilités de contracter de la dette à taux fixe sont limitées en raison des coûts connexes élevés
Risque de crédit	Nous courons un risque de crédit lié aux activités d'exploitation et à certaines activités de financement, dont le risque maximal est représenté par les valeurs comptables présentées dans les états de la situation financière. Nous courons un risque de crédit si les contreparties à nos contrats d'énergie, swaps de taux d'intérêt, contrats de change à terme, transactions physiques d'électricité et de gaz, et créances clients sont incapables de respecter leurs obligations.	– Contreparties diversifiées qui ont un historique de crédit de longue date – Exposition à des contreparties dont la cote de crédit est de première qualité – Utilisation de contrats commerciaux types, et d'autres techniques types d'atténuation des risques de crédit – Au 31 décembre 2021, 89 % des créances clients d'Énergie Brookfield étaient non échues (95 % en 2020)

Risque de liquidité	Nous courons un risque de liquidité lié aux passifs financiers. Nous sommes également assujettis au risque de liquidité interne, car nous exerçons nos activités par l'intermédiaire d'entités juridiques distinctes (filiales et sociétés affiliées) et sommes tributaires des entrées de trésorerie provenant de ces entités pour acquitter les charges du siège social et verser des dividendes aux actionnaires. Aux termes des conventions de crédit liées à la dette des filiales, les distributions en trésorerie versées à notre société sont généralement interdites si l'entité a manqué à son engagement de remboursement de l'emprunt (notamment le non-paiement du capital ou des intérêts), ou si elle n'atteint pas un ratio de couverture du service de la dette de référence. Se reporter à la note 17, « Gestion du capital », des états financiers consolidés annuels audités pour de plus amples renseignements.	– Au 31 décembre 2021, les liquidités disponibles à l'échelle du groupe s'élevaient à 4,1 milliards \$. Les liquidités se composent de notre quote-part de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, de nos placements dans des titres négociables, de la tranche non utilisée des facilités de crédit de la société mère et de notre quote-part des facilités de crédit des filiales. Pour de plus amples renseignements sur la tranche disponible des facilités de crédit et le calendrier d'échéances de la dette respectif, se reporter à la « Partie 5 – Situation de trésorerie et sources de financement » – Suivi efficace et régulier des clauses restrictives et collaboration avec les prêteurs pour redresser tout manquement – Cibler des titres de créance de première qualité ou des titres de créance présentant des caractéristiques de première qualité qui ont la capacité d'absorber la volatilité des flux de trésorerie – Nature à long terme des instruments d'emprunt et échelonnement des dates d'échéance sur une longue période – Trésorerie suffisante provenant des activités d'exploitation, accès à des facilités de crédit non utilisées et possibilité de recourir aux marchés financiers pour financer nos activités et respecter nos obligations à leur échéance – Veiller à avoir accès aux marchés financiers et maintenir une solide note de crédit de première qualité
----------------------------	--	---

PARTIE 8 – ESTIMATIONS CRITIQUES ET JUGEMENTS CRITIQUES DANS L'APPLICATION DES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers consolidés audités de Brookfield Renewable Corporation au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2020 et pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 décembre 2021 sont préparés conformément aux IFRS publiées par l'IASB, selon lesquelles il faut poser des estimations et faire preuve de jugement relativement à la présentation des actifs, des passifs, des produits, des charges et des éventualités. De l'avis de la direction, aucune des estimations énoncées à la note 1, « Mode de présentation et principales méthodes comptables », des états financiers consolidés audités n'est considérée comme une estimation comptable critique, à l'exception des estimations relatives à l'évaluation des immobilisations corporelles, des instruments financiers, des passifs d'impôt différé connexes et des passifs relatifs au démantèlement. Ces hypothèses portent sur des estimations des prix futurs de l'électricité, des taux d'actualisation, de la production moyenne à long terme prévue, des taux d'inflation, de l'exercice final, du montant et du moment des frais d'exploitation et du coût en capital, et des taux d'imposition des charges d'impôt futures. Les estimations portent également sur les montants courus à comptabiliser, les répartitions des prix des acquisitions, les évaluations de la durée d'utilité, les évaluations des actifs, les tests de dépréciation d'actifs, les passifs d'impôt différé, les obligations de démantèlement et les estimations liées aux régimes de retraite à prestations définies et aux autres régimes d'avantages du personnel. Les estimations reposent sur des données historiques, des tendances actuelles et plusieurs autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances.

Dans le cadre de l'établissement d'estimations, la direction s'appuie sur des renseignements externes et des données observables dans la mesure du possible, appuyés par les analyses internes nécessaires. Ces estimations ont été appliquées d'une manière conforme à celles de l'exercice précédent et il n'existe aucune tendance, aucun engagement, aucun événement, ni aucune incertitude connus qui, selon nous, influenceront sensiblement sur la méthode ou les hypothèses utilisées dans le présent rapport de gestion. Ces estimations subissent l'incidence, entre autres, des prix futurs de l'électricité, des fluctuations des taux d'intérêt, de la volatilité des taux de change et d'autres facteurs parfois très incertains, comme il est décrit à la rubrique « Facteurs de risque » de notre formulaire 20-F pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. L'interdépendance de ces facteurs nous empêche de quantifier l'ampleur des répercussions globales de ces fluctuations sur les états financiers de notre société de façon significative. Ces sources d'incertitude relatives aux estimations touchent à divers degrés pratiquement tous les soldes des comptes d'actifs et de passifs. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

ESTIMATIONS CRITIQUES

Notre société fait des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels ainsi que sur le montant déclaré des produits et des autres éléments du résultat global de l'exercice considéré. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses critiques dans la détermination des montants déclarés dans les états financiers consolidés audités portent sur les éléments suivants :

i) Immobilisations corporelles

La juste valeur des immobilisations corporelles de notre société est évaluée selon des estimations et des hypothèses quant aux prix futurs de l'électricité produite au moyen de sources renouvelables, à la production moyenne à long terme prévue, aux charges d'exploitation et aux dépenses d'investissement estimées, aux taux d'inflation futurs, aux taux d'actualisation futurs ainsi qu'aux valeurs finales, comme il est décrit à la note 11, « Immobilisations corporelles à la juste valeur », des états financiers consolidés annuels audités de notre société. La détermination des hypothèses et estimations appropriées qui permettent à notre société d'évaluer ses immobilisations corporelles est question de jugement. Pour de plus amples informations, se reporter à la note 1 r) iii), « Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables – Immobilisations corporelles », des états financiers consolidés annuels audités de notre société.

L'estimation des durées d'utilité et des valeurs résiduelles permet de calculer l'amortissement. Des révisions annuelles sont effectuées pour assurer l'exactitude des durées d'utilité et des valeurs résiduelles.

ii) Instruments financiers

La société fait des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable de ses instruments financiers, y compris des estimations et hypothèses quant aux prix futurs de l'électricité, à la production moyenne à long terme, aux prix de la capacité, aux taux d'actualisation, au moment de la livraison de l'électricité et aux éléments touchant la juste valeur du financement par capitaux propres donnant droit à des avantages fiscaux. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt représente le montant estimé qu'une autre partie recevrait ou paierait si elle mettait fin aux swaps à la date de clôture, compte tenu des taux d'intérêt en vigueur sur les marchés. Le résultat de l'application de cette technique d'évaluation se rapproche de la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs. Se reporter à la note 5, « Gestion des risques et instruments financiers » des états financiers consolidés annuels audités de notre société, pour de plus amples détails.

iii) Impôt différé

Les états financiers consolidés audités comprennent des estimations et des hypothèses pour établir les taux d'imposition futurs applicables aux filiales et identifier les différences temporaires liées à chaque filiale. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition qui devraient être en vigueur à l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif, réglé, en fonction des taux d'imposition et des lois en vigueur ou pratiquement en vigueur aux dates des états de la situation financière consolidés audités. L'utilisation de plans et de prévisions d'exploitation permet d'évaluer le moment où les différences temporaires se résorberont en fonction du bénéfice imposable futur.

iv) Passifs relatifs au démantèlement

Les coûts relatifs au démantèlement seront engagés à la fin de la durée d'exploitation de certains actifs de la société. Ces obligations sont généralement éloignées dans le temps et exigent l'exercice de jugement. L'estimation des coûts relatifs au démantèlement peut varier en fonction de nombreux facteurs, y compris les changements des exigences légales, réglementaires et environnementales pertinentes, l'émergence de nouvelles techniques de restauration ou l'expérience d'autres centrales de production d'énergie. Des hypothèses et des estimations entre autres sur les montants du règlement final, le taux d'inflation, les taux d'actualisation et le montant du règlement sont inhérentes aux calculs de ces coûts.

JUGEMENTS CRITIQUES DANS L'APPLICATION DES MÉTHODES COMPTABLES

Les jugements critiques rendus quant à l'application des méthodes comptables utilisées dans les états financiers consolidés audités et dont l'incidence est significative sur les montants qui y sont présentés portent sur les points suivants :

i) Préparation des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés présentent la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de notre société. Celle-ci doit faire preuve de jugement pour déterminer si elle contrôle des filiales qu'elle ne détient pas entièrement. Pour ce faire, elle doit établir i) la façon dont les activités pertinentes de la filiale sont dirigées; ii) si les droits afférents aux participations sont des droits substantiels ou de protection; et iii) la capacité de notre société à influencer le rendement de la filiale.

ii) Transactions sous contrôle commun

Les regroupements d'entreprises sous contrôle commun sont spécifiquement exclus du champ d'application d'IFRS 3 et la direction a donc exercé son jugement pour choisir une méthode de comptabilisation appropriée pour ces transactions, prenant en considération d'autres normes comptables pertinentes en tenant compte des principes énoncés dans les IFRS et de la réalité économique des transactions à l'étude. La société a pour politique de présenter les actifs et les passifs comptabilisés découlant des transactions entre entités sous contrôle commun à la valeur comptable dans les états financiers du cédant et de refléter les résultats des entités regroupées dans les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés de la situation financière, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour toutes les périodes présentées pendant lesquelles les entités étaient sous le contrôle commun du cédant, quel que soit le moment où survient le regroupement. Les écarts entre la contrepartie versée et les actifs et passifs reçus sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

iii) Immobilisations corporelles

La méthode comptable traitant des immobilisations corporelles de notre société est décrite à la note 1 g), « Immobilisations corporelles et modèle de réévaluation », des états financiers consolidés audités de notre société. L'application de cette méthode fait appel au jugement pour déterminer si certains coûts s'ajoutent à la valeur comptable des immobilisations corporelles, contrairement aux réparations et à l'entretien dont les coûts sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Lorsqu'un actif a été aménagé, il faut exercer du jugement pour déterminer le moment où cet actif peut être utilisé comme prévu et pour établir les coûts directement attribuables devant être inclus dans la valeur comptable de l'actif en voie d'aménagement. Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont déterminées périodiquement par des ingénieurs indépendants et la direction procède à des révisions annuelles.

Notre société détermine annuellement la juste valeur de ses immobilisations corporelles selon la méthode qu'elle juge raisonnable. En général, il s'agit d'un modèle d'analyse des flux de trésorerie actualisés sur vingt ans pour ses actifs hydroélectriques. Cette période de vingt ans est considérée comme raisonnable, étant donné que les plans d'immobilisations de notre société portent sur vingt ans et que celle-ci estime qu'un tiers raisonnable n'aurait pas de préférence quant à l'estimation des flux de trésorerie sur une plus longue période ou à l'utilisation d'une valeur finale actualisée. La méthode utilisée pour ses actifs des secteurs énergie éolienne, énergie solaire et divers consiste à harmoniser la durée du modèle avec la durée d'utilité résiduelle prévue des actifs visés.

Le modèle d'évaluation intègre les flux de trésorerie futurs des conventions d'achat d'électricité à long terme en vigueur, lorsqu'il est établi que les conventions d'achat d'électricité sont directement liées aux actifs de production d'énergie connexes. Pour ce qui est de la production future estimée qui n'intègre pas les prix fixés par des conventions d'achat d'électricité à long terme, le modèle de flux de trésorerie repose sur des estimations des prix futurs de l'électricité, en tenant compte des cours proposés par des courtiers obtenus de sources indépendantes pour les années où le marché est liquide. L'évaluation de la production qui n'est pas directement liée à des conventions d'achat d'électricité à long terme s'appuie également sur l'utilisation d'une estimation à long terme des prix futurs de l'électricité. À cette fin, selon le modèle d'évaluation, un taux d'actualisation permettant de dégager un rendement raisonnable est appliqué au coût tout compris de construction de nouvelles centrales d'énergie renouvelable dont le profil de production est semblable à celui de l'actif évalué et sert de référence pour fixer le prix du marché de l'électricité provenant de sources renouvelables.

La vision à long terme de notre société repose sur le coût nécessaire pour obtenir de l'énergie supplémentaire de sources renouvelables en prévision de la croissance de la demande d'ici 2026 à 2035 en Amérique du Nord, d'ici 2029 en Colombie et d'ici 2025 au Brésil. L'année d'entrée est celle où les producteurs doivent augmenter la puissance pour maintenir la fiabilité des réseaux et fournir un niveau adéquat de réserve compte tenu de la mise hors service des plus anciennes centrales alimentées au charbon, de la hausse des coûts liés à la conformité environnementale en Amérique du Nord, et de l'accroissement global de la demande en Colombie et au Brésil. En ce qui concerne les activités en Amérique du Nord, la société a appliqué un taux d'actualisation estimatif au prix de ces nouvelles centrales d'énergie renouvelable pour établir les prix de l'électricité provenant de sources renouvelables générée par des centrales hydroélectriques, solaires et éoliennes. Au Brésil et en Colombie, l'estimation des prix futurs de l'électricité est calculée selon une approche semblable à celle utilisée en Amérique du Nord, soit utilisant une prévision du coût tout compris de nouvelles centrales.

Les valeurs finales sont incluses dans les évaluations des actifs hydroélectriques, en Amérique du Nord et en Colombie. Pour ce qui est des actifs hydroélectriques au Brésil, les flux de trésorerie ont été inclus selon la durée de l'autorisation ou la durée d'utilité d'un actif de concession, compte tenu du renouvellement non récurrent d'une durée d'utilité de trente ans visant les actifs hydroélectriques admissibles.

Les taux d'actualisation sont établis annuellement par la direction en tenant compte des taux d'intérêt courants, du coût moyen du capital sur le marché ainsi que du risque de prix et de l'emplacement géographique des centrales en exploitation. Les taux d'inflation sont aussi déterminés en fonction des taux d'inflation en cours et des attentes des économistes quant aux taux futurs. Les coûts d'exploitation sont fondés sur des budgets à long terme, majorés d'un taux d'inflation. Chaque centrale en exploitation dispose d'un plan d'immobilisations sur vingt ans auquel elle se conforme pour que ses actifs atteignent leur durée d'utilité maximale. Les prévisions relatives aux taux de change sont faites à partir des taux au comptant et des taux à terme disponibles, extrapolés au-delà des périodes pour lesquelles ils sont disponibles. Dans le choix des intrants susmentionnés relatifs au modèle d'actualisation des flux de trésorerie, la direction doit tenir compte des faits, des tendances et des plans lorsqu'elle se penche sur la façon de dégager une juste valeur raisonnable de ses immobilisations corporelles.

iv) Instruments financiers

La méthode comptable portant sur les instruments financiers de notre société est décrite à la note 1 k), « Instruments financiers ». En ce qui a trait à l'application de cette méthode, le jugement se fonde sur les critères énoncés dans IFRS 9, pour comptabiliser les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi que pour évaluer l'efficacité des relations de couverture.

v) Impôt différé

La méthode comptable portant sur les impôts sur le résultat de notre société est décrite à la note 1 m), « Impôts sur le résultat », des états financiers consolidés audités de notre société. Pour l'application de cette méthode, il faut exercer du jugement pour déterminer la probabilité d'utilisation des déductions, des crédits d'impôt et des pertes fiscales.

NOUVELLES NORMES COMPTABLES

Modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16 en ce qui concerne les informations à fournir

Le 27 août 2020, l'IASB a publié les modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16 découlant de la réforme des taux d'intérêt de référence (les « modifications issues de la phase II »), qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2021 et dont l'adoption anticipée est permise. Les modifications issues de la phase II offrent d'autres indications pour traiter de questions qui seront soulevées pendant la transition des taux d'intérêt de référence. Les modifications issues de la phase II se rapportent principalement à la modification des actifs financiers, des passifs financiers et des obligations locatives à l'égard desquels la base de détermination des flux de trésorerie contractuels change en raison de la réforme des taux interbancaires offerts (« TIO »), permettant l'application prospective du taux d'intérêt de référence applicable et le recours à la comptabilité de couverture, et introduisant par le fait même une exception selon laquelle les modifications qui doivent être apportées à la désignation formelle et à la documentation des relations de comptabilité de couverture pour tenir compte des changements requis en vertu de la réforme des TIO n'entraînent pas la cessation de la comptabilité de couverture ou la désignation de nouvelles relations de couverture.

Notre société a effectué une évaluation et a mis en œuvre un plan de transition pour tenir compte des incidences et refléter les changements découlant des modifications aux modalités contractuelles des emprunts à taux variable et des swaps de taux d'intérêt indexés à des TIO, et de la mise à jour des désignations de ses couvertures. L'adoption n'a pas eu d'incidence importante sur la présentation de l'information financière de notre société.

MODIFICATIONS FUTURES DE MÉTHODES COMPTABLES

Modifications d'IAS 1 – Présentation des états financiers (« IAS 1 »)

Les modifications apportées précisent la méthode de classement de la dette et des autres passifs à titre d'éléments courants ou non courants. Les modifications d'IAS 1 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. La société évalue actuellement l'incidence de ces modifications.

Modification d'IFRS 3, Regroupements d'entreprises – Référence au Cadre conceptuel

Les modifications ajoutent une exception au principe de comptabilisation d'IFRS 3 afin d'écarter la possibilité de comptabiliser des profits ou pertes au « deuxième jour » découlant de passifs et de passifs éventuels qui entreraient dans le champ d'application d'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* ou d'IFRIC 21, *Droits ou taxes*, s'ils étaient contractés de façon distincte. Conformément à l'exception, plutôt que d'appliquer le Cadre conceptuel, les entités doivent appliquer les conditions énoncées respectivement dans IAS 37 ou IFRIC 21 pour établir si, à la date d'acquisition, une obligation actuelle existe. Parallèlement, les modifications apportées ajoutent aussi un nouveau paragraphe à IFRS 3 afin de préciser que les actifs éventuels ne sont pas admissibles à la comptabilisation à la date d'acquisition. Les modifications d'IFRS 3 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. Énergie Brookfield évalue actuellement l'incidence de ces modifications.

À l'heure actuelle, aucune des modifications futures qui seront apportées aux IFRS n'est susceptible d'avoir une incidence sur notre société.

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Aucun changement à notre contrôle interne à l'égard de l'information financière au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 n'a eu ou n'est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence importante sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière.

PARTIE 9 – PRÉSENTATION AUX PARTIES PRENANTES ET MESURE DU RENDEMENT

PRÉSENTATION AU PUBLIC INVESTISSEUR

Production réelle

Pour les actifs acquis, cédés ou ayant commencé leurs activités commerciales au cours de l'exercice, la production présentée est calculée à partir de la date d'acquisition, de la cession ou du début des activités commerciales et n'est pas annualisée. La production sur une base comparable se rapporte à la production générée par des actifs qui étaient détenus au cours des deux périodes présentées. Pour ce qui est de la Colombie, la production inclut les centrales hydroélectriques et les centrales de cogénération. Le secteur « Transition énergétique » comprend la production des centrales de production décentralisée, d'accumulation par pompage, de cogénération en Amérique du Nord et des centrales alimentées à la biomasse au Brésil.

Le risque d'une production insuffisante au Brésil continue d'être réduit au minimum grâce à notre participation à un programme d'équilibrage hydrologique administré par le gouvernement brésilien. Ce programme atténue le risque hydrologique en garantissant à tous les participants qu'ils recevront, à un certain moment, une quantité d'énergie assurée, quel que soit le volume d'énergie réel produit. Le programme répartit le total de l'énergie générée en transférant les surplus des centrales ayant généré un excédent à celles qui génèrent moins que leur énergie assurée. De temps à autre, un faible taux de précipitations dans le réseau du pays pourrait entraîner une diminution temporaire de la production disponible à la vente. Quand une telle situation se produit, nous nous attendons à ce qu'une proportion plus élevée de production thermique soit nécessaire pour équilibrer l'offre et la demande au pays, ce qui pourrait faire augmenter les prix du marché au comptant dans leur ensemble.

Conventions de vote avec des sociétés affiliées

Notre société a conclu des conventions de vote avec Brookfield et la société en commandite en vertu desquelles notre société a pris le contrôle des entités qui détiennent certaines centrales de production d'énergie renouvelable aux États-Unis et au Brésil ainsi que de TerraForm Power. Notre société a également conclu une convention de vote avec ses partenaires consortiaux dans le cadre de nos activités en Colombie. Ces conventions de vote confèrent à notre société le droit de donner des directives dans le cadre de l'élection des membres du conseil d'administration des entités concernées, entre autres, et, par conséquent, le contrôle de ces entités. Notre société inclut donc les comptes de ces entités dans son périmètre de consolidation.

En ce qui concerne les entités auparavant contrôlées par Brookfield Asset Management, les conventions de vote conclues ne représentent pas un regroupement d'entreprises selon IFRS 3, étant donné que Brookfield Asset Management contrôle *in fine* toutes ces entreprises regroupées tant avant qu'après la réalisation de ces transactions. Notre société comptabilise ces transactions visant des entités sous contrôle commun, de la même façon qu'une fusion d'intérêts communs selon laquelle il faut présenter l'information financière antérieure aux conventions de vote comme si les entités n'en avaient toujours formé qu'une seule. Pour connaître notre méthode comptable quant aux transactions sous contrôle commun, se reporter à la note 1 r) ii), « Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables – Transactions sous contrôle commun », des états financiers consolidés annuels audités.

MESURE DU RENDEMENT

Informations sectorielles

Nos activités sont segmentées par 1) hydroélectricité, 2) énergie éolienne, 3) énergie solaire, 4) transition énergétique (production décentralisée, accumulation par pompage, cogénération et biomasse) et 5) siège social. Cette segmentation permet de mieux refléter la façon dont le principal décideur opérationnel analyse les résultats, gère les activités et affecte les ressources.

Les rapports présentés au principal décideur opérationnel ont été révisés au cours de l'exercice pour tenir compte des activités du secteur transition énergétique de notre société. Le secteur transition énergétique se compose d'un portefeuille d'actifs multitechnologiques et de placements sur lequel repose la stratégie globale de décarbonation des réseaux d'électricité partout dans le monde. L'information financière des secteurs opérationnels des périodes précédentes a été retraitée pour présenter les résultats correspondant au secteur transition énergétique.

Nous présentons nos résultats et les informations sectorielles des périodes antérieures selon ces secteurs. Se reporter à la note 6, « Informations sectorielles », de nos états financiers consolidés annuels audités.

L'un de nos principaux objectifs est de dégager des flux de trésorerie stables et croissants tout en réduisant au minimum le risque pour toutes les parties prenantes. Nous surveillons notre rendement à cet égard au moyen de trois mesures clés : i) le résultat net; ii) le résultat avant intérêts, impôts sur le résultat et amortissements ajusté (« BAIIA ajusté »); et iii) les fonds provenant des activités.

Il est important de souligner que le BAIIA ajusté et les fonds provenant des activités sont des mesures qui n'ont pas de définition normalisée prescrite par les IFRS; il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres sociétés et en tant qu'outils d'analyse, elles comportent des limites. Nous fournissons ci-après de l'information supplémentaire sur la façon dont nous calculons le BAIIA ajusté et les fonds provenant des activités. Nous fournissons également le rapprochement du résultat net. Se reporter à la « Partie 4 – Revue du rendement financier selon des données au prorata – Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS » et à la « Partie 6 – Principales informations trimestrielles et annuelles – Rapprochement des mesures non conformes aux IFRS ».

Informations au prorata

Les rapports présentés au principal décideur opérationnel sur les mesures utilisées pour évaluer le rendement et affecter les ressources sont présentés au prorata. Au prorata, les informations reflètent la quote-part de notre société dans des centrales qu'elle inclut dans son périmètre de consolidation ou comptabilise selon la méthode de la mise en équivalence et pour lesquelles elle détient le contrôle ou exerce une influence notable ou un contrôle conjoint sur la participation. Les informations au prorata offrent une perspective des actionnaires que le principal décideur opérationnel considère comme importante au moment d'effectuer des analyses internes et de prendre des décisions stratégiques et opérationnelles. Le principal décideur opérationnel est également d'avis que les informations au prorata permettent aux investisseurs de comprendre l'incidence des décisions qu'il prend et des résultats financiers attribuables aux actionnaires.

Les informations financières au prorata ne sont pas présentées et ne sont pas destinées à être présentées conformément aux IFRS. Les tableaux présentant un rapprochement des données conformes aux IFRS et de celles présentées au prorata ont été fournis. Par secteur, les postes produits, autres produits, coûts d'exploitation directs, charge d'intérêts, charge d'amortissement, impôts exigible et différé et divers sont des éléments qui différeront des résultats présentés selon les IFRS puisqu'ils 1) comprennent la quote-part de notre société des résultats des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence répartie entre tous les éléments mentionnés précédemment et 2) ne tiennent pas compte de la quote-part des résultats des participations consolidées que nous ne détenons pas et qui est répartie entre les éléments mentionnés précédemment.

En tant qu'outil analytique, la présentation des résultats au prorata comporte des limites, notamment :

- les montants présentés dans les postes distincts sont obtenus en fonction du pourcentage global de la participation financière et ne sont pas nécessairement représentatifs du droit à l'égard des actifs et des passifs ou des produits et des charges;
- les autres sociétés n'utilisent pas nécessairement la même méthode que nous pour calculer leurs résultats au prorata.

En raison de ces limites, notre information financière au prorata ne doit pas être considérée distinctement de nos états financiers préparés conformément aux IFRS ou s'y substituer.

Notre société n'exerce pas de contrôle sur les entités qui ne font pas partie de son périmètre de consolidation; par conséquent, celles-ci ont été présentées comme des participations comptabilisées selon la méthode de mise en équivalence dans ses états financiers. La présentation des actifs et des passifs ainsi que des produits et des charges ne signifie pas que notre société dispose d'un quelconque droit sur ces éléments, et le retrait des montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle de ses états financiers ne porte pas atteinte aux droits de notre société sur ces éléments ni n'annule son exposition à ceux-ci.

Sauf indication contraire, l'information à l'égard de la puissance en MW attribuable aux centrales de notre société, y compris les actifs en développement, est présentée sur une base consolidée, notamment aussi dans le cas des centrales dont notre société détient le contrôle ou exerce un contrôle conjoint sur la centrale en question.

Résultat net

Le résultat net est calculé selon les IFRS.

Le résultat net est une mesure importante de rentabilité, notamment parce qu'il a une définition normalisée conformément aux IFRS. Selon les IFRS, la présentation du résultat net pour notre société donne souvent lieu à la comptabilisation d'une perte même si les flux de trésorerie sous-jacents générés par les actifs sont appuyés par des marges élevées et des conventions d'achat d'électricité à long terme stables. Cela ressort du fait que selon les règles de comptabilisation, nous devons comptabiliser un niveau d'amortissement à l'égard de nos actifs beaucoup plus élevé que nos dépenses d'investissement de maintien.

BAIIA ajusté

Le BAIIA ajusté est une mesure non conforme aux IFRS utilisée par les investisseurs pour analyser le rendement d'exploitation des entreprises.

Notre société se sert du BAIIA ajusté pour évaluer son rendement avant l'incidence de la charge d'intérêts, de l'impôt sur le résultat, de la charge d'amortissement, des coûts de service de gestion, des participations ne donnant pas le contrôle, du profit latent ou de la perte latente sur les instruments financiers, des résultats sans effet de trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence ainsi que d'autres éléments généralement ponctuels. Notre société fait des ajustements en fonction de ces facteurs, puisqu'ils peuvent être hors trésorerie, inhabituels ou ne pas faire partie des facteurs utilisés par la direction pour évaluer le rendement d'exploitation. Notre société tient compte des profits et des pertes réalisés à la cession d'actifs que nous avons développés ou que nous ne prévoyons pas détenir à long terme dans le calcul du BAIIA ajusté afin de fournir des informations supplémentaires à l'égard du rendement réalisé cumulatif des placements, y compris tout ajustement de la juste valeur latente qui a été comptabilisé dans les capitaux propres, mais qui n'est pas reflété dans le BAIIA ajusté de la période considérée.

Notre société estime que la présentation de cette mesure facilitera l'évaluation par l'investisseur de notre rendement financier et de notre rendement d'exploitation sur une base attribuable.

Fonds provenant des activités

Les fonds provenant des activités représentent une mesure non conforme aux IFRS utilisée par les investisseurs pour analyser le résultat d'exploitation net avant l'incidence de certains éléments variables qui n'ont en général aucune incidence financière ou des éléments qui ne sont pas directement liés au rendement de la société.

Notre société utilise les fonds provenant des activités pour évaluer son rendement avant l'incidence de certains éléments ayant un effet de trésorerie (p. ex. les coûts d'acquisition et d'autres éléments généralement ponctuels ayant un effet de trésorerie) et de certains éléments sans effet de trésorerie (p. ex. l'impôt différé, la charge d'amortissement, la composante hors trésorerie des participations ne donnant pas le contrôle, le profit ou la perte sur les instruments financiers, les résultats sans effet de trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et d'autres éléments sans effet de trésorerie), ces éléments n'étant pas représentatifs du rendement des activités sous-jacentes. Pour nos états financiers consolidés annuels audités, nous utilisons le modèle de la réévaluation conformément à IAS 16, *Immobilisations corporelles*, selon lequel l'amortissement est établi à partir d'un montant réévalué, ce qui réduit le caractère comparable avec nos pairs qui ne présentent pas leurs résultats selon les IFRS publiées par l'IASB ou qui n'ont pas adopté le modèle de la réévaluation pour évaluer les immobilisations corporelles. Nous ajoutons l'impôt différé, car, à notre avis, cet élément ne reflète pas la valeur actualisée des obligations fiscales réelles que nous prévoyons engager sur un horizon à long terme.

Notre société estime que cette analyse et la présentation des fonds provenant des activités permettront à l'investisseur de mieux comprendre le rendement des activités.

Les fonds provenant des activités ne sont pas une mesure comptable généralement reconnue selon les IFRS et peuvent, par conséquent, avoir une définition différente des fonds provenant des activités utilisés par d'autres entités ainsi que de la définition des fonds provenant des activités utilisée par l'Association des biens immobiliers du Canada et la National Association of Real Estate Investment Trusts, Inc. (« NAREIT »). En outre, cette mesure n'est pas utilisée par le principal décideur opérationnel pour évaluer les liquidités de notre société.

Dettes au prorata

La dette au prorata est présentée en fonction de la quote-part des obligations relatives aux emprunts liés aux participations de notre société dans diverses entreprises comprises dans le portefeuille. Les informations financières au prorata ne sont pas présentées et ne sont pas destinées à être présentées conformément aux IFRS. La dette au prorata est présentée parce que la direction est d'avis qu'elle aide les investisseurs et les analystes à estimer la performance globale et à comprendre l'endettement lié spécifiquement à la quote-part revenant à notre société de son capital investi dans un placement donné. Analysée avec le BAIIA ajusté au prorata, la dette au prorata devrait fournir de l'information utile quant à la façon dont notre société a financé les actifs de ses activités. La direction est d'avis que l'information financière au prorata, lorsqu'elle est lue avec les résultats présentés selon les IFRS de notre société, y compris la dette consolidée, offre une évaluation plus utile de la performance des activités de notre société et de la gestion du capital.

En tant qu'outil analytique, la présentation des résultats au prorata comporte des limites, notamment :

- Les montants de la dette au prorata ne représentent pas l'obligation consolidée relative à la dette sous-jacente d'un placement consolidé. Si un projet donné ne génère pas des flux de trésorerie suffisants pour régler l'intégralité des paiements liés à la dette connexe, la direction peut décider, à sa discrétion, de régler l'insuffisance au moyen d'une injection de capitaux à Brookfield Renewable Corporation en vue d'éviter un manquement à l'obligation. Une telle insuffisance pourrait ne pas être apparente ou ne pas être équivalente à l'écart entre le BAIIA ajusté au prorata global de l'ensemble des placements compris dans le portefeuille de notre société et la dette au prorata globale de l'ensemble des placements compris dans le portefeuille de notre société.
- Les autres sociétés n'utilisent pas nécessairement la même méthode pour calculer la dette au prorata.

En raison de ces limites, l'information financière au prorata de notre société ne doit pas être considérée distinctement des états financiers de notre société préparés conformément aux IFRS ou s'y substituer.

PARTIE 10 – MISE EN GARDE

MISE EN GARDE CONCERNANT LES ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport renferme de l'information et des énoncés prospectifs, au sens prescrit par les lois canadiennes sur les valeurs mobilières ainsi que des énoncés prospectifs, au sens prescrit par l'article 27A de la loi américaine *Securities Act of 1933* et l'article 21E de la loi américaine *Securities Exchange Act of 1934*, dans leur version modifiée respective, ainsi que par les règles d'exonération de la loi américaine *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* et par toute autre réglementation canadienne sur les valeurs mobilières, concernant les activités et l'exploitation d'Énergie Brookfield. Les énoncés prospectifs peuvent comprendre des estimations, des plans, des attentes, des opinions, des prévisions, des projections, des directives ou d'autres énoncés qui ne sont pas des énoncés de fait. Les énoncés prospectifs figurant dans le présent rapport portent notamment sur la qualité des actifs d'Énergie Brookfield et la résistance des flux de trésorerie qu'ils généreront, notre performance financière prévue, la future mise en service d'actifs, le caractère contractuel de notre portefeuille, la diversification des technologies, les occasions d'acquisition, la conclusion prévue d'acquisitions et de cessions, y compris le financement ou le refinancement des occasions ou des possibilités d'Énergie Brookfield, l'évolution des prix de l'énergie et de la demande d'électricité, la reprise économique, l'atteinte de la production moyenne à long terme, les coûts de développement de projets et de dépenses d'investissement, les politiques relatives à l'énergie, la croissance économique, le potentiel de croissance de la catégorie d'actifs d'énergie renouvelable, nos perspectives de croissance future et notre profil de distribution, ainsi que notre accès aux capitaux. Dans certains cas, les énoncés prospectifs peuvent être décelés par l'utilisation de mots comme « prévoit », « s'attend à », « cherche à », « planifie », « estime », « prévoit », « vise », « a l'intention de », « anticipe », « cible » ou « croit », ou encore de dérivés de ces mots et expressions ou d'énoncés selon lesquels certains événements, mesures ou résultats « peuvent », « pourront », « pourraient » ou « devraient » respectivement se produire, avoir lieu ou être atteints, ou se produiront, auront lieu ou seront atteints. Bien que nous croyions que les résultats, le rendement et les réalisations futurs prévus expressément ou implicitement par les énoncés prospectifs et les informations figurant dans le présent rapport soient fondés sur des hypothèses et des attentes raisonnables, nous ne pouvons garantir que ces attentes se matérialiseront. Le lecteur ne devrait pas accorder une confiance induite à ces informations et énoncés prospectifs, puisqu'ils comportent des risques, des incertitudes et d'autres facteurs connus et inconnus par suite desquels les résultats, le rendement ou les réalisations réels peuvent différer de façon importante des résultats, du rendement ou des réalisations futurs prévus que ces informations et énoncés prospectifs expriment ou laissent entendre.

Les facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent considérablement de ceux prévus ou sous-entendus dans les énoncés prospectifs comprennent notamment ce qui suit : la variation de la disponibilité des ressources en raison, entre autres, des changements climatiques, à n'importe laquelle de nos centrales; la volatilité de l'offre et de la demande sur les marchés de l'énergie; notre incapacité à renégocier ou à remplacer, suivant des modalités semblables, les CAÉ qui viennent à échéance; l'augmentation de la production ne faisant pas l'objet d'engagements contractuels dans notre portefeuille; la disponibilité et l'accès aux installations d'interconnexion et aux réseaux de transport; l'incapacité de renouveler les contrats, les concessions et les permis à l'échéance ou l'incapacité de les remplacer par des contrats, des concessions et des permis suivant des modalités semblables; le fait que les droits de titulaires de privilèges et de domaines à bail sont supérieurs aux droits qui nous sont accordés pourrait nuire à nos droits immobiliers relativement à nos installations d'énergie renouvelable éolienne et solaire; les augmentations des coûts d'exploitation de nos centrales; notre incapacité de respecter les conditions des permis gouvernementaux ou de conserver de tel permis; les pannes d'équipement, y compris celles relatives aux éoliennes et aux panneaux solaires; l'impossibilité d'obtenir le matériel nécessaire, y compris les pièces et les composants de rechange indispensables au développement des projets; les ruptures de barrage et le coût et les responsabilités éventuelles liés à ces ruptures; la gravité, la durée et la propagation de la COVID-19 ainsi que les impacts directs et indirects que peut avoir le virus; les pertes non assurables et la hausse du coût des primes d'assurance; l'évolution des conditions réglementaires, politiques, économiques et sociales dans les territoires où nous exerçons nos activités; les cas de force majeure; l'évolution défavorable des taux de change et notre incapacité à gérer efficacement l'exposition aux monnaies étrangères; les risques liés à la santé, à la sécurité et à l'environnement; les risques liés à la commercialisation de l'énergie; la fin du système d'équilibrage du MRE au Brésil ou tout changement de celui-ci; le fait d'être partie à des litiges et autres différends et de faire l'objet d'enquêtes par des organismes réglementaires et gouvernementaux; le non-respect par les contreparties à nos contrats de leurs obligations; le temps et l'argent consacrés à l'exécution de contrats à l'endroit de contreparties défaillantes et l'incertitude de l'issue de telles démarches; la possibilité de devoir nous soumettre à des lois ou à des règlements étrangers par suite de l'acquisition et de la mise en valeur future de projets dans de nouveaux marchés; la possibilité que nos activités soient touchées par des collectivités locales; notre dépendance envers des systèmes

opérationnels informatisés, qui pourrait nous exposer à des cyberattaques; le fait que les technologies récemment mises au point dans lesquelles nous investissons ne donnent pas les résultats escomptés; l'augmentation des redevances d'utilisation d'énergie hydraulique (ou frais semblables) ou les changements apportés à la réglementation visant l'approvisionnement en eau; les avancées technologiques pouvant entraver ou éliminer l'avantage concurrentiel de nos projets; les conflits de travail et les conventions collectives défavorables sur le plan économique; les cas de fraude, de subornation ou de corruption, d'autres actes illégaux, les procédés ou les systèmes internes inadéquats ou défaillants; notre incapacité à financer nos activités en raison de la conjoncture des marchés financiers; les restrictions opérationnelles et financières qui nous sont imposées par les ententes relatives à nos prêts, à notre dette et à nos sûretés; la révision de nos cotes de crédit; notre incapacité à repérer des occasions d'investissement suffisantes et à réaliser les transactions; l'évolution de nos activités actuelles, y compris par l'intermédiaire de placements futurs dans la transition énergétique; notre incapacité à mettre en œuvre la totalité ou certaines de nos mesures de recyclage de capitaux; la croissance de notre portefeuille et notre incapacité à réaliser les avantages anticipés de nos opérations ou de nos acquisitions; notre incapacité de développer des projets nouveaux ou de trouver de nouveaux emplacements appropriés pour le développement de projets nouveaux; les retards, les dépassements de coûts et d'autres problèmes associés à la construction, et à l'exploitation de nos installations de production et les risques liés aux arrangements que nous concluons avec les collectivités et les coentrepreneurs; la décision de Brookfield Asset Management de ne pas nous trouver des occasions d'acquisition, et notre manque d'accès à toutes les acquisitions d'énergie renouvelable répertoriées par Brookfield Asset Management, y compris en raison de conflits d'intérêts; le fait que nous n'ayons pas le contrôle sur toutes nos activités et sur tous nos investissements; l'instabilité politique ou les changements dans les politiques du gouvernement; l'acquisition de sociétés en difficulté financière qui pourraient nous faire courir des risques accrus, y compris celui de devoir engager des frais juridiques supplémentaires et d'autres frais; une baisse de la valeur de nos placements dans des titres, y compris dans des titres d'autres sociétés émis dans le public; nous ne sommes pas soumis aux mêmes obligations d'information financière qu'un émetteur américain aux États-Unis; une séparation entre la participation financière et le contrôle dans notre structure organisationnelle; les ventes et émissions futures de nos parts de société en commandite, parts privilégiées ou titres échangeables contre des parts de société en commandite, y compris contre des actions échangeables de BEPC, ou la perception de ces ventes ou de ces émissions, pourraient faire chuter le cours des parts de société en commandite ou des actions échangeables de BEPC; la création d'une dette à multiples paliers dans notre structure organisationnelle; le fait d'être considérés comme une « société de placement » en vertu de la loi *Investment Company Act of 1940*; l'efficacité de nos contrôles internes à l'égard de l'information financière; notre dépendance envers Brookfield Asset Management et l'importante influence de celle-ci sur nous; le départ de certains ou de tous les professionnels principaux de Brookfield Asset Management; notre manque de moyens distincts de générer des revenus; les changements dans la façon dont Brookfield Asset Management choisit de détenir ses participations de propriété dans Énergie Brookfield; le fait que Brookfield agisse d'une façon qui ne soit pas dans notre intérêt ou de celui de nos porteurs de parts; l'impact plus vaste des changements climatiques; la défaillance de nos systèmes technologiques; les variations du cours des parts de société en commandite et des actions échangeables de BEPC ainsi que les autres facteurs décrits dans notre plus récent rapport annuel sur formulaire 20-F, y compris ceux énoncés à la rubrique 3.D, « Facteurs de risque ».

Le lecteur est prévenu que la liste de facteurs importants qui précède pouvant avoir une incidence sur les résultats futurs n'est pas exhaustive. Ces énoncés prospectifs représentent nos points de vue à la date du présent rapport, et il ne faut pas estimer qu'ils représentent nos points de vue à compter de toute date postérieure à celle-ci. Même si nous prévoyons que des événements et faits nouveaux postérieurs à la date de clôture pourraient modifier ces points de vue, nous rejetons toute obligation de mettre à jour ces déclarations prospectives, sauf lorsque nous y sommes tenus par la loi. Pour de plus amples renseignements sur ces risques connus et inconnus, se reporter à la rubrique « Facteurs de risque » dans notre plus récent rapport annuel sur formulaire 20-F et tout autre risque et facteur décrits dans ce formulaire.

MISE EN GARDE CONCERNANT LES MESURES NON CONFORMES AUX IFRS

Le présent rapport comprend des références au BAIIA ajusté, aux fonds provenant des activités et aux fonds provenant des activités par part qui ne sont pas des principes comptables généralement reconnus selon les IFRS et peuvent, par conséquent, avoir une définition différente de celles utilisées par d'autres entités. Plus particulièrement, notre définition des fonds provenant des activités peut être différente des définitions utilisées par d'autres sociétés ainsi que de la définition des fonds provenant des activités utilisée par l'Association des biens immobiliers du Canada et la National Association of Real Estate Investment Trusts, Inc. (« NAREIT »). Nous croyons que le BAIIA ajusté, les fonds provenant des activités ou les fonds provenant des activités par part constituent des mesures complémentaires utiles pour les investisseurs pour évaluer notre rendement financier. Aucune de ces mesures ne doit être considérée comme l'unique mesure de notre rendement, ni être considérée distinctement de l'analyse de nos états financiers préparés conformément aux IFRS ou s'y substituer. Ces mesures non conformes aux IFRS reflètent la façon dont nous gérons les affaires et, à notre avis, permettent au lecteur de mieux les comprendre.

Notre rapport de gestion présente des rapprochements du BAIIA ajusté, des fonds provenant des activités et des fonds provenant des activités par part avec le résultat net. Nous présentons également, à la note 6, « Informations sectorielles », des états financiers consolidés annuels audités, un rapprochement du BAIIA ajusté et des fonds provenant des activités par rapport au résultat net.

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION

Responsabilité de la direction pour les états financiers

Les états financiers consolidés ci-joints ont été préparés par la direction de Brookfield Renewable Corporation (la « société »), à qui il incombe d'en assurer l'intégrité, l'uniformité, l'objectivité et la fiabilité. Pour assumer cette responsabilité, Énergie Brookfield applique des politiques, des procédures et des systèmes de contrôle interne visant à assurer que ses pratiques de présentation de l'information et que ses méthodes comptables et procédures administratives sont adéquates de manière à fournir un haut degré de certitude permettant de produire une information financière pertinente et fiable, et de veiller à la protection des actifs. Ces contrôles comprennent le choix judicieux et une formation soignée des membres du personnel, l'établissement de domaines de responsabilité bien définis, l'obligation de rendre compte sur le rendement et une communication à l'échelle de la société des politiques et du code de conduite.

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board et, le cas échéant, reflètent les estimations fondées sur le jugement de la direction.

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., experts-comptables indépendants inscrits qui ont été désignés par les administrateurs du commandité de la société, a effectué l'audit des états financiers consolidés selon les normes du Public Company Accounting Oversight Board (aux États-Unis) pour qu'elle puisse donner aux porteurs de parts son opinion sur les états financiers consolidés. Son rapport explique l'étendue de son audit et exprime son opinion sur les états financiers consolidés.

Les états financiers consolidés ont été revus, puis approuvés par le conseil d'administration de la société par l'entremise de son comité d'audit, lequel est composé d'administrateurs qui ne sont pas membres de la direction ou du personnel de la société. Le comité d'audit, dont les membres rencontrent les auditeurs et la direction pour revoir les activités de chacun et en faire rapport au conseil d'administration, encadre les responsabilités de la direction liées à la présentation de l'information financière et aux systèmes de contrôle interne. Les auditeurs ont un accès libre et direct au comité d'audit et s'entretiennent périodiquement avec ses membres, à la fois en présence et en l'absence de la direction, pour discuter des constatations de l'audit et d'autres faits établis.

Le chef de la direction,



Connor Teskey

Le 28 février 2022

Le chef de la direction des finances,



Wyatt Hartley

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT

Au conseil d'administration et aux actionnaires de Brookfield Renewable Corporation

Opinion sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états consolidés de la situation financière ci-joints de Brookfield Renewable Corporation (la « société »), aux 31 décembre 2021 et 2020, et des comptes consolidés de résultat, des états consolidés du résultat global, des états consolidés des variations des capitaux propres et des tableaux consolidés des flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 décembre 2021, ainsi que des notes annexes (collectivement, les « états financiers consolidés »). À notre avis, ces états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société aux 31 décembre 2021 et 2020, de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour chacun des exercices compris dans la période de trois ans close le 31 décembre 2021, conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board.

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (« PCAOB »), le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société au 31 décembre 2021, selon les critères établis dans le rapport intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (« le cadre de 2013 »), et notre rapport daté du 28 février 2022 exprime une opinion sans réserve à son égard.

Fondement de l'opinion

La responsabilité de ces états financiers consolidés incombe à la direction de la société. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés de la société, sur la base de nos audits. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et sommes tenus d'être indépendants de la société conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué nos audits conformément aux normes du PCAOB. Ces normes exigent que nous planifions et exécutions l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Nos audits comprennent la mise en œuvre de procédures en vue d'évaluer les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et la mise en œuvre de procédures pour répondre à ces risques. Ces procédures comprennent le contrôle par sondages d'éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Nos audits comportaient également l'appréciation des méthodes comptables retenues et des estimations importantes faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés. Nous estimons que nos audits constituent un fondement raisonnable à la formulation de notre opinion.

Questions critiques de l'audit

La question critique de l'audit ci-dessous est une question relevée au cours de l'audit des états financiers consolidés de la période considérée qui a été ou doit être communiquée au comité d'audit et qui 1) se rapporte à des comptes ou à des informations à fournir qui sont significatifs par rapport aux états financiers consolidés et 2) requière des jugements particulièrement difficiles, subjectifs ou complexes de notre part. La communication de la question critique de l'audit ne modifie en rien notre opinion sur les états financiers consolidés pris dans leur ensemble et ne signifie pas que nous exprimons des opinions distinctes sur la question critique de l'audit ou sur les comptes ou les informations fournies connexes.

*Description de
la question*

Réévaluation des actifs de production d'énergie

La société évalue les actifs de production d'énergie (classés à titre d'immobilisations corporelles) selon le modèle de réévaluation d'IAS 16, *Immobilisations corporelles*. Au 31 décembre 2021, le montant des immobilisations corporelles présenté au bilan consolidé s'élevait à 37 915 millions \$. Le montant des réévaluations au titre des immobilisations corporelles comptabilisé à l'état consolidé du résultat global totalisait un profit de 3 949 millions \$, tandis qu'une perte totale de (64) millions \$ a été comptabilisée au compte consolidé de résultat pour l'exercice 2021. Comme il est mentionné aux alinéas g), q)(i) et r)(iii) de la note 1 et à la note 11, « Immobilisations corporelles à la juste valeur », des états financiers consolidés, l'évaluation des estimations et des hypothèses quant au rendement futur des actifs de production d'énergie fait l'objet d'estimations et de jugements importants de la part de la direction.

La direction adopte une approche binaire comportant un modèle d'analyse des flux de trésorerie actualisés ainsi qu'une évaluation du marché pour établir la juste valeur des actifs de production d'énergie de la société. Les modèles d'analyse des flux de trésorerie actualisés comportent les principales hypothèses suivantes : les prix futurs de l'électricité, les valeurs finales, le taux d'actualisation, la production moyenne à long terme prévue ainsi que les charges d'exploitation et les dépenses d'investissement estimées.

L'audit de l'évaluation des actifs de production d'énergie est complexe et a nécessité la participation de spécialistes en raison de la nature des principales hypothèses décrites ci-dessus, qui reposent sur une grande part de jugement. Des changements apportés à ces hypothèses pourraient avoir une incidence importante sur la juste valeur des actifs de production d'énergie.

*Façon dont
nous avons
traité la
question dans le
cadre de l'audit*

Nous avons acquis une compréhension, évalué la conception et testé l'efficacité du fonctionnement des contrôles sur les procédés de la direction pour établir la juste valeur des actifs de production d'énergie. Nous avons testé les contrôles sur la revue par la direction des modèles d'évaluation, y compris les contrôles sur la revue et l'approbation de toutes les principales hypothèses.

Pour tester la juste valeur des actifs de production d'énergie, nos procédures d'audit ont compris, entre autres, l'évaluation de la méthode d'évaluation appliquée par la société, des principales hypothèses utilisées ainsi que des tests de l'exhaustivité et de l'exactitude des données sous-jacentes des principales hypothèses. Pour chaque actif de production d'énergie, nous avons analysé les principaux facteurs de changement de la juste valeur, y compris les prix futurs de l'électricité, les valeurs finales et les taux d'actualisation. Avec le soutien de nos spécialistes en évaluation, nous avons examiné l'analyse de l'évaluation effectuée par la direction et apprécié les estimations des prix futurs de l'électricité en fonction de prix à plus court terme cotés par des courtiers et de prévisions à plus long terme du marché formulées par la direction selon la région et l'actif de production d'énergie. Nous avons également fait appel à nos spécialistes en évaluation dans le cadre de l'appréciation des valeurs finales et des taux d'actualisation, ce qui a comporté la prise en considération des taux d'intérêt de référence, de l'emplacement géographique, du type de technologie et du fait que l'actif est visé ou non par un contrat.

Pour un échantillon d'actifs de production d'énergie, nous avons mis en œuvre des procédures d'audit qui ont compris, entre autres, le rapprochement du prix contractuel de l'électricité avec les conventions d'achat d'électricité conclues et l'appréciation de la production moyenne à long terme prévue en corroborant les informations avec des rapports techniques fournis par des tiers et les tendances historiques. En outre, nous avons évalué les charges d'exploitation et les dépenses d'investissement estimées par comparaison avec les données historiques et les données d'un tiers pour des actifs sélectionnés et nous avons testé l'exactitude arithmétique du modèle de la juste valeur.

Avec l'aide de nos spécialistes en évaluation, nous avons également réalisé, pour les mêmes échantillons, une analyse de sensibilité sur les prix futurs de l'électricité, les valeurs finales et les taux d'actualisation afin d'évaluer la juste valeur des actifs de production d'énergie. Nous avons aussi évalué les justes valeurs au moyen d'autres données du marché en comparant l'ensemble du portefeuille à des opérations semblables récentes ainsi qu'en calculant les multiples des produits et du BAIIA d'un échantillon d'actifs de production d'énergie et en les comparant aux multiples de sociétés ouvertes comparables.

De plus, nous avons apprécié le caractère adéquat des informations fournies par la société sur les principales hypothèses et l'analyse de sensibilité à l'égard de la juste valeur des actifs de production d'énergie.

Ernst & Young S.R.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Nous agissons en tant qu'auditeur de la société depuis 2020.

Toronto, Canada
Le 28 février 2022

CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE
RAPPORT DE LA DIRECTION SUR LE CONTRÔLE INTERNE À L'ÉGARD DE
L'INFORMATION FINANCIÈRE

La direction de Brookfield Renewable Corporation (notre « société ») est responsable de l'établissement et du maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière. Le contrôle interne à l'égard de l'information financière est un processus conçu par le chef de la direction et le chef de la direction des finances ou sous leur supervision, et mis en œuvre par le conseil d'administration, la direction et d'autres membres du personnel pour fournir une assurance raisonnable quant à la fiabilité de l'information financière et de la préparation des états financiers pour des besoins externes conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board, comme il est défini dans le règlement 240.13a-15(f) ou 240.15d-15(f).

La direction a évalué l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de notre société au 31 décembre 2020, selon les critères établis en vertu du rapport intitulé « Internal Control – Integrated Framework » publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (« cadre de 2013 »). En se fondant sur cette évaluation, la direction est arrivée à la conclusion que le contrôle interne de notre société à l'égard de l'information financière était efficace au 31 décembre 2021.

Le contrôle interne à l'égard de l'information financière de notre société au 31 décembre 2021 a été audité par Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L., cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, qui a également audité les états financiers consolidés de notre société pour l'exercice clos le 31 décembre 2021. Comme il est mentionné dans le rapport du cabinet d'experts-comptables inscrit indépendant, Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L. a exprimé une opinion sans réserve sur l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière de notre société en date du 31 décembre 2021.

Le chef de la direction,



Connor Teskey

Le 28 février 2022

Le chef de la direction des finances,



Wyatt Hartley

RAPPORT DU CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES INSCRIT INDÉPENDANT

Au conseil d'administration et aux actionnaires de Brookfield Renewable Corporation

Opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière

Nous avons audité le contrôle interne à l'égard de l'information financière de Brookfield Renewable Corporation (la « société ») au 31 décembre 2021, selon les critères établis en vertu du rapport intitulé *Internal Control – Integrated Framework* publié par le Committee of Sponsoring Organizations de la Treadway Commission (« cadre de 2013 ») (les « critères du COSO »). À notre avis, la société maintenait, à tous les égards importants, un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière au 31 décembre 2021, selon les critères du COSO.

Nous avons également audité, conformément aux normes du Public Company Accounting Oversight Board des États-Unis (« PCAOB »), les états financiers consolidés de 2021 de la société, et notre rapport daté du 28 février 2022 exprime une opinion sans réserve à leur égard.

Fondement de l'opinion

Le maintien d'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière et l'évaluation de l'efficacité du contrôle interne à l'égard de l'information financière incombent à la direction de la société, et cette évaluation est présentée dans le rapport de la direction sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière ci-joint. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur le contrôle interne à l'égard de l'information financière de la société sur la base de notre audit. Nous sommes un cabinet d'experts-comptables inscrit auprès du PCAOB et sommes tenus d'être indépendants de la société conformément aux lois fédérales sur les valeurs mobilières des États-Unis et aux règles et règlements applicables de la Securities and Exchange Commission et du PCAOB.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes du PCAOB. Ces normes requièrent que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable qu'un contrôle interne efficace à l'égard de l'information financière était maintenu, dans tous ses aspects significatifs.

Notre audit a comporté l'acquisition d'une compréhension du contrôle interne à l'égard de l'information financière, une évaluation du risque de l'existence d'une faiblesse significative, des tests et une évaluation de l'efficacité de la conception et du fonctionnement du contrôle interne à l'égard de l'information financière en fonction de notre évaluation du risque, ainsi que la mise en œuvre des autres procédures que nous avons jugées nécessaires dans les circonstances. Nous estimons que notre audit constitue un fondement raisonnable à l'expression de notre opinion.

Définition et limites du contrôle interne à l'égard de l'information financière

Le contrôle interne d'une société à l'égard de l'information financière est le processus visant à fournir une assurance raisonnable que l'information financière est fiable et que les états financiers ont été dressés, aux fins de la publication de l'information financière, selon les principes comptables généralement reconnus. Le contrôle interne d'une société à l'égard de l'information financière s'entend des politiques et procédures qui 1) concernent la tenue de comptes suffisamment détaillés qui donnent une image fidèle des opérations et des cessions d'actifs de la société; 2) fournissent une assurance raisonnable que les opérations sont enregistrées comme il se doit pour dresser les états financiers selon les principes comptables généralement reconnus, et que les encaissements et décaissements de la société ne sont faits qu'avec l'autorisation de la direction et du conseil d'administration; et 3) fournissent une assurance raisonnable que toute acquisition, utilisation ou cession non autorisée des actifs de la société qui pourrait avoir une incidence importante sur les états financiers est interdite ou détectée à temps.

En raison des limites qui lui sont inhérentes, il se peut que le contrôle interne à l'égard de l'information financière ne permette pas de prévenir ou de détecter certaines anomalies. De plus, toute projection du résultat d'une évaluation de son efficacité sur des périodes futures comporte le risque que les contrôles deviennent inadéquats en raison de changements de situation ou que le niveau de respect des politiques ou des procédures diminue.

Ernst & Young S.N.L./S.E.N.C.R.L.

Comptables professionnels agréés
Experts-comptables autorisés

Toronto, Canada
Le 28 février 2022

BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION

ÉTATS CONSOLIDÉS DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AUX 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS)

	Notes	2021	2020
Actif			
Actifs courants			
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	19	410 \$	355 \$
Liquidités soumises à restrictions.....	20	146	154
Créances clients et autres actifs courants.....	21	1 146	623
Actifs liés à des instruments financiers	5	58	40
Montants à recevoir de parties liées.....	27	548	412
		2 308	1 584
Actifs liés à des instruments financiers	5	58	68
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	18	455	372
Immobilisations corporelles à la juste valeur	11	37 915	36 097
Immobilisations incorporelles	12	218	233
Goodwill	16	849	970
Actifs d'impôt différé.....	10	86	40
Autres actifs non courants.....	22	97	109
Total de l'actif.....		41 986 \$	39 473 \$
Passif			
Passifs courants			
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	23	452 \$	450 \$
Passifs liés à des instruments financiers.....	5	247	198
Montants à payer à des parties liées	27	649	694
Emprunts sans recours.....	13	1 452	775
Provisions.....	26	12	292
Actions échangeables de BEPC et actions de catégorie B.....	15	6 163	7 430
		8 975	9 839
Passifs liés à des instruments financiers.....	5	523	498
Emprunts sans recours	13	12 060	12 047
Passifs d'impôt différé	10	5 020	4 200
Provisions	24, 26	547	633
Autres passifs non courants.....	25	636	531
Capitaux propres			
Participations ne donnant pas le contrôle			
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation.....	14	10 297	10 290
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille détenue par la société en commandite	14	261	258
La société en commandite		3 667	1 177
Total des capitaux propres.....		14 225 \$	11 725 \$
Total du passif et des capitaux propres.....		41 986 \$	39 473 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

Approuvé au nom de Brookfield Renewable Corporation :



Patricia Zuccotti
Administratrice



David Mann
Administrateur

BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION

COMPTES CONSOLIDÉS DE RÉSULTAT

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS)

	Notes	2021	2020	2019
Produits.....	27	3 367 \$	3 087 \$	3 226 \$
Autres produits.....		60	99	79
Coûts d'exploitation directs ¹	7	(1 185)	(1 061)	(1 053)
Coûts de service de gestion	27	(175)	(152)	(109)
Charge d'intérêts	13	(900)	(816)	(701)
Quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	18	2	(4)	12
Change et profit (perte) sur les instruments financiers	5	(27)	74	5
Charge d'amortissement.....	11	(1 115)	(1 065)	(983)
Divers	4, 8	(277)	(493)	(197)
Réévaluation des actions échangeables de BEPC et des actions de catégorie B	15	1 267	(2 561)	—
(Charge) recouvrement d'impôt				
Exigible.....	10	(31)	(61)	(64)
Différé.....	10	(56)	134	(3)
		(87)	73	(67)
Résultat net		930 \$	(2 819) \$	212 \$
Résultat net attribuable aux éléments suivants :				
Participations ne donnant pas le contrôle				
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	14	(23) \$	(92) \$	36 \$
Participation de commandité dans une filiale société de portefeuille détenue par la société en commandite.....	14	7	11	11
La société en commandite		946	(2 738)	165
		930 \$	(2 819) \$	212 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

¹⁾ Les coûts d'exploitation directs ne comprennent pas la charge d'amortissement présentées ci-dessous.

BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION

ÉTATS CONSOLIDÉS DU RÉSULTAT GLOBAL

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS)

	Notes	2021	2020	2019
Résultat net		930 \$	(2 819) \$	212 \$
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés en résultat net				
Réévaluation des immobilisations corporelles.....	11	3 949	3 674	1 921
Écart actuariel sur les régimes à prestations définies		10	(1)	(8)
Impôt différé sur les éléments ci-dessus	10	(1 047)	(828)	(388)
Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	18	87	26	51
Total des éléments qui ne seront pas reclassés en résultat net.....		2 999	2 871	1 576
Autres éléments du résultat global qui seront reclassés en résultat net				
Écart de conversion.....	9	(829)	(690)	(138)
Pertes de l'exercice sur les instruments financiers désignés comme couvertures de flux de trésorerie.....	5	(56)	(22)	(7)
Profit latent sur les swaps de change – couverture d'un investissement net.....	5	84	6	14
Ajustements pour reclassement de montants comptabilisés en résultat net.....	5	(16)	(44)	(3)
Impôt différé sur les éléments ci-dessus.....	10	3	10	5
Investissements dans des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	18	—	(2)	—
Total des éléments qui peuvent être reclassés en résultat net à une date ultérieure		(814)	(742)	(129)
Autres éléments du résultat global		2 185	2 129	1 447
Résultat global		3 115 \$	(690) \$	1 659 \$
Résultat global attribuable aux :				
Participations ne donnant pas le contrôle				
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation.....	14	578 \$	1 290 \$	948 \$
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille détenue par la société en commandite	14	23	(11)	31
La société en commandite.....		2 514	(1 969)	680
		3 115 \$	(690) \$	1 659 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION

ÉTATS CONSOLIDÉS DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE (EN MILLIONS)	Cumul des autres éléments du résultat global				Total	Participations ne donnant pas le contrôle		Total des capitaux propres
	La société en commandite	Écart de conversion	Écart de réévaluation	Divers		Participation ne donnant pas le contrôle dans une filiale société de portefeuille détenue par la société en commandite	Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	
Solde au 31 décembre 2020.....	(5 826) \$	(1 350) \$	8 381 \$	(28) \$	1 177 \$	258 \$	10 290 \$	11 725 \$
Résultat net.....	946	—	—	—	946	7	(23)	930
Autres éléments du résultat global.....	—	(216)	1 812	(28)	1 568	16	601	2 185
Apports en capital (note 14).....	—	—	—	—	—	—	65	65
Cessions (note 4).....	60	—	(60)	—	—	—	(181)	(181)
Dividendes déclarés.....	—	—	—	—	—	(20)	(655)	(675)
Divers.....	(14)	(2)	(8)	—	(24)	—	200	176
Variation au cours de l'exercice.....	992	(218)	1 744	(28)	2 490	3	7	2 500
Solde au 31 décembre 2021.....	(4 834) \$	(1 568) \$	10 125 \$	(56) \$	3 667 \$	261 \$	10 297 \$	14 225 \$
Solde au 31 décembre 2019.....	1 452 \$	(956) \$	6 853 \$	(1) \$	7 348 \$	268 \$	10 258 \$	17 874 \$
Résultat net.....	(2 738)	—	—	—	(2 738)	11	(92)	(2 819)
Autres éléments du résultat global.....	—	(410)	1 185	(6)	769	(22)	1 382	2 129
Apports en capital.....	102	—	—	—	102	—	336	438
Remboursement de capital.....	—	—	—	—	—	—	(82)	(82)
Dividendes déclarés.....	(276)	—	—	—	(276)	—	(513)	(789)
Distribution spéciale / acquisition de TerraForm Power	(4 371)	20	392	(21)	(3 980)	—	(1 026)	(5 006)
Divers.....	5	(4)	(49)	—	(48)	1	27	(20)
Variation au cours de l'exercice.....	(7 278)	(394)	1 528	(27)	(6 171)	(10)	32	(6 149)
Solde au 31 décembre 2020.....	(5 826) \$	(1 350) \$	8 381 \$	(28) \$	1 177 \$	258 \$	10 290 \$	11 725 \$
Solde au 31 décembre 2018.....	1 901 \$	(881) \$	6 274 \$	(9) \$	7 285 \$	273 \$	9 666 \$	17 224 \$
Résultat net.....	165	—	—	—	165	11	36	212
Autres éléments du résultat global.....	—	(72)	579	8	515	20	912	1 447
Apports en capital.....	—	—	—	—	—	—	294	294
Dividendes déclarés, remboursement de capital et rachat d'actions privilégiées.....	(609)	—	—	—	(609)	(37)	(673)	(1 319)
Divers.....	(5)	(3)	—	—	(8)	1	23	16
Variation au cours de l'exercice.....	(449)	(75)	579	8	63	(5)	592	650
Solde au 31 décembre 2019.....	1 452 \$	(956) \$	6 853 \$	(1) \$	7 348 \$	268 \$	10 258 \$	17 874 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION

TABLEAUX CONSOLIDÉS DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICES CLOS LES 31 DÉCEMBRE
(EN MILLIONS)

	Notes	2021	2020	2019
Activités d'exploitation				
Résultat net.....		930 \$	(2 819) \$	212 \$
Ajustements pour tenir compte des éléments sans effet de trésorerie suivants :				
Charge d'amortissement.....	11	1 115	1 065	983
Profit latent (perte latente) sur les instruments financiers.....	5	102	(78)	12
Quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	18	(2)	4	(12)
Charge (recouvrement) d'impôt différé.....	10	56	(134)	3
Autres éléments sans effet de trésorerie.....		109	409	109
Réévaluation des actions échangeables de BEPC et des actions de catégorie B...	15	(1 267)	2 561	—
Dividendes reçus des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	18	3	3	7
		1 046	1 011	1 314
Variation dans les montants à payer à des parties liées ou à recevoir de parties liées.....		(24)	(9)	66
Variation nette des soldes du fonds de roulement.....	28	(627)	(10)	(24)
		395	992	1 356
Activités de financement				
Produits tirés des emprunts sans recours.....	13	4 133	2 927	3 323
Remboursement des emprunts sans recours.....	13	(2 620)	(2 890)	(2 713)
Remboursement d'obligations locatives.....		(21)	(24)	(26)
Apports en capital des participations ne donnant pas le contrôle.....	14	65	329	294
Apports en capital de la société en commandite.....		—	102	13
Remboursements de capital à des participations ne donnant pas le contrôle.....		(181)	(82)	—
Frais d'émission des actions échangeables.....		—	(44)	—
Distributions versées :				
Aux participations ne donnant pas le contrôle.....	14	(675)	(513)	(673)
À la société en commandite.....	15	—	(235)	(628)
Emprunts auprès de parties liées, montant net.....		(23)	(45)	122
		678	(475)	(288)
Activités d'investissement				
Acquisitions, déduction faite de la trésorerie et des équivalents de trésorerie dans l'entité acquise.....	3	(12)	(105)	(732)
Investissement dans les immobilisations corporelles.....	11	(1 354)	(373)	(406)
Produit de la cession d'actifs.....		376	17	—
Liquidités soumises à restrictions et autres.....		6	(17)	36
		(984)	(478)	(1 102)
Profit (perte) de change sur la trésorerie.....		(34)	12	(4)
Trésorerie et équivalents de trésorerie				
Augmentation (diminution).....		55	51	(38)
Solde au début de l'exercice.....		355	304	342
Solde à la fin de l'exercice.....		410 \$	355 \$	304 \$
Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie :				
Intérêts payés.....		827 \$	737 \$	668 \$
Intérêts reçus.....		20 \$	19 \$	16 \$
Impôts sur le résultat payés.....		49 \$	49 \$	54 \$

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

BROOKFIELD RENEWABLE CORPORATION

NOTES DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS ANNUELS AUDITÉS

Brookfield Renewable Corporation (« BEPC » ou la « société ») et ses filiales détiennent et exploitent un portefeuille de centrales de production d'énergie renouvelable principalement en Amérique du Nord, en Europe, en Colombie et au Brésil. BEPC a été constituée en société en vertu de la *Business Corporations Act* de la Colombie-Britannique le 9 septembre 2019 et est une filiale de Brookfield Renewable Partners L.P. (« BEP », ou, collectivement avec ses filiales contrôlées, y compris BEPC, « Énergie Brookfield », ou, collectivement avec ses filiales contrôlées, à l'exclusion de BEPC, la « société en commandite »). La société mère ultime de la société est Brookfield Asset Management Inc. (« Brookfield Asset Management » ou, collectivement avec ses filiales contrôlées, à l'exclusion d'Énergie Brookfield, « Brookfield »).

Les actions à droit de vote subalterne échangeables de catégorie A (les « actions échangeables de BEPC ») de Brookfield Renewable Corporation sont cotées à la Bourse de New York et à la Bourse de Toronto, sous le symbole « BEPC ».

Le bureau principal de Brookfield Renewable Corporation est situé au 250 Vesey Street, New York, NY, États-Unis.

Notes des états financiers consolidés	Page
1. Mode de présentation et principales méthodes comptables	62
2. Principales filiales	77
3. Acquisitions	77
4. Cession d'actifs	78
5. Gestion des risques et instruments financiers	79
6. Informations sectorielles	87
7. Coûts d'exploitation directs	93
8. Divers	94
9. Écart de conversion	94
10. Impôts sur le résultat	94
11. Immobilisations corporelles à la juste valeur	97
12. Immobilisations incorporelles	100
13. Emprunts	100
14. Participations ne donnant pas le contrôle	103
15. Actions échangeables de BEPC, actions de catégorie B de BEPC et actions de catégorie C de BEPC	106
16. Goodwill	107
17. Gestion du capital	108
18. Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	109
19. Trésorerie et équivalents de trésorerie	109
20. Liquidités soumises à restrictions	109
21. Créances clients et autres actifs courants	109
22. Autres actifs non courants	110
23. Dettes fournisseurs et autres créditeurs	110
24. Provisions	110
25. Autres passifs non courants	111
26. Engagements, éventualités et garanties	111
27. Transactions entre parties liées	113
28. Renseignements supplémentaires	119

1. MODE DE PRÉSENTATION ET PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (« IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (« IASB »). Les méthodes comptables utilisées pour préparer les états financiers consolidés sont fondées sur les IFRS en vigueur le 31 décembre 2021, qui comprennent les IFRS, les Normes comptables internationales (« IAS ») et les interprétations élaborées par l'International Financial Reporting Interpretations Committee (« IFRIC ») et le Comité permanent d'interprétation (« SIC »). Les méthodes décrites ci-après sont appliquées de façon uniforme à toutes les périodes présentées, à moins d'indication contraire.

La publication des présents états financiers consolidés a été autorisée le 28 février 2022 par le conseil d'administration de la société.

Certains chiffres comparatifs ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de l'exercice considéré.

Les symboles « \$ », « € », « R\$ », et « COP » renvoient respectivement au dollar américain, à l'euro, au réal et au peso colombien.

Tous les chiffres sont présentés en millions de dollars américains, sauf indication contraire.

b) Mode de présentation

Les états financiers consolidés ont été préparés sur la base du coût historique, à l'exception de la réévaluation d'immobilisations corporelles et de certains actifs et passifs évalués à la juste valeur. Le coût est comptabilisé selon la juste valeur de la contrepartie donnée en échange d'actifs.

c) Consolidation

Les présents états financiers consolidés comprennent les comptes de la société et de ses filiales, qui sont des entités sur lesquelles la société exerce le contrôle. Un investisseur contrôle une entité émettrice lorsqu'il a des droits sur des rendements variables ou qu'il est exposé à ceux-ci en raison de son lien avec l'entité émettrice et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements en raison du pouvoir qu'il détient sur l'entité émettrice. Les participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres des filiales de la société sont présentées distinctement dans les capitaux propres aux états consolidés de la situation financière.

Notre société a conclu des conventions de vote avec Brookfield, qui cèdent à notre société le contrôle des entités qui détiennent certaines activités de production d'énergie renouvelable. La société a également conclu une convention de vote avec ses partenaires consortiaux dans le cadre de ses activités en Colombie. Ces conventions de vote confèrent à notre société le droit de donner des directives dans le cadre de l'élection des membres du conseil d'administration des entités concernées, entre autres, et, par conséquent, le contrôle de ces entités. Notre société inclut donc les comptes de ces entités dans son périmètre de consolidation. Se reporter à la note 27, « Transactions entre parties liées », pour de plus amples renseignements.

En ce qui concerne les entités auparavant contrôlées par Brookfield Asset Management, les conventions de vote conclues ne représentent pas un regroupement d'entreprises comme l'entend IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* (« IFRS 3 ») étant donné que Brookfield Asset Management contrôle *in fine* toutes ces entreprises regroupées tant avant qu'après la réalisation de ces transactions. La société comptabilise ces transactions visant des entités sous contrôle commun, de la même façon qu'une fusion d'intérêts communs selon laquelle il faut présenter l'information financière antérieure aux conventions de vote comme si les entités n'en avaient toujours formé qu'une seule. Pour connaître notre méthode comptable quant aux transactions sous contrôle commun, se reporter à la note 1 r) ii), « Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables – Transactions sous contrôle commun ».

Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence

Les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence sont des entités sur lesquelles la société exerce une influence notable ou des partenariats qui constituent des coentreprises. L'influence notable représente la capacité de participer aux décisions liées aux politiques financières et opérationnelles de l'entreprise détenue, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces entreprises détenues. Ces participations sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Une coentreprise est un type de partenariat dans lequel les parties exercent un contrôle conjoint et détiennent des droits sur l'actif net de celle-ci. Le contrôle conjoint est le partage contractuellement convenu du contrôle exercé sur une entreprise, qui n'existe que dans le cas où les décisions concernant les activités pertinentes requièrent le consentement unanime des parties partageant le contrôle. La société comptabilise ses participations dans des coentreprises selon la méthode de la mise en équivalence.

Selon cette méthode, la valeur comptable d'une participation dans une entreprise détenue est initialement comptabilisée au coût, puis ajustée en fonction de la quote-part de la société du résultat net, des autres éléments du résultat global, des distributions versées par la participation comptabilisée selon la méthode de la mise en équivalence et d'autres ajustements à la quote-part de la société dans l'entreprise détenue.

d) Écart de conversion

Tous les chiffres présentés dans les états financiers consolidés et dans les tableaux des états financiers consolidés sont en millions de dollars américains, soit la monnaie fonctionnelle de la société. Chaque établissement étranger inclus dans ces états financiers consolidés détermine sa propre monnaie fonctionnelle, et les éléments compris dans les états financiers de chaque filiale sont évalués selon cette monnaie fonctionnelle.

Les actifs et les passifs provenant d'activités à l'étranger dont la monnaie fonctionnelle n'est pas le dollar américain sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture, et les produits et les charges sont convertis au taux de change en vigueur à la date de la transaction au cours de la période. Les profits ou les pertes à la conversion de filiales à l'étranger sont inclus dans les autres éléments du résultat global. Les profits ou les pertes sur les soldes libellés en monnaies étrangères sont comptabilisés de la même manière.

Lors de la préparation des états financiers consolidés de la société, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en monnaie fonctionnelle au cours de clôture en vigueur aux dates de l'état consolidé de la situation financière. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaies étrangères et évalués à la juste valeur sont convertis au taux de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été établie, et les actifs non monétaires évalués au coût historique sont convertis au taux de change historique. Les produits et les charges sont évalués, d'après la monnaie fonctionnelle, aux taux de change en vigueur aux dates des transactions, et les profits ou les pertes sont compris dans les résultats.

e) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent la trésorerie, les dépôts à terme et les instruments du marché monétaire dont l'échéance initiale est de moins de 90 jours.

f) Liquidités soumises à restrictions

Les liquidités soumises à restrictions comprennent la trésorerie et les équivalents de trésorerie visés principalement par des restrictions aux termes des accords de crédit.

g) Immobilisations corporelles et modèle de réévaluation

Les actifs de production d'énergie sont classés à titre d'immobilisations corporelles et sont comptabilisés selon la méthode de réévaluation, conformément à IAS 16, *Immobilisations corporelles* (« IAS 16 »). Les immobilisations corporelles sont initialement évaluées au coût, puis comptabilisées à leur montant réévalué, soit à la juste valeur à la date de réévaluation, diminuée du cumul des amortissements ultérieurs et du cumul de toute perte de valeur ultérieure.

En général, la société calcule la juste valeur de ses immobilisations corporelles selon un modèle de flux de trésorerie actualisés sur 20 ans pour la majorité de ses actifs. Ce modèle inclut les flux de trésorerie provenant des conventions d'achat d'électricité à long terme en vigueur, pour lesquels il est établi que les conventions d'achat d'électricité sont directement liées aux actifs de production d'énergie connexes. Ce modèle comprend également les estimations relatives aux prix futurs de l'électricité, à la production moyenne à long terme anticipée, aux charges d'exploitation et aux dépenses d'investissement, ainsi que des hypothèses relatives aux taux d'inflation futurs et aux taux d'actualisation par emplacement géographique. Les immobilisations en cours sont réévaluées lorsque suffisamment de renseignements ont été recueillis pour établir leur juste valeur selon la méthode d'actualisation des flux de trésorerie. Les réévaluations sont faites annuellement au 31 décembre afin de s'assurer que la valeur comptable ne diffère pas de façon significative de la juste valeur. La société évalue initialement, à leur juste valeur les actifs de production d'énergie acquis dans le cadre de regroupements d'entreprises,

conformément à la méthode comptable décrite à la note 1 n), « Regroupements d'entreprises », sans les réévaluer à la fin de l'année d'acquisition, à moins d'une indication externe spécifique à ces actifs que leur valeur comptable a augmenté ou diminué de façon significative.

Lorsque la valeur comptable d'un actif augmente en raison d'une réévaluation, l'augmentation est comptabilisée en résultat dans la mesure où elle compense une diminution de valeur comptabilisée antérieurement en résultat. Tout solde de l'augmentation est comptabilisé dans les autres éléments du résultat global et ajouté aux capitaux propres dans l'écart de réévaluation et les participations ne donnant pas le contrôle. Lorsque la valeur comptable d'un actif diminue, la diminution est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global dans la mesure du solde positif au titre de l'écart de réévaluation, et la tranche restante de la diminution est comptabilisée en résultat.

L'amortissement des actifs de production d'énergie est calculé sur une base linéaire sur la durée d'utilité estimée des actifs, qui est présentée ci-dessous :

	Durée d'utilité estimée
Barrages	Jusqu'à 115 ans
Conduites forcées	Jusqu'à 60 ans
Usines de pied de barrage.....	Jusqu'à 115 ans
Unités de production d'énergie hydroélectrique	Jusqu'à 115 ans
Unités de production d'énergie éolienne	Jusqu'à 30 ans
Unités de production d'énergie solaire.....	Jusqu'à 35 ans
Unités de cogénération alimentées au gaz (« cogénération »).....	Jusqu'à 40 ans
Autres actifs	Jusqu'à 60 ans

Le coût est attribué aux principales composantes des immobilisations corporelles. Lorsque des éléments d'immobilisations corporelles ont des durées d'utilité différentes, ils sont comptabilisés comme des éléments distincts (des composantes principales) et amortis séparément. Pour s'assurer de la validité des durées d'utilité et des valeurs résiduelles, une révision est effectuée annuellement.

Le calcul de l'amortissement est fonction de la juste valeur de l'actif, diminué de sa valeur résiduelle. L'amortissement d'un actif débute dès qu'il se trouve à l'endroit ou dans l'état nécessaire pour que la direction puisse l'exploiter de la manière prévue. Il cesse à la plus rapprochée des dates suivantes : la date à laquelle cet actif est classé comme étant détenu en vue de la vente ou la date à laquelle cet actif est décomptabilisé. Une immobilisation corporelle et toute composante importante sont décomptabilisées au moment de leur sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation. Les autres actifs comprennent le matériel, les bâtiments et les améliorations locatives. Les bâtiments, le mobilier et les agencements, les améliorations locatives et le matériel de bureau sont comptabilisés au coût historique, diminués de l'amortissement cumulé. Les terrains et les immobilisations en cours ne sont pas assujettis à l'amortissement.

L'amortissement des immobilisations corporelles au Brésil est calculé selon la durée de l'autorisation ou la durée d'utilité d'un actif de concession. La durée résiduelle moyenne pondérée était de 31 ans au 31 décembre 2021 (32 ans en 2020). Comme les droits fonciers font partie de la concession ou de l'autorisation, ce coût est également assujéti à l'amortissement.

Tout amortissement cumulé au moment de la réévaluation est porté en diminution de la valeur comptable brute de l'actif, et le montant net est porté au montant réévalué de l'actif.

Les profits et les pertes réalisés à la cession d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés respectivement dans les postes Autres produits et Divers aux comptes consolidés de résultat. L'écart de réévaluation est reclassé dans les composantes respectives des capitaux propres et n'est pas reclassé en résultat net lorsque les actifs sont cédés.

h) Contrats de location

À la date de passation d'un contrat, la société évalue si celui-ci est ou contient un contrat de location. Un contrat est ou contient un contrat de location s'il confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé pour un certain temps moyennant une contrepartie. Pour évaluer si un contrat confère le droit de contrôler l'utilisation d'un bien déterminé, la société doit déterminer si :

- le contrat mentionne explicitement ou implicitement l'utilisation d'un bien déterminé, et il doit être physiquement distinct ou représenter la quasi-totalité de la capacité du bien physiquement distinct. Si le fournisseur a un droit de substitution substantiel, le bien n'est pas un bien déterminé;
- la société a le droit d'obtenir la quasi-totalité des avantages économiques découlant de l'utilisation du bien tout au long de la durée d'utilisation et la société a le droit de décider de l'utilisation du bien. Lorsque la société détient les droits décisionnels qui présentent le plus de pertinence pour apporter des changements quant à savoir comment utiliser le bien et à quelle fin l'utiliser, elle a le droit de décider de l'utilisation du bien. Dans de rares circonstances où les décisions quant à savoir comment utiliser le bien et à quelle fin l'utiliser sont prédéterminées, la société a le droit de décider de l'utilisation du bien si :
 - la société a le droit d'exploiter le bien (ou de décider de la manière dont le bien est exploité par d'autres) tout au long de la durée d'utilisation, sans que le fournisseur puisse changer les consignes d'exploitation, ou
 - la société a conçu le bien d'une façon qui prédétermine comment l'utiliser et à quelle fin l'utiliser.

À la date de passation ou de réappréciation d'un contrat qui contient une composante locative, la société répartit la contrepartie prévue au contrat entre toutes les composantes locatives sur la base de leur prix distinct relatif. Dans le cas des contrats de location de terrains et de constructions dans lesquels elle est le preneur, la société a choisi de ne pas séparer les composantes non locatives et, par conséquent, de comptabiliser les composantes locatives et non locatives comme une seule composante de nature locative.

La société comptabilise un actif au titre du droit d'utilisation et une obligation locative à la date de début du contrat de location. L'actif au titre du droit d'utilisation est évalué initialement au coût qui comprend le montant de l'évaluation initiale de l'obligation locative, ajusté pour tenir compte des paiements de loyers versés à la date de début ou avant cette date, majoré des coûts directs initiaux engagés, le cas échéant, et d'une estimation des coûts pour le démantèlement et l'enlèvement du bien sous-jacent ou pour la remise en état du bien sous-jacent ou pour la restauration du lieu sur lequel repose le bien, déduction faite des avantages incitatifs à la location reçus.

L'actif au titre du droit d'utilisation est par la suite amorti selon la méthode linéaire sur la période allant de la date de début jusqu'au terme de la durée d'utilité de cet actif, ou jusqu'au terme de la durée du contrat de location s'il est antérieur. La durée d'utilité estimée des actifs au titre de droits d'utilisation est déterminée sur la même base que celle des immobilisations corporelles. En outre, l'actif au titre du droit d'utilisation est périodiquement diminué des pertes de valeur, le cas échéant, et ajusté pour tenir compte de certaines réévaluations de l'obligation locative.

L'obligation locative est évaluée initialement à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas été versés à la date de début, calculée à l'aide du taux d'intérêt implicite du contrat de location ou du taux d'emprunt marginal de la société si le taux d'intérêt implicite ne peut être déterminé facilement. En général, la société utilise son taux d'emprunt marginal comme taux d'actualisation.

Les paiements de loyers inclus dans l'évaluation de l'obligation locative comprennent ce qui suit :

- les paiements fixes, y compris les paiements de loyers fixes en substance;
- les paiements de loyers variables qui sont fonction d'un indice ou d'un taux, initialement évalués au moyen de l'indice ou du taux en vigueur à la date de début;
- les sommes que la société s'attend à devoir au bailleur au titre de garantie de valeur résiduelle;
- le prix d'exercice de l'option d'achat que la société a la certitude raisonnable d'exercer, les paiements de loyers pendant une période visée par une option de renouvellement si la société a la certitude raisonnable d'exercer une option de prolongation, et les pénalités exigées en cas de résiliation anticipée du contrat de location à moins que la société ait la certitude raisonnable de ne pas résilier le contrat de manière anticipée.

L'obligation locative est évaluée au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Elle est réévaluée lorsqu'il y a un changement dans les paiements de loyers futurs en raison d'une variation de l'indice ou du taux, lorsqu'il y a un changement dans l'estimation de la somme que la société s'attend à devoir payer au bailleur au titre d'une garantie de valeur résiduelle ou lorsque l'évaluation de l'intention de la société d'exercer son option d'achat, de prolongation ou de résiliation change.

Lorsque l'obligation locative est réévaluée pour ces raisons, un ajustement correspondant est porté à la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation ou, si l'ajustement est une réduction de l'actif au titre du droit d'utilisation, est comptabilisé en résultat net si la valeur comptable de l'actif au titre du droit d'utilisation a été ramenée à néant.

La société présente les actifs au titre de droits d'utilisation dans les immobilisations corporelles et les obligations locatives dans les autres passifs à long terme à l'état consolidé de la situation financière.

i) Dépréciation d'actifs

Chaque date de clôture, la direction évalue s'il y a ou non une indication que les actifs ont perdu de la valeur. Pour les immobilisations corporelles et incorporelles non financières (y compris les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence), une perte de valeur est comptabilisée si la valeur recouvrable, considérée comme étant la valeur la plus élevée entre la juste valeur estimée, diminuée des coûts de la vente, et les flux de trésorerie futurs actualisés liés à l'utilisation et à la sortie éventuelle d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est inférieure à la valeur comptable. Les projections des flux de trésorerie futurs tiennent compte des plans d'exploitation applicables et des meilleures estimations de la direction quant aux conditions les plus probables susceptibles de se produire. Si une perte de valeur est reprise ultérieurement, la valeur comptable de l'actif est augmentée à hauteur de la valeur la moins élevée entre l'estimation révisée de la valeur recouvrable et celle de la valeur comptable qui aurait été comptabilisée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée antérieurement.

j) Créances clients et autres actifs courants

Les créances clients et autres actifs courants sont comptabilisés initialement à leur juste valeur, puis évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute provision pour pertes de crédit attendues.

k) Instruments financiers

Comptabilisation initiale

Selon IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), l'achat normalisé ou la vente normalisée d'actifs financiers sont comptabilisés à la date de la transaction, soit la date à laquelle la société s'engage à acheter ou à vendre l'actif. Les actifs financiers sont décomptabilisés lorsque les droits de percevoir les flux de trésorerie liés à des actifs financiers sont arrivés à expiration ou ont été transférés et que la société a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété.

À la comptabilisation initiale, la société évalue l'actif financier à sa juste valeur. Pour l'actif financier qui n'est pas classé à la juste valeur par le biais du résultat net (« JVRN »), les coûts de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition de l'actif financier sont inclus à la comptabilisation initiale. Les coûts de transaction des actifs financiers comptabilisés à la JVRN sont passés en charges.

Classement et évaluation

L'évaluation ultérieure des actifs financiers est fonction de l'objectif économique de la société en matière de gestion de l'actif ainsi que des caractéristiques des flux de trésorerie de l'actif. La société classe ses actifs financiers dans l'une des trois catégories suivantes :

Coût amorti – Les actifs financiers détenus aux fins de la perception des flux de trésorerie contractuels qui représentent uniquement des remboursements de principal et des versements d'intérêts sont évalués au coût amorti. Le produit d'intérêts est comptabilisé aux états financiers dans les autres produits, et les profits ou les pertes sont comptabilisés en résultat net lorsque l'actif est décomptabilisé ou déprécié.

JVAERG – Les actifs financiers détenus en vue d'atteindre un certain objectif économique, autre que les positions de négociation à court terme, sont évalués à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global (« JVAERG »). Les profits réalisés et les pertes subies sur les instruments de capitaux propres évalués à la JVAERG ne peuvent pas être recyclés en résultat net. Au moment de la décomptabilisation de l'actif, les profits ou pertes cumulés sont directement transférés des AERG aux résultats non distribués.

JVRN – Les actifs financiers ne respectant pas les critères de comptabilisation au coût amorti ou à la JVAERG sont évalués à la JVRN. Les profits ou les pertes sur ces passifs sont comptabilisés en résultat net.

La société évalue de manière prospective les pertes de crédit attendues découlant de ses actifs comptabilisés au coût amorti et à la JVAERG. Pour les créances clients et les actifs sur contrat, la société applique la méthode simplifiée prévue par IFRS 9, selon laquelle les pertes attendues pour la durée de vie sont comptabilisées au moment de la comptabilisation initiale de l'actif. Selon la méthode simplifiée de comptabilisation des pertes de crédit attendues, les entités ne sont pas tenues de faire le suivi des variations du risque de crédit, mais doivent plutôt comptabiliser une correction de valeur chaque date de clôture en fonction des pertes de crédit attendues pour la durée de vie à compter de la date de comptabilisation initiale de l'actif.

Figurent parmi les indications de dépréciation :

- des indices qu'un débiteur ou un groupe de débiteurs éprouvent de sérieuses difficultés financières;
- un défaut ou retard de versement des intérêts ou de remboursement du principal;
- la probabilité qu'un débiteur ou un groupe de débiteurs déclare faillite ou procède à un autre type de restructuration financière;
- une variation dans le nombre de retards ou dans la situation économique corrélée avec les défauts, lorsque des données observables indiquent une diminution mesurable des flux de trésorerie futurs estimés.

Les créances clients sont passées en revue sur le plan qualitatif au cas par cas afin de déterminer si elles doivent être sorties.

Les pertes de crédit attendues correspondent à la différence entre la valeur actualisée des flux de trésorerie contractuels devant être versés en vertu du contrat et les flux de trésorerie attendus. Les pertes de crédit attendues sont évaluées compte tenu du risque de défaut sur la durée du contrat et intègrent des informations prospectives dans leur évaluation.

Les passifs financiers sont classés soit dans les passifs financiers évalués à la juste valeur par le biais du résultat net, soit au coût amorti, ou bien dans les dérivés désignés comme instruments de couverture dans une relation de couverture efficace. La société détermine le classement de ses passifs financiers à la comptabilisation initiale. Les passifs financiers de la société comprennent les dettes fournisseurs et autres créditeurs, les emprunts de la société mère, les emprunts sans recours, les passifs dérivés, les montants à payer aux parties liées et les capitaux propres donnant droit à des avantages fiscaux. Les passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur, leur évaluation ultérieure étant déterminée selon leur classement dans les classes suivantes :

JVRN – Les passifs financiers détenus à des fins de transaction, comme ceux acquis aux fins de vente à court terme, et les instruments financiers dérivés conclus par la société qui ne respectent pas les critères de la comptabilité de couverture, et les capitaux propres donnant droit à des avantages fiscaux sont classés à la juste valeur par le biais du résultat net. Les profits ou les pertes sur ces genres de passifs sont comptabilisés en résultat net.

La société détient et exploite certains projets aux États-Unis dans le cadre de structures donnant droit à des avantages fiscaux pour financer la construction de projets solaires et éoliens. Ces structures sont conçues pour attribuer aux investisseurs ayant droit à des avantages fiscaux des incitatifs fiscaux en faveur des énergies renouvelables, tels que les crédits d'impôt à l'investissement, les crédits d'impôt à la production et l'amortissement fiscal accéléré. En général, les structures donnant droit à des avantages fiscaux accordent aux investisseurs ayant droit à des avantages fiscaux la majorité des bénéfices imposables américains des projets et des incitatifs fiscaux en faveur des énergies renouvelables, ainsi qu'une plus petite partie des flux de trésorerie des projets, jusqu'à un point déterminé par un contrat où les attributions sont ajustées (le « point de basculement »). Après le point de basculement, la majorité des bénéfices imposables américains des projets, des incitatifs fiscaux en faveur des énergies renouvelables et des flux de trésorerie sont attribués au commanditaire. Les dates du point de basculement dépendent généralement d'un retour sur investissement après impôt convenu dans le cadre des projets sous-jacents. Cependant, de temps à autre, les dates du point de basculement peuvent être spécifiées dans le contrat. À tout moment, avant et après le point de basculement des projets, la société conserve le contrôle des projets financés par une structure donnant droit à des avantages fiscaux. Conformément à la substance des accords contractuels, les montants payés par les investisseurs ayant droit à des avantages fiscaux pour leurs participations sont classés comme des passifs liés à des instruments financiers dans les états consolidés de la situation financière et sont réévalués à leur juste valeur à chaque date de clôture, conformément à IFRS 9.

La juste valeur du financement par capitaux propres donnant droit à des avantages fiscaux est généralement composée des éléments suivants :

Éléments touchant la juste valeur du financement par capitaux propres donnant droit à des avantages fiscaux	Description
Crédits d'impôt sur la production (« CIP »)	Répartition des CIP à l'investisseur ayant droit à des avantages fiscaux tirés de l'énergie produite pendant la période. Les CIP sont comptabilisés dans le poste Profit (perte) de change et sur les instruments financiers et un montant correspondant est porté en réduction des passifs donnant droit à des avantages fiscaux.
Perte fiscale, y compris les attributs fiscaux comme l'amortissement fiscal accéléré	En vertu des contrats donnant droit à des avantages fiscaux, la société est tenue d'attribuer des pourcentages spécifiques des pertes fiscales à l'investisseur ayant droit à des avantages fiscaux. À mesure que les montants sont attribués, les obligations de prestation sont satisfaites et une réduction du passif donnant droit à des avantages fiscaux est comptabilisée, un montant correspondant étant inscrit au poste Profit (perte) de change et sur les instruments financiers dans le compte consolidé de résultat.
Apport de paiements à l'utilisation	Certains contrats comprennent des seuils de production annuels. Si les seuils sont dépassés, l'investisseur ayant droit à des avantages fiscaux est tenu de verser des sommes en trésorerie additionnelles. Les sommes en trésorerie versées augmentent la valeur des passifs donnant droit à des avantages fiscaux.
Distributions en trésorerie	Certains contrats prévoient également des distributions en trésorerie à l'investisseur ayant droit à des avantages fiscaux. Au moment du versement, le montant de la distribution en trésorerie est déduit des passifs donnant droit à des avantages fiscaux.

Coût amorti – Tous les autres passifs financiers sont classés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les profits et les pertes sont comptabilisés en résultat net lorsque les passifs sont décomptabilisés ainsi que dans le cadre du processus d'amortissement. Les profits et les pertes de réévaluation sur les passifs financiers classés au coût amorti sont présentés dans le compte consolidé de résultat. Le coût amorti est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins tout remboursement ou toute réduction du principal. Le calcul tient compte de toute surcote ou décote à l'acquisition et comprend les coûts et honoraires de transaction qui font partie intégrante du taux d'intérêt effectif. Cette catégorie comprend les dettes fournisseurs et autres créditeurs, les dividendes à payer, les prêts et emprunts portant intérêt ainsi que les facilités de crédit de la société mère.

Dérivés et comptabilité de couverture

Les dérivés sont initialement comptabilisés à la juste valeur à la date à laquelle un contrat dérivé est conclu et sont ultérieurement réévalués à leur juste valeur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. La comptabilisation des variations ultérieures de la juste valeur diffère selon que le dérivé a été désigné ou non comme instrument de couverture et, le cas échéant, selon la nature de l'élément couvert et le type de relation de couverture désigné.

La société désigne ses dérivés comme couverture :

- du risque de change lié aux flux de trésorerie de transactions prévues hautement probables (couvertures de flux de trésorerie);
- du risque de change lié aux investissements nets dans des établissements à l'étranger (couvertures d'un investissement net);
- du risque sur marchandises lié aux flux de trésorerie de transactions prévues hautement probables (couvertures de flux de trésorerie);
- du risque de taux d'intérêt variable lié au remboursement d'emprunts hautement probable (couvertures de flux de trésorerie).

Au commencement de la relation de couverture, la société désigne et consigne officiellement la relation de couverture à laquelle elle entend appliquer la comptabilité de couverture ainsi que l'objectif et la stratégie de gestion des risques qui sous-tendent la couverture.

Une relation de couverture doit satisfaire à toutes les contraintes d'efficacité de la couverture qui suivent :

- il existe un « lien économique » entre l'élément couvert et l'instrument de couverture;

- le risque de crédit n'a pas « d'effet dominant sur les variations de la valeur » qui résultent de ce lien économique;
- le ratio de couverture de la relation de couverture est égal au rapport entre la quantité de l'élément couvert qui est réellement couverte par la société et la quantité de l'instrument de couverture qu'elle utilise réellement pour couvrir cette quantité de l'élément couvert.

La juste valeur des divers instruments financiers dérivés utilisés à des fins de couverture et les variations de la réserve de couverture dans les capitaux propres sont présentées à la note 5, « Gestion des risques et instruments financiers ».

Lorsqu'un instrument de couverture arrive à expiration, est vendu, est résilié, ou ne respecte plus les critères de comptabilité de couverture, le cumul des profits ou pertes latents et les coûts différés liés à la couverture jusqu'alors inscrits dans les capitaux propres restent ainsi comptabilisés jusqu'à la réalisation de la transaction prévue. Lorsque la transaction prévue n'est plus susceptible de se produire, le cumul des profits ou pertes latents et les coûts différés liés à la couverture sont immédiatement reclassés en résultat net.

Si le ratio de couverture aux fins de la gestion du risque n'est plus optimal, mais que l'objectif de gestion du risque demeure inchangé et que la couverture continue d'être admissible à la comptabilité de couverture, la relation de couverture sera rééquilibrée en rajustant la quantité visée par l'instrument de couverture ou celle de l'élément couvert afin que le ratio de couverture corresponde au ratio utilisé aux fins de gestion du risque. Toute inefficacité de couverture est calculée et comptabilisée en résultat net au moment du rééquilibrage de la relation de couverture.

i) Couvertures de flux de trésorerie répondant aux conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture

La partie efficace de la variation de la juste valeur des dérivés qui sont désignés et admissibles comme couverture de flux de trésorerie est comptabilisée dans la réserve de couverture de flux de trésorerie dans les capitaux propres, jusqu'à concurrence du cumul des variations de la juste valeur de l'élément couvert sur une base actualisée depuis le commencement de la couverture. Les profits ou les pertes liés à la partie inefficace sont comptabilisés immédiatement en résultat net à titre de Profit (perte) de change et sur les instruments financiers.

Les profits et les pertes découlant de la partie efficace de la variation de la juste valeur de la totalité du contrat à terme sont comptabilisés dans la réserve de couverture de flux de trésorerie dans les capitaux propres. Le cumul des montants comptabilisés dans les capitaux propres est reclassé dans la période où l'élément couvert a une incidence sur le résultat net.

ii) Couvertures d'investissements nets répondant aux conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture

Les couvertures d'investissement net dans des établissements à l'étranger sont comptabilisées de la même manière que les couvertures de flux de trésorerie. Les profits ou les pertes sur l'instrument de couverture liés à la partie efficace de la couverture sont comptabilisés dans les AERG et cumulés dans des réserves portées aux capitaux propres. Les profits ou les pertes liés à la partie inefficace sont comptabilisés immédiatement en résultat net à titre de Profit (perte) de change et sur les instruments financiers. Le cumul des profits et pertes dans les capitaux propres est reclassé en résultat net lorsque les établissements à l'étranger sont vendus, en tout ou en partie.

iii) Inefficacité de la couverture

Selon la politique de couverture de la société, l'utilisation d'instruments dérivés n'est permise que pour des relations de couverture efficace. Les sources de l'efficacité de la couverture sont déterminées au commencement de la relation de couverture et évaluées au moyen d'évaluations périodiques et prospectives de l'efficacité pour vérifier qu'il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture. Lorsque les conditions essentielles de l'instrument de couverture et de l'élément couvert sont en parfaite concordance, une appréciation qualitative de l'efficacité est réalisée. Pour les autres relations de couverture, un dérivé hypothétique est utilisé pour apprécier l'efficacité.

I) Comptabilisation des produits et des charges

La majorité des produits sont tirés de la vente de l'électricité produite par les centrales de la société et des services auxiliaires qui y sont liés à la fois aux termes de contrats et sur le marché libre. Les obligations sont remplies à mesure que le client reçoit et consomme simultanément les avantages tandis que la société livre de l'électricité et des produits connexes. Les produits sont comptabilisés selon la puissance et la capacité distribuées, aux tarifs contractuels établis ou aux tarifs en vigueur dans le marché. Les produits correspondent à la contrepartie que la société s'attend à recevoir en échange de ces biens et services. Les coûts liés à l'achat d'électricité ou de combustible sont comptabilisés à la livraison. Tous les autres coûts sont comptabilisés à mesure qu'ils sont engagés.

Pour de plus amples renseignements sur les produits par type de technologie, se reporter à la note 6, « Informations sectorielles ».

Lorsque c'est possible, la société choisit d'appliquer la mesure de simplification selon IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (« IFRS 15 »), pour évaluer la mesure dans laquelle une obligation de prestation est remplie et les obligations d'information relatives aux obligations de prestation qui restent à remplir. La mesure de simplification permet à une entité de comptabiliser les produits au montant auquel elle a le droit de facturer lui donnant droit à un montant de contrepartie correspondant directement à la valeur pour le client de la prestation remplie par l'entité jusqu'à la date considérée.

Si la contrepartie dans un contrat pour lequel la mesure de simplification selon IFRS 15 n'est pas appliquée pour évaluer dans quelle mesure une obligation de prestation est remplie comprend un montant variable, la société estime le montant de contrepartie qu'elle s'attend à recevoir en échange des biens transférés au client. La contrepartie variable est estimée à l'entrée en vigueur du contrat. Une limitation s'applique à la contrepartie variable jusqu'à ce qu'il soit hautement probable que le dénouement ultérieur de l'incertitude relative à cette contrepartie ne donnera pas lieu à un ajustement à la baisse importante du montant cumulatif comptabilisé des produits lorsque l'incertitude connexe est résorbée.

La société conclut également des accords regroupant la vente d'électricité et de produits connexes. L'électricité, la capacité et les crédits d'énergie renouvelable faisant l'objet de conventions d'achat d'électricité sont considérés comme des obligations de prestation distinctes. Conformément à IFRS 15, le prix de transaction aux termes d'un contrat est affecté à chaque obligation de prestation distincte et comptabilisé comme des produits des activités ordinaires lorsque l'obligation de prestation est remplie, ou à mesure qu'elle est remplie. La société considère la vente d'électricité et de capacité comme une série de biens distincts qui sont essentiellement les mêmes et qui sont fournis au même rythme et évalués selon la méthode fondée sur les extrants. La société considère les crédits d'énergie renouvelable comme des obligations de prestation remplies à un moment précis. Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, les produits comptabilisés à un moment précis découlant de la vente de crédits renouvelables s'établissaient à 181 millions \$ (157 millions \$ en 2020 et 112 millions \$ en 2019). L'évaluation de la mesure dans laquelle une obligation de prestation est remplie et le transfert au client du contrôle de crédits renouvelables d'un accord intégré coïncident avec le rythme de comptabilisation des produits des activités ordinaires tirés de la production d'électricité sous-jacente.

Les produits des activités ordinaires comptabilisés hors du champ d'application d'IFRS 15 comprennent des profits réalisés et des pertes subies sur les dérivés utilisés à des fins de gestion des risques des activités de production de la société associés aux prix des marchandises. Pour couvrir la totalité ou une partie des sources de revenus attendues, la société conclut, de temps à autre, des contrats sur marchandises lorsqu'elle vend de l'électricité à un marché indépendant d'exploitation du réseau d'électricité et qu'aucune CAE n'est disponible. Ces contrats sur marchandises nécessitent des règlements périodiques dans le cadre desquels la société reçoit un prix fixe en fonction d'une quantité spécifiée d'électricité et paie aux contreparties un prix de marché variable en fonction de la même quantité spécifiée d'électricité. Puisque ces dérivés sont comptabilisés selon la comptabilité de couverture, les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans les produits au compte consolidé de résultat. Les opérations financières comprises dans les produits de l'exercice clos le 31 décembre 2021 ont entraîné une diminution des produits de 30 millions \$ (augmentation des produits de 53 millions \$ en 2020 et augmentation des produits de 9 millions \$ en 2019).

m) Impôts sur le résultat

Les actifs et les passifs d'impôt exigible sont évalués afin de calculer le montant qui devrait être versé aux autorités fiscales, déduction faite des recouvrements, selon les taux d'imposition et les lois en vigueur ou pratiquement en vigueur aux dates de clôture. Les actifs et les passifs d'impôt exigible sont inclus respectivement dans les créances clients et autres actifs courants, et dans les dettes fournisseurs et autres créanciers.

L'impôt différé est comptabilisé lorsqu'il y a des différences temporaires imposables entre la base fiscale et la valeur comptable des actifs et des passifs. L'impôt différé n'est pas comptabilisé lorsque la différence temporaire résulte du goodwill ou de la comptabilisation initiale d'autres actifs et passifs dans le cadre d'une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et qui ne touche ni le bénéfice imposable ni le résultat comptable. Des actifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires déductibles et les reports en avant de crédits d'impôt non utilisés et de pertes fiscales non utilisées, dans la mesure où il est probable que les déductions, les crédits d'impôt et les pertes fiscales puissent être utilisés. La valeur comptable des actifs d'impôt différé fait l'objet d'un examen à chaque date de clôture et est réduite dans la mesure où il n'est plus probable que les actifs d'impôt soient recouverts. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition qui devraient être en vigueur pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif réglé, en fonction des taux d'imposition et des lois en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture.

Les impôts exigible et différé liés aux éléments comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global sont également comptabilisés directement dans les autres éléments du résultat global.

n) Regroupements d'entreprises

L'acquisition d'une entreprise est comptabilisée selon la méthode de l'acquisition. La contrepartie de chaque acquisition correspond au total des justes valeurs, à la date de l'échange, des actifs transférés, des dettes contractées à l'égard des anciens propriétaires de l'entreprise acquise, et des instruments de capitaux propres émis par l'acquéreur en échange du contrôle de l'entreprise acquise. Les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise acquise qui respectent les conditions de comptabilisation selon IFRS 3, *Regroupements d'entreprises* (« IFRS 3 »), sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition, sauf les impôts sur le résultat, qui sont évalués selon IAS 12, *Impôts sur le résultat* (« IAS 12 »), les paiements fondés sur des actions, qui sont évalués selon IFRS 2, *Paiement fondé sur des actions*, et les actifs non courants classés comme étant détenus en vue de la vente et évalués à leur juste valeur diminuée des coûts de la vente selon IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*. La participation ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise est initialement évaluée selon la quote-part de la participation ne donnant pas le contrôle de la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables comptabilisés ou, le cas échéant, selon la juste valeur des actions en circulation.

Le goodwill est comptabilisé dans la mesure où le total de la juste valeur de la contrepartie versée, le montant de toute participation ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans l'entité acquise excèdent la juste valeur des immobilisations corporelles et incorporelles identifiables nettes acquises. Si l'écart est négatif, le montant est comptabilisé en résultat net à titre de profit. Le goodwill n'est pas amorti et n'est pas déductible aux fins de l'impôt. Toutefois, après la comptabilisation initiale, le goodwill est évalué au coût après déduction du cumul des pertes de valeur. Un test de dépréciation est effectué au moins une fois l'an, ou lorsque des circonstances, comme une diminution importante des produits, du résultat ou des flux de trésorerie prévus, indiquent qu'il est plus probable qu'improbable que le goodwill ait subi une perte de valeur. Les pertes de valeur à l'égard du goodwill ne peuvent être reprises.

Lorsqu'un regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, les participations détenues précédemment dans l'entité acquise sont réévaluées à leur juste valeur à la date d'acquisition, soit la date à laquelle le contrôle est obtenu, et le profit ou la perte qui en découle, le cas échéant, est comptabilisé en résultat net. Les montants découlant des participations dans l'entreprise acquise détenues avant la date d'acquisition qui ont été comptabilisés précédemment dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat net. Au moment de la sortie ou de la perte de contrôle d'une filiale, la valeur comptable de l'actif net de la filiale (y compris tout autre élément du résultat global lié à celle-ci) est décomptabilisée, et l'écart entre tout produit touché et la valeur comptable de l'actif net est comptabilisé en résultat comme un profit ou une perte.

Lorsque cela s'applique, la contrepartie de l'acquisition comprend tout actif ou passif découlant d'une entente de contrepartie éventuelle, mesuré à la juste valeur à la date d'acquisition. Les variations ultérieures de la juste valeur sont inscrites dans le coût d'acquisition, quand elles sont considérées comme des ajustements liés à la période d'évaluation. Toutes les autres variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle classée à titre de passifs seront comptabilisées dans les comptes consolidés de résultat, tandis que les variations de la juste valeur de la contrepartie éventuelle classée dans les capitaux propres de la société ne font pas l'objet d'une réévaluation ultérieure.

o) Actifs détenus en vue de la vente

Les actifs et les groupes destinés à être cédés sont classés comme étant détenus en vue de la vente si leur valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Cette condition est remplie uniquement lorsque la vente est hautement probable et que l'actif non courant ou le groupe destiné à être cédé est disponible à la vente immédiatement dans son état actuel. La direction doit s'engager à conclure la vente, et cette dernière devrait pouvoir satisfaire aux critères de comptabilisation à titre de vente réalisée moins d'un an suivant la date de classement, sous réserve de certaines exceptions.

Lorsque la société s'engage à l'égard d'un plan de vente impliquant la perte de contrôle d'une filiale, tous les actifs et les passifs de cette filiale sont classés comme étant détenus en vue de la vente lorsque les critères établis ci-dessus sont remplis, qu'elle conserve ou non une participation ne donnant pas le contrôle dans son ancienne filiale après la vente.

Les actifs non courants et les groupes destinés à être cédés classés comme étant détenus en vue de la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable antérieure et de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

Les actifs classés comme étant détenus en vue de la vente et les actifs d'un groupe destiné à être cédé sont présentés séparément des autres actifs dans l'état consolidé de la situation financière et sont classés comme courants. Les passifs d'un groupe destiné à être cédé classés comme étant détenus en vue de la vente sont présentés séparément des autres passifs dans les états consolidés de la situation financière et sont classés comme courants.

Lorsqu'elles sont classées comme étant détenues en vue de la vente, les immobilisations corporelles et incorporelles ne sont pas amorties.

p) Autres éléments

i) Coûts inscrits à l'actif

Les coûts inscrits à l'actif liés aux immobilisations en cours comprennent toutes les dépenses admissibles engagées relativement à l'acquisition, à la construction ou à la production d'un actif qualifié. Un actif qualifié est un actif qui exige une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisé. Les intérêts et les coûts d'emprunt liés aux immobilisations en cours sont inscrits à l'actif lorsque les activités nécessaires pour préparer l'actif à son usage prévu ou à sa vente prévue sont en cours, que les dépenses liées à cet actif ont été engagées et que les fonds ont été utilisés ou empruntés pour financer la construction ou l'aménagement. Les coûts cessent d'être inscrits à l'actif lorsque celui-ci est prêt à être utilisé.

ii) Prestations de retraite et avantages futurs du personnel

Les prestations de retraite et les avantages futurs du personnel relativement aux employés des entités en exploitation faisant partie de la société sont comptabilisés dans les états financiers consolidés. Le coût des prestations de retraite au titre des régimes à prestations définies et des avantages postérieurs à l'emploi offerts est comptabilisé au fur et à mesure que les employés obtiennent droit à prestations. La méthode des unités de crédit projetées au prorata des années de service, qui se fonde sur les hypothèses les plus probables de la direction, est utilisée pour évaluer les prestations et autres avantages de retraite. Tous les écarts actuariels sont comptabilisés immédiatement par le biais des autres éléments du résultat global afin que le montant net de l'actif ou du passif au titre des régimes de retraite comptabilisés aux états consolidés de la situation financière reflète la valeur totale du déficit ou de l'excédent des régimes. L'intérêt net est calculé en appliquant le taux d'actualisation à l'actif ou au passif net au titre des prestations définies. Les variations du montant net des obligations au titre des prestations définies se rapportant aux coûts de service (qui comprennent le coût des services rendus pour l'exercice, le coût des services passés, ainsi que les profits et les pertes sur les réductions et les règlements ponctuels), et les charges d'intérêts nettes ou les produits d'intérêts nets sont comptabilisés dans les comptes consolidés de résultat.

Les réévaluations, composées des écarts actuariels, de l'incidence du plafond de l'actif et du rendement des actifs des régimes (excluant l'intérêt net), sont comptabilisées immédiatement aux états consolidés de la situation financière, et un débit ou un crédit correspondant est porté aux autres éléments du résultat global pendant la période au cours de laquelle les réévaluations ont eu lieu. Les réévaluations ne sont pas reclassées en résultat net au cours de périodes ultérieures. Pour les régimes à cotisations définies, les montants sont passés en charges en fonction des droits à prestations des employés.

iii) Passifs relatifs au démantèlement, à la remise en état et à l'environnement

Les obligations juridiques et implicites liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles sont comptabilisées en tant que passifs lorsque l'obligation est engagée et sont évaluées à la valeur actuelle des coûts prévus pour régler le passif, au moyen d'un taux d'actualisation qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et les risques propres au passif. Le passif est désactualisé jusqu'à la date à laquelle il sera réglé, et une charge correspondante est comptabilisée dans les charges d'exploitation. La valeur comptable des passifs relatifs au démantèlement, à la remise en état et à l'environnement est revue chaque année, et l'incidence des modifications d'estimations touchant le montant des flux de trésorerie ou le moment prévu des débours est ajoutée au coût de l'actif connexe, ou déduite de celui-ci.

iv) Provisions

Une provision est un passif dont l'échéance ou le montant est incertain. Une provision est constituée lorsque la société a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'événements passés, qu'il est probable qu'une sortie de trésorerie soit nécessaire pour régler l'obligation et que le montant peut être estimé de façon fiable. Aucune provision n'est comptabilisée pour des pertes d'exploitation futures. La provision est évaluée à la valeur actuelle de la meilleure estimation des dépenses qui devraient être nécessaires pour régler l'obligation selon un taux d'actualisation qui tient compte des appréciations courantes du marché de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'obligation. Les provisions sont réévaluées chaque date de clôture au moyen du taux d'actualisation courant. L'augmentation de la provision au fil du temps est comptabilisée en tant que charge d'intérêts.

v) Produits d'intérêts

Les produits d'intérêts découlent du passage du temps et sont comptabilisés selon la méthode de la comptabilité d'engagement.

vi) Subventions gouvernementales

La société est admissible à des subventions gouvernementales pour la construction ou l'acquisition d'actifs de production d'énergie renouvelable et la mise en service commerciale de ces actifs, dans la mesure où sa demande auprès de l'organisme concerné est acceptée. L'évaluation visant à déterminer si un projet respecte les conditions requises et s'il existe une assurance raisonnable que les subventions seront reçues sera effectuée au cas par cas. La société réduit le coût de l'actif en fonction du montant de la subvention. Le montant des subventions est comptabilisé systématiquement en résultat net à titre de réduction de l'amortissement sur les périodes au cours desquelles est comptabilisé l'amortissement de ces actifs et proportionnellement à cet amortissement.

Pour ce qui est des subventions liées au résultat, l'aide gouvernementale (correspondant à la différence entre le prix du marché et le prix fixe garanti) devient généralement exigible au moment de la production de l'électricité et de sa livraison au réseau pertinent. À ce stade, l'encaissement de la subvention devient raisonnablement assuré, et celle-ci est alors comptabilisée dans les produits au cours du mois de livraison de l'électricité.

q) Estimations critiques

La société fait des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable des actifs et des passifs, sur les informations relatives aux actifs et aux passifs éventuels ainsi que sur le montant déclaré des produits et des autres éléments du résultat global de l'exercice considéré. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations. Les estimations et les hypothèses critiques dans la détermination des montants déclarés dans les états financiers consolidés portent sur les éléments suivants :

i) Immobilisations corporelles

La juste valeur des immobilisations corporelles de la société est évaluée selon des estimations et des hypothèses quant aux prix futurs de l'électricité produite au moyen de sources renouvelables, à la production moyenne à long terme prévue, aux charges d'exploitation et aux dépenses d'investissement estimées, aux taux d'inflation futurs et aux taux d'actualisation, comme il est décrit à la note 11, « Immobilisations corporelles à la juste valeur ». La détermination des hypothèses et estimations appropriées qui permettent à la société d'évaluer ses immobilisations corporelles est question de jugement. Pour de plus amples renseignements, se reporter à la note 1 r) iii), « Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables – Immobilisations corporelles ».

L'estimation des durées d'utilité et des valeurs résiduelles permet de calculer l'amortissement. Des révisions annuelles sont effectuées pour s'assurer de l'exactitude des durées d'utilité et des valeurs résiduelles.

ii) Instruments financiers

La société fait des estimations et pose des hypothèses qui influent sur la valeur comptable de ses instruments financiers, y compris des estimations et hypothèses quant aux prix futurs de l'électricité, à la production moyenne à long terme, aux prix de la capacité, aux taux d'actualisation, au moment de la livraison de l'électricité et aux éléments touchant la juste valeur du financement par capitaux propres donnant droit à des avantages fiscaux. La juste valeur des swaps de taux d'intérêt représente le montant estimé qu'une autre partie recevrait ou paierait si elle mettait fin aux swaps à la date de clôture, compte tenu des taux d'intérêt en vigueur sur les marchés. Le résultat de l'application de cette technique d'évaluation se rapproche de la valeur actualisée nette des flux de trésorerie futurs. Se reporter à la note 5, « Gestion des risques et instruments financiers », pour de plus amples renseignements.

iii) Impôt différé

Les états financiers consolidés comprennent des estimations et des hypothèses pour établir les taux d'imposition futurs applicables aux filiales et identifier les différences temporaires liées à chaque filiale. Les actifs et les passifs d'impôt différé sont évalués aux taux d'imposition qui devraient être en vigueur pour l'exercice au cours duquel l'actif sera réalisé ou le passif, réglé, en fonction des taux d'imposition et des lois en vigueur ou pratiquement en vigueur à la date de clôture. L'utilisation de plans et de prévisions d'exploitation permet d'évaluer le moment où les différences temporaires se résorberont selon le bénéfice imposable futur.

iv) Passifs relatifs au démantèlement

Les coûts relatifs au démantèlement seront engagés à la fin de la durée d'exploitation de certains actifs de la société. Ces obligations sont généralement éloignées dans le temps et exigent l'exercice de jugement. L'estimation des coûts relatifs au démantèlement peut varier en fonction de nombreux facteurs, y compris les changements des exigences légales, réglementaires et environnementales pertinentes, l'émergence de nouvelles techniques de restauration ou l'expérience d'autres centrales de production d'énergie. Sont inhérentes aux calculs de ces coûts des hypothèses et des estimations portant entre autres, sur les montants du règlement final, le taux d'inflation, les taux d'actualisation et le moment du règlement.

r) Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables

Les jugements critiques rendus quant à l'application des méthodes comptables utilisées dans les états financiers consolidés et dont l'incidence est significative sur les montants qui y sont présentés portent sur les points suivants :

i) Préparation des états financiers consolidés

Les présents états financiers consolidés présentent la situation financière, les résultats d'exploitation et les flux de trésorerie de la société. La société exerce son jugement pour déterminer si des filiales non entièrement détenues sont contrôlées par la société. Pour ce faire, elle doit établir i) la façon dont les activités pertinentes de la filiale sont dirigées; ii) si les droits afférents aux participations sont des droits substantiels ou des droits de protection; et iii) la capacité de la société à influencer le rendement de la filiale.

ii) Transactions sous contrôle commun

Les regroupements d'entreprises sous contrôle commun sont spécifiquement exclus du champ d'application d'IFRS 3 et la direction a donc exercé son jugement pour choisir une méthode de comptabilisation appropriée pour ces transactions, et a pris en considération d'autres normes comptables pertinentes en tenant compte des principes énoncés dans les IFRS et de la réalité économique des transactions à l'étude. La société a pour politique de présenter les actifs et les passifs comptabilisés découlant des transactions entre entités sous contrôle commun à la valeur comptable dans les états financiers du cédant et de refléter les résultats des entités regroupées dans les comptes consolidés de résultat, les états consolidés du résultat global, les états consolidés de la situation financière, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour toutes les périodes présentées pendant lesquelles les entités étaient sous le contrôle commun du cédant, quel que soit le moment où survient le regroupement. Les écarts entre la contrepartie versée et les actifs et passifs reçus sont comptabilisés directement dans les capitaux propres.

iii) Immobilisations corporelles

La méthode comptable traitant des immobilisations corporelles de la société est décrite à la note 1 g), « Immobilisations corporelles et modèle de réévaluation ». L'application de cette méthode fait appel au jugement pour déterminer si certains coûts s'ajoutent à la valeur comptable des immobilisations corporelles, contrairement aux réparations et à l'entretien dont les coûts sont passés en charges au moment où ils sont engagés. Lorsqu'un actif a été aménagé, il faut exercer du jugement pour établir le moment où cet actif peut être utilisé comme prévu et pour déterminer les coûts directement attribuables devant être inclus dans la valeur comptable de l'actif en voie d'aménagement. Les durées d'utilité des immobilisations corporelles sont déterminées périodiquement par des ingénieurs indépendants et la direction procède à des révisions annuelles.

La société détermine annuellement la juste valeur de ses immobilisations corporelles selon la méthode qu'elle juge raisonnable. En général, il s'agit d'un modèle d'analyse des flux de trésorerie actualisés sur 20 ans pour ses actifs hydroélectriques. Cette période de vingt ans est considérée comme raisonnable, étant donné que les plans d'immobilisations de la société portent sur vingt ans et que celle-ci estime qu'un tiers raisonnable n'aurait pas de préférence quant à l'estimation des flux de trésorerie sur une plus longue période ou à l'utilisation d'une valeur finale actualisée. La méthode utilisée pour ses actifs des secteurs éoliens, solaires et divers consiste à harmoniser la durée du modèle avec la durée d'utilité résiduelle prévue des actifs visés.

Le modèle d'évaluation intègre les flux de trésorerie futurs des conventions d'achat d'électricité à long terme en vigueur, lorsqu'il est établi que les conventions d'achat d'électricité sont directement liées aux actifs de production d'énergie connexes. Pour ce qui est de la production future estimée qui n'intègre pas les prix fixés par des conventions d'achat d'électricité à long terme, le modèle de flux de trésorerie repose sur des estimations des prix futurs de l'électricité, en tenant compte des cours proposés par des courtiers obtenus de sources indépendantes pour les années où le marché est liquide. L'évaluation de la production qui n'est pas directement liée à des conventions d'achat d'électricité à long terme s'appuie également sur l'utilisation d'une estimation à long terme des prix futurs de l'électricité. À cette fin, selon le modèle d'évaluation, un taux d'actualisation permettant de dégager un rendement raisonnable est appliqué au coût tout compris de construction de nouvelles centrales d'énergie renouvelable dont le profil de production est semblable à celui de l'actif évalué et sert de référence pour fixer le prix du marché de l'électricité provenant de sources renouvelables.

La vision à long terme de la société repose sur le coût nécessaire pour obtenir de l'énergie supplémentaire de sources renouvelables en prévision de la croissance de la demande d'ici 2026 à 2035 en Amérique du Nord, d'ici 2029 en Colombie, et d'ici 2025 au Brésil. L'année d'entrée est celle où les producteurs doivent augmenter la puissance pour maintenir la fiabilité des réseaux et fournir un niveau adéquat de réserve compte tenu de la mise hors service des plus anciennes centrales alimentées au charbon, de la hausse des coûts liés à la conformité environnementale en Amérique du Nord et de l'accroissement global de la demande en Colombie et au Brésil. En ce qui concerne les activités en Amérique du Nord, la société a appliqué un taux d'actualisation estimatif au prix de ces nouvelles centrales d'énergie renouvelable pour établir les prix de l'électricité provenant de sources renouvelables générée par des centrales hydroélectriques, solaires et éoliennes. Au Brésil et en Colombie, l'estimation des prix futurs de l'électricité est calculée selon une approche similaire déjà appliquée en Amérique du Nord utilisant une prévision du coût tout compris de nouvelles centrales.

Les valeurs finales sont incluses dans les évaluations des actifs hydroélectriques en Amérique du Nord et en Colombie. Pour ce qui est des actifs hydroélectriques au Brésil, les flux de trésorerie ont été inclus selon la durée de l'autorisation ou la durée d'utilité d'un actif de concession, compte tenu du renouvellement non récurrent d'une durée d'utilité de trente ans visant les actifs hydroélectriques admissibles.

Les taux d'actualisation sont établis annuellement par la direction en tenant compte des taux d'intérêt courants, du coût moyen du capital sur le marché ainsi que du risque de prix et de l'emplacement géographique des centrales en exploitation. Les taux d'inflation sont aussi déterminés en fonction des taux d'inflation en cours et des attentes des économistes quant aux taux futurs. Les coûts d'exploitation sont fondés sur des budgets à long terme, majorés d'un taux d'inflation. Chaque centrale en exploitation dispose d'un plan d'immobilisations sur vingt ans auquel elle se conforme pour que ses actifs atteignent leur durée d'utilité maximale. Les prévisions relatives aux taux de change sont faites à partir des taux au comptant et des taux à terme disponibles, extrapolés au-delà des périodes pour lesquelles ils sont disponibles. Dans le choix des intrants susmentionnés relatifs au modèle d'actualisation des flux de trésorerie, la direction doit tenir compte des faits, des tendances et des plans lorsqu'elle se penche sur la façon de dégager une juste valeur raisonnable de ses immobilisations corporelles.

iv) Instruments financiers

La méthode comptable portant sur les instruments financiers de la société est décrite à la note 1 k), « Instruments financiers ». En ce qui a trait à l'application de cette méthode, le jugement se fonde sur les critères énoncés dans IFRS 9 pour comptabiliser les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net et à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global ainsi que pour évaluer l'efficacité des relations de couverture.

v) Impôt différé

La méthode comptable portant sur les impôts sur le résultat de la société est décrite à la note 1 m), « Impôts sur le résultat ». Pour l'application de cette méthode, il faut exercer du jugement pour déterminer la probabilité d'utilisation des déductions, des crédits d'impôt et des pertes fiscales.

vi) Résultat par action

Le résultat par action de base et dilué de la société n'a pas été présenté dans les états financiers consolidés. Les actions échangeables et les actions de catégorie B sont classées à titre de passifs financiers, tandis que les actions de catégorie C sont classées aussi à titre de passifs financiers, mais sont présentées comme des instruments de capitaux propres compte tenu de la portée limitée des exceptions de présentation prévues selon IAS 32. Ces actions étant classées comme un passif financier, elles ne constituent pas des actions ordinaires. Se reporter à la note précitée pour de plus amples renseignements.

s) Normes comptables récemment adoptées

Modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16 en ce qui concerne les informations à fournir

Le 27 août 2020, l'IASB a publié les modifications d'IFRS 9, d'IAS 39, d'IFRS 7, d'IFRS 4 et d'IFRS 16 découlant de la réforme des taux d'intérêt de référence (les « modifications issues de la phase II »), qui sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2021 et dont l'adoption anticipée était permise. Les modifications issues de la phase II offrent d'autres indications pour traiter de questions soulevées pendant la transition des taux d'intérêt de référence. Les modifications issues de la phase II se rapportent principalement à la modification des actifs financiers, des passifs financiers et des obligations locatives à l'égard desquels la base de détermination des flux de trésorerie contractuels change en raison de la réforme des taux interbancaires offerts (« TIO »), permettant l'application prospective du taux d'intérêt de référence applicable et le recours à la comptabilité de couverture, et introduisant par le fait même une exception selon laquelle les modifications qui doivent être apportées à la désignation officielle et à la documentation des relations de couverture pour tenir compte des changements requis en vertu de la réforme des TIO n'entraînent pas la cessation de la comptabilité de couverture ou la désignation de nouvelles relations de couverture.

La société a effectué une évaluation et a mis en œuvre un plan de transition pour tenir compte des incidences et refléter les changements découlant des modifications apportées aux modalités contractuelles des emprunts à taux variable et des swaps de taux d'intérêt indexés à des TIO, ainsi que de la mise à jour des désignations de ses couvertures. L'adoption n'a pas eu d'incidence importante sur la présentation de l'information financière de notre société.

t) Modifications futures de méthodes comptables

Modifications d'IAS 1, Présentation des états financiers (« IAS 1 »)

Les modifications apportées précisent la méthode de classement de la dette et des autres passifs à titre d'éléments courants ou non courants. Les modifications d'IAS 1 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2023. La société évalue actuellement l'incidence de ces modifications.

Modification d'IFRS 3, Regroupements d'entreprises – Référence au Cadre conceptuel

Les modifications ajoutent une exception au principe de comptabilisation d'IFRS 3 afin d'écarter la possibilité de comptabiliser des profits ou pertes au « deuxième jour » découlant de passifs et de passifs éventuels qui entreraient dans le champ d'application d'IAS 37, *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels*, ou d'IFRIC 21, *Droits ou taxes*, s'ils étaient contractés de façon distincte. Conformément à l'exception, plutôt que d'appliquer le Cadre conceptuel, les entités doivent appliquer les conditions respectivement énoncées dans IAS 37 ou IFRIC 21 pour établir si, à la date d'acquisition, une obligation actuelle existe. Parallèlement, les modifications apportées ajoutent aussi un nouveau paragraphe à IFRS 3 afin de préciser que les actifs éventuels ne sont pas admissibles à la comptabilisation à la date d'acquisition. Les modifications

d'IFRS 3 s'appliquent aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2022. La société évalue actuellement l'incidence de ces modifications.

Il n'y a, à l'heure actuelle, aucune modification future aux IFRS susceptible d'avoir une incidence sur la société.

2. PRINCIPALES FILIALES

Le tableau qui suit présente la liste des filiales de la société qui avaient une incidence importante sur sa situation financière et sur ses résultats d'exploitation au 31 décembre 2021 :

	Territoire de constitution, d'enregistrement ou d'activité	Pourcentage des droits de vote détenus ou contrôlés (%)
BP Brazil US Subco LLC.....	Delaware	100
Brookfield Power US Holding America Co.....	Delaware	100
Isagen S.A. E.S.P. ¹	Colombie	99,70
TerraForm Power Parent, LLC ¹	New York	100

¹⁾ Contrôle exercé en vertu des droits de vote obtenus aux termes de conventions de vote conclues avec Brookfield.

3. ACQUISITIONS

Réalisées en 2020

Les placements suivants ont été comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, et les résultats d'exploitation ont été inclus dans les états financiers consolidés annuels audités à compter de la date d'acquisition.

Portefeuille de centrales d'énergie solaire en Espagne

Le 11 février 2020, la société, par l'intermédiaire de sa participation dans TerraForm Power, a conclu l'acquisition de la totalité d'un portefeuille de deux centrales d'énergie solaire concentrée situées en Espagne (collectivement, le « portefeuille de centrales d'ESC en Espagne »), d'une puissance nominale combinée d'environ 100 MW. Le prix de cette acquisition, y compris les ajustements du fonds de roulement, s'élève à 111 millions € (121 millions \$). Les coûts d'acquisition, totalisant 1 million \$, ont été passés en charges à mesure qu'ils ont été engagés et ont été comptabilisés au poste Divers dans le compte consolidé de résultat.

Le placement a été comptabilisé selon la méthode d'acquisition, et les résultats d'exploitation ont été inclus dans les états financiers consolidés annuels audités à compter de la date d'acquisition. Si l'acquisition avait été conclue au début de l'exercice, les produits tirés du portefeuille de centrales d'ESC en Espagne se seraient élevés à 99 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

La répartition du prix d'acquisition, à la juste valeur, est la suivante :

(EN MILLIONS)	Portefeuille de centrales d'ESC en Espagne
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	22 \$
Liquidités soumises à restrictions	27
Créances clients et autres actifs courants.....	33
Immobilisations corporelles à la juste valeur.....	661
Actifs d'impôt différé.....	14
Autres actifs non courants	8
Passifs courants	(17)
Instruments financiers	(148)
Emprunts sans recours.....	(475)
Passifs relatifs au démantèlement	(23)
Autres passifs non courants	(22)
Juste valeur des actifs acquis identifiables.....	80
Goodwill	41
Prix d'acquisition.....	121 \$

Réalisées en 2019

Le placement suivant a été comptabilisé selon la méthode de l'acquisition, et les résultats d'exploitation ont été inclus dans les états financiers consolidés annuels audités à compter de la date de l'acquisition.

Portefeuille de production décentralisée aux États-Unis (« portefeuille PD de TERP 2019 »)

Le 26 septembre 2019, la société a acquis une participation de 100 % dans un portefeuille de production distribuée de centrales d'énergie renouvelable aux États-Unis d'une puissance de 320 MW, pour une contrepartie totale de 735 millions \$. Les coûts d'acquisition, totalisant 5 millions \$, ont été passés en charges à mesure qu'ils ont été engagés et ont été comptabilisés au poste Divers dans le compte consolidé de résultat.

Si l'acquisition avait été conclue au début de l'exercice, les produits tirés du portefeuille PD se seraient élevés à 67 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2019.

La répartition du prix d'acquisition, à la juste valeur, est la suivante :

(EN MILLIONS)	Portefeuille PD de TERP 2019
Trésorerie	3 \$
Créances clients et autres actifs courants	47
Immobilisations corporelles à la juste valeur.....	753
Passifs courants	(8)
Passifs relatifs au démantèlement.....	(33)
Autres passifs non courants.....	(27)
Juste valeur des actifs nets acquis	735 \$

4. CESSIION D'ACTIFS

En août 2021, la société, avec ses partenaires institutionnels, a conclu la vente d'un portefeuille éolien aux États-Unis d'une puissance de 391 MW. La contrepartie totale s'est élevée à 392 millions \$ et la participation de la société dans le portefeuille se situait dans une fourchette de 20 % à 100 %. La transaction a donné lieu à une perte sur cession de 9 millions \$ (perte nette de 5 millions \$ pour la société) comptabilisée au poste Divers dans le compte consolidé de résultat. Par suite de cette cession, la quote-part de la société de l'écart de réévaluation cumulé après impôt de 60 millions \$ auparavant classée dans le cumul des autres éléments du résultat global a été reclassée directement dans les capitaux propres et incluse au poste Cessions des états consolidés des variations des capitaux propres.

L'information financière résumée relative à la cession du portefeuille éolien aux États-Unis est présentée ci-après :

(EN MILLIONS)	Total
Produit, déduction faite des coûts de transaction.....	387 \$
Valeur comptable des actifs nets détenus en vue de la vente	
Actif	793
Passif.....	(397)
	396
Profit (perte) sur cession, déduction faite des coûts de transaction.....	(9)
Écart de conversion et couverture de flux de trésorerie, déduction faite des couvertures d'investissement, associés à la cession	(6)
Profit total (perte totale) sur cession.....	(15) \$

5. GESTION DES RISQUES ET INSTRUMENTS FINANCIERS

GESTION DES RISQUES

La société court divers risques financiers en raison de ses activités, y compris le risque de marché (c'est-à-dire le risque sur marchandises, le risque de taux d'intérêt et le risque de change), le risque de crédit et le risque de liquidité. La société a recours principalement à des instruments financiers pour gérer ces risques.

L'analyse de sensibilité présentée ci-après rend compte des risques liés aux instruments qui, de l'avis de la société, sont sensibles aux fluctuations du marché et de la perte éventuelle pouvant découler de la sélection d'une ou de plusieurs variations hypothétiques. Par conséquent, l'information qui suit ne vise pas à décrire tous les risques que court la société.

a) Risque de marché

Le risque de marché est défini aux présentes comme le risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier détenu par la société en raison de variations des prix du marché.

La société est exposée au risque de marché découlant des actifs et des passifs libellés en monnaies étrangères, de l'incidence des variations des taux d'intérêt et des passifs à taux variable. Le risque de marché est géré en finançant les actifs au moyen de passifs financiers libellés dans la même devise et assortis de modalités semblables quant aux taux d'intérêt, ainsi qu'en détenant des contrats financiers, tels que des swaps de taux d'intérêt et des contrats de change, de façon à réduire au minimum le reste du risque couru. Les instruments financiers détenus par la société qui sont assujettis au risque de marché comprennent les emprunts ainsi que les instruments financiers comme les contrats de taux d'intérêt, les contrats de change et les contrats sur marchandises. Les catégories d'instruments financiers qui peuvent donner lieu à une variabilité considérable sont décrites ci-après :

i) Risque de prix de l'électricité

La société vise à vendre de l'électricité en vertu de contrats à long terme afin d'assurer la stabilité des prix et de réduire son exposition aux marchés de gros. Le risque de prix de l'électricité est lié à la vente de sa part de production non régie par contrat et est réduit grâce à des contrats d'énergie dérivés à court terme. Le risque de prix de l'électricité est défini aux présentes comme le risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier détenu par la société en raison de variations des prix de l'électricité.

Le tableau qui suit résume l'incidence des variations du prix du marché de l'électricité aux 31 décembre. Cette incidence est présentée de façon à illustrer l'effet de ces variations sur le résultat net et sur les autres éléments du résultat global. Les sensibilités sont fondées sur l'hypothèse d'une variation de 5 % du prix du marché, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs.

La répercussion d'une variation de 5 % du prix de l'électricité du marché sur des contrats d'énergie dérivés en cours pour les exercices clos les 31 décembre est la suivante :

(EN MILLIONS)	Incidence sur le résultat net ¹			Incidence sur les autres éléments du résultat global ¹		
	2021	2020	2019	2021	2020	2019
Augmentation de 5 %	(34) \$	(9) \$	(21) \$	(20) \$	(11) \$	(12) \$
Diminution de 5 %.....	34	9	8	20	11	12

¹⁾ Les montants représentent l'incidence nette annuelle potentielle, avant impôt.

ii) Risque de change

Le risque de change est défini aux présentes comme le risque de fluctuation de la juste valeur lié à un instrument financier détenu par la société en raison de variations des taux de change.

La société est exposée au dollar canadien, à l'euro, au réal et au peso colombien. Par conséquent, les fluctuations du dollar américain par rapport à ces monnaies étrangères augmentent la volatilité du résultat net et des autres éléments du résultat global. La société est partie à des contrats de change dans le but surtout d'atténuer cette exposition.

Le tableau qui suit résume l'incidence des variations du taux de change aux 31 décembre sur les instruments financiers de la société. Cette incidence est présentée de façon à illustrer l'effet de ces variations sur le résultat net et sur les autres éléments du résultat global. Les sensibilités sont fondées sur l'hypothèse d'une variation de 5 % du taux de change, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs.

La répercussion d'une variation de 5 % des taux de change du dollar américain sur les swaps de change en cours pour les exercices clos les 31 décembre est la suivante :

(EN MILLIONS)	Incidence sur le résultat net ¹			Incidence sur les autres éléments du résultat global ¹		
	2021	2020	2019	2021	2020	2019
Augmentation de 5 %	21 \$	56 \$	39 \$	29 \$	26 \$	9 \$
Diminution de 5 %.....	(21)	(54)	(26)	(29)	(26)	(9)

¹⁾ Les montants représentent l'incidence nette annuelle potentielle, avant impôt.

iii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est défini aux présentes comme le risque de fluctuation de la juste valeur ou des flux de trésorerie futurs liés à un instrument financier détenu par la société en raison de variations des taux d'intérêt.

Les actifs de la société consistent essentiellement en actifs physiques de longue durée. Les passifs financiers de la société sont principalement constitués de dettes à long terme à taux fixe ou de dettes à taux variable qui ont été converties à taux fixe grâce à des instruments financiers sur taux d'intérêt. Tous les passifs financiers non dérivés sont comptabilisés au coût amorti. La société détient aussi des contrats sur taux d'intérêt pour s'assurer des taux fixes sur certaines émissions à venir de titres d'emprunt.

La société conclura des swaps de taux d'intérêt visant à réduire au minimum l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable. Les fluctuations des taux d'intérêt pourraient avoir une incidence sur les flux de trésorerie de la société, principalement sur les intérêts à payer sur la dette à taux variable de la société, laquelle se limite à certains emprunts sans recours, dont la valeur totale du capital s'élevait à 5 165 millions \$ (5 035 millions \$ en 2020). De ce montant en capital, le taux d'intérêt d'une tranche de 3 493 millions \$ (2 918 millions \$ en 2020) a été fixé à l'aide de contrats sur taux d'intérêt. La juste valeur des actifs et des passifs comptabilisés relativement aux swaps de taux d'intérêt a été calculée selon un modèle d'évaluation utilisant des taux d'intérêt observables.

Le tableau qui suit résume l'incidence des variations des taux d'intérêt aux 31 décembre. Cette incidence est présentée de façon à illustrer l'effet de ces variations sur le résultat net et sur les autres éléments du résultat global. Les sensibilités sont fondées sur l'hypothèse d'une variation de 1 % des taux d'intérêt, toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs.

La répercussion d'une variation de 1 % des taux d'intérêt sur les swaps de taux d'intérêt, la dette à taux variable et des capitaux propres donnant droit à des avantages fiscaux en cours pour les exercices clos les 31 décembre est la suivante :

(EN MILLIONS)	Incidence sur le résultat net ¹			Incidence sur les autres éléments du résultat global ¹		
	2021	2020	2019	2021	2020	2019
Augmentation de 1 %	11 \$	2 \$	(14) \$	111 \$	119 \$	64 \$
Diminution de 1 %.....	(11)	(3)	13	(121)	(126)	(64)

¹⁾ Les montants représentent l'incidence nette annuelle potentielle, avant impôt.

b) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte découlant du non-respect, par un emprunteur ou une contrepartie, de ses obligations contractuelles. L'exposition de la société au risque de crédit lié aux instruments financiers a trait essentiellement aux obligations des contreparties à l'égard des contrats d'énergie, des swaps de taux d'intérêt, des contrats de change à terme et des transactions physiques d'électricité.

La société réduit au minimum le risque de crédit lié aux contreparties par le choix, la surveillance et la diversification des contreparties, et par l'utilisation de contrats commerciaux types, et d'autres techniques d'atténuation des risques de crédit. De même, les conventions d'achat d'électricité de la société sont examinées régulièrement et la majorité d'entre elles sont conclues avec des clients qui ont un historique de crédit de longue date ou une notation de première qualité, ce qui limite le risque de non-recouvrement. Pour de plus amples renseignements sur le solde des créances clients de la société, se reporter à la note 21, « Créances clients et autres actifs courants ».

L'exposition maximale au risque de crédit aux 31 décembre s'établissait comme suit :

(EN MILLIONS)	2021	2020
Créances clients et autres créances à court terme	609 \$	556 \$
Actifs liés aux instruments financiers ¹	116	108
Montants à recevoir de parties liées ¹	558	414
Créances à long terme	30	28
	1 313 \$	1 106 \$

¹⁾ Comprennent les montants courants et non courants.

c) Risque de liquidité

Le risque de liquidité représente le risque que la société ne puisse pas combler des besoins de trésorerie ou s'acquitter d'une obligation à son échéance. Le risque de liquidité est atténué par les soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie de la société et par son accès à des facilités de crédit non utilisées. Pour de plus amples renseignements sur la tranche non utilisée des facilités de crédit, se reporter à la note 13, « Emprunts ». La société veille aussi à avoir accès aux marchés financiers et maintient une solide note de crédit de première qualité.

La société est également exposée au risque lié au financement par emprunt. Ce risque est atténué par la nature à long terme des instruments d'emprunt et par l'échelonnement des dates d'échéance sur une longue période.

OBLIGATIONS EN MATIÈRE DE TRÉSORERIE

Le tableau suivant classe les obligations en matière de trésorerie liées aux passifs de la société en les regroupant par classe d'échéance pertinente définie en fonction de la durée restante entre les dates de clôture et la date d'échéance contractuelle. Comme les montants représentent les flux de trésorerie contractuels non actualisés (majorés des coûts de financement non amortis et du cumul des amortissements, le cas échéant), ils pourraient ne pas correspondre aux montants présentés aux états consolidés de la situation financière.

AU 31 DÉCEMBRE 2021 (EN MILLIONS)	Moins de 1 an	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	452 \$	— \$	— \$	452 \$
Passifs liés à des instruments financiers ^{1, 2}	247	355	168	770
Montants à payer à des parties liées ¹	649	—	—	649
Autres passifs non courants – paiements relatifs aux concessions	1	6	13	20
Obligations locatives ¹	25	94	252	371
Emprunts sans recours ¹	1 452	4 395	7 699	13 546
Intérêts à payer sur les emprunts ³	587	1 888	1 774	4 249
Total	3 413 \$	6 738 \$	9 906 \$	20 057 \$

AU 31 DÉCEMBRE 2020 (EN MILLIONS)	Moins de 1 an	De 2 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Dettes fournisseurs, autres créditeurs et provisions	450 \$	— \$	— \$	450 \$
Passifs liés à des instruments financiers ^{1, 2}	198	358	140	696
Montants à payer à des parties liées ¹	694	1	—	695
Autres passifs non courants – paiements relatifs aux concessions	1	5	12	18
Obligations locatives ¹	30	99	264	393
Emprunts sans recours ¹	886	3 892	8 081	12 859
Intérêts à payer sur les emprunts ³	598	1 924	1 708	4 230
Total	2 857 \$	6 279 \$	10 205 \$	19 341 \$

¹⁾ Comprennent les montants courants et non courants.

²⁾ Comprennent les passifs liés aux financements donnant droit aux avantages fiscaux qui seront en partie réglés au moyen d'attributs fiscaux sans effet de trésorerie.

³⁾ Correspondent au total des intérêts qui devraient être versés sur la durée des obligations, si celles-ci sont détenues jusqu'à l'échéance. Les paiements d'intérêts à taux variable ont été calculés selon des taux d'intérêt estimés.

Informations sur la juste valeur

La juste valeur constitue le prix qui serait reçu à la vente d'un actif, ou payé au transfert d'un passif dans une transaction ordonnée entre les participants du marché, à la date d'évaluation.

Lorsque la juste valeur est établie à l'aide de modèles d'évaluation, il faut avoir recours à des hypothèses quant au montant et à l'échéancier des flux de trésorerie futurs estimatifs et aux taux d'actualisation. Pour déterminer ces hypothèses, la direction se base principalement sur des données de marché externes facilement observables, comme les courbes des taux d'intérêt, les taux de change, les prix des marchandises et, selon le cas, les écarts de taux.

L'évaluation de la juste valeur d'un actif non financier représente la contrepartie qui serait reçue dans le cadre d'une transaction ordonnée entre les participants du marché, compte tenu d'une utilisation optimale de l'actif.

Les actifs et les passifs mesurés à la juste valeur sont classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie décrite ci-dessous. Chaque niveau correspond à un degré de fiabilité des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs.

Niveau 1 – Données fondées sur les prix cotés non ajustés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques;

Niveau 2 – Données autres que les prix cotés du niveau 1, observables pour l'actif ou le passif de façon directe ou indirecte;

Niveau 3 – Données liées à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données observables sur le marché.

Le tableau suivant présente les actifs et les passifs de la société évalués et présentés à la juste valeur et classés selon la hiérarchie des justes valeurs aux 31 décembre :

(EN MILLIONS)	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	2021	2020
Actifs évalués à la juste valeur :					
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	410 \$	— \$	— \$	410 \$	355 \$
Liquidités soumises à restrictions ¹	197	—	—	197	229
Actifs liés à des instruments financiers ¹					
Contrats d'énergie dérivés	—	24	21	45	104
Swaps de taux d'intérêt	—	40	—	40	—
Swaps de change	—	31	—	31	4
Immobilisations corporelles	—	—	37 915	37 915	36 097
Passifs évalués à la juste valeur :					
Passifs liés à des instruments financiers ¹					
Contrats d'énergie dérivés	—	(164)	(42)	(206)	(27)
Swaps de taux d'intérêt	—	(103)	—	(103)	(244)
Swaps de change	—	(6)	—	(6)	(23)
Passifs liés aux financements donnant droit à des avantages fiscaux	—	—	(455)	(455)	(402)
Passifs pour lesquels la juste valeur est présentée :					
Actions échangeables de BEPC et actions de catégorie B ²	(6 163)	—	—	(6 163)	(7 430)
Emprunts sans recours ¹	(1 995)	(12 402)	—	(14 397)	(14 595)
Total	(7 551) \$	(12 580) \$	37 439 \$	17 308 \$	14 068 \$

¹⁾ Comprennent le montant courant et le montant non courant.

²⁾ Les actions de catégorie C de BEPC sont également classées à titre de passifs financiers en raison de la caractéristique de rachat en trésorerie qu'elles comportent. Comme il est mentionné à la note 15, « Actions échangeables de BEPC, actions de catégorie B de BEPC et actions de catégorie C de BEPC », les actions de catégorie C de BEPC satisfont à certains critères d'admissibilité et sont présentées à titre de capitaux propres.

Aucun reclassement n'a eu lieu au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Information sur les instruments financiers

Le tableau suivant présente le montant total des positions nettes en instruments financiers de la société aux 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2021			2020
	Actif	Passif	Actif (passif) net	Actif (passif) net
Contrats d'énergie dérivés.....	45 \$	206 \$	(161) \$	77 \$
Swaps de taux d'intérêt.....	40	103	(63)	(244)
Swaps de change.....	31	6	25	(19)
Passifs liés aux financements donnant droit à des avantages fiscaux	—	455	(455)	(402)
Total	116	770	(654)	(588)
Moins : tranche courante	58	247	(189)	(158)
Tranche non courante	58 \$	523 \$	(465) \$	(430) \$

Le tableau suivant présente la variation du montant total de la position nette du passif au titre des instruments financiers de la société aux 31 décembre et pour les exercices clos à ces dates :

(EN MILLIONS)	Notes	2021	2020
Solde au début de l'exercice		(588) \$	(469) \$
Augmentations (diminutions) de la position nette du passif au titre des instruments financiers :			
(Perte latente) par le biais du résultat net sur les passifs liés aux financements donnant droit à des avantages fiscaux	a)	(21)	(12)
Profit latent (perte latente) par le biais du résultat net sur les contrats d'énergie dérivés	b)	(86)	1
(Perte latente) par le biais des autres éléments du résultat global sur les contrats d'énergie dérivés	b)	(147)	(5)
Profit latent par le biais du résultat net sur les swaps de taux d'intérêt	c)	46	12
Profit latent (perte latente) par le biais des autres éléments du résultat global sur les swaps de taux d'intérêt	c)	75	(51)
Profit latent par le biais du résultat net sur les swaps de change	d)	78	23
Profit latent par le biais des autres éléments du résultat global sur les swaps de change	d)	84	—
Acquisitions, règlements et autres		(95)	(87)
Solde à la fin de l'exercice		(654) \$	(588) \$
Passifs liés à des instruments financiers désignés à la juste valeur par le biais du résultat net			
Passifs liés aux financements donnant droit à des avantages fiscaux	a)	(455) \$	(402) \$
Actifs dérivés non désignés comme instruments de couverture :			
Contrats d'énergie dérivés	b)	32 \$	54 \$
Swaps de taux d'intérêt	c)	18	—
Swaps de change	d)	—	4
		50 \$	58 \$
Actifs dérivés désignés comme instruments de couverture :			
Contrats d'énergie dérivés	b)	13 \$	50 \$
Swaps de taux d'intérêt	c)	22	—
Swaps de change	d)	31	—
		66 \$	50 \$
Passifs dérivés non désignés comme instruments de couverture :			
Contrats d'énergie dérivés	b)	(110) \$	(27) \$
Swaps de taux d'intérêt	c)	—	(18)
Swaps de change	d)	(2)	(20)
		(112) \$	(65) \$
Passifs dérivés désignés comme instruments de couverture :			
Contrats d'énergie dérivés	b)	(96) \$	— \$
Swaps de taux d'intérêt	c)	(103)	(226)
Swaps de change	d)	(4)	(3)
		(203) \$	(229) \$
Total des instruments financiers, montant net		(654) \$	(588) \$

a) Passifs liés aux financements donnant droit à des avantages fiscaux

La société détient et exploite certains projets aux États-Unis dans le cadre de structures donnant droit à des avantages fiscaux pour financer la construction de projets solaires et éoliens. Conformément à la substance des accords contractuels, les montants payés par les investisseurs ayant droit à des avantages fiscaux pour leurs participations sont classés comme des passifs liés à des instruments financiers dans les états consolidés de la situation financière.

Les profits ou les pertes sur les passifs liés aux financements donnant droit aux avantages fiscaux sont comptabilisés au poste Profit (perte) de change et sur les instruments financiers dans les comptes consolidés de résultat.

b) Contrats d'énergie dérivés

La société a conclu des contrats d'énergie dérivés à long terme principalement afin de stabiliser ou d'éliminer le risque de prix à la vente d'une partie de la production d'électricité future. Certains contrats d'énergie sont comptabilisés dans les états financiers consolidés de la société à un montant équivalant à leur juste valeur, laquelle est établie selon les prix du marché, ou, si aucun cours de marché n'est disponible, selon un modèle d'évaluation utilisant à la fois des éléments probants et des prévisions établis en interne et provenant de tierces parties.

Il existe un lien économique entre les éléments couverts et les instruments de couverture puisque les conditions des contrats d'énergie dérivés correspondent à celles des transactions prévues hautement probables (c.-à-d. montant notionnel et date prévue de paiement). La société a établi un ratio de couverture de 1:1 pour les relations de couverture. Pour évaluer l'efficacité de la couverture, la société utilise un dérivé hypothétique et compare les variations de la juste valeur des instruments de couverture aux variations de la juste valeur des éléments couverts qui sont attribuables aux risques couverts. L'inefficacité de la couverture peut découler de différents indices (par conséquent, de différentes courbes) liés au risque couvert des éléments couverts et des instruments de couverture.

Certaines filiales qui sont contrôlées par la société selon une convention de vote ont conclu des conventions aux termes desquelles la société en commandite a été nommée comme leur mandataire pour conclure certaines opérations sur dérivés avec des contreparties externes. Aux termes de chaque convention, la société en commandite a droit au remboursement de tous les frais tiers engagés relativement à ces opérations sur dérivés. La quasi-totalité des contrats d'énergie dérivés de la société sont passés aux termes d'une de ces conventions. Une fois entrée en vigueur l'internalisation de la commercialisation de l'énergie le 1^{er} avril 2021, toutes les conventions d'agence d'électricité ont été transférées de la société en commandite à notre société. Se reporter à la note 27, « Transactions entre parties liées », pour de plus amples renseignements.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021, des pertes de 32 millions \$ liées aux contrats d'énergie dérivés ont été réalisées et reclassées des autres éléments du résultat global aux comptes consolidés de résultat (profits de 53 millions \$ en 2020 et profits de 9 millions \$ en 2019).

Selon les prix du marché au 31 décembre 2021, des pertes latentes de 72 millions \$ (profits de 13 millions \$ en 2020 et profits de 22 millions \$ en 2019) comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global au titre des contrats d'énergie dérivés devraient être réglées ou reclassées en résultat net au cours des 12 prochains mois. Toutefois, le montant réel reclassé du cumul des autres éléments du résultat global pourrait fluctuer en raison de la variation future des prix du marché.

Le tableau suivant présente les contrats d'énergie dérivés désignés comme instruments de couverture :

Contrats d'énergie dérivés	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Valeur comptable (actif/(passif)).....	(83)	50
Montant notionnel en millions de dollars américains.....	351	273
Montant notionnel (GWh).....	10 022	8 657
Taux de couverture moyen pondéré pour l'exercice (\$/MWh).....	35	32
Dates d'échéance.....	2022 – 2027	2021 – 2027
Ratio de couverture.....	1:1	1:1
Variation de la valeur au comptant actualisée des instruments de couverture en vigueur	(124)	15
Variation de la valeur de l'élément couvert utilisé afin de déterminer l'efficacité de la couverture	117	(17)

Les pertes découlant de l'inefficacité de la couverture comptabilisée au poste Profit (perte) de change et sur les instruments financiers dans les comptes consolidés de résultat liée aux contrats d'énergie dérivés (couvertures de flux de trésorerie) pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 se sont élevés à 7 millions \$ (profits de 2 millions \$ en 2020 et néant en 2019).

c) Couvertures de taux d'intérêt

La société a conclu des contrats de couverture de taux d'intérêt principalement en vue de réduire au minimum l'exposition aux fluctuations des taux d'intérêt sur sa dette à taux variable ou de bloquer des taux d'intérêt sur le refinancement futur de la dette. Tous les contrats de couverture de taux d'intérêt sont comptabilisés à la juste valeur dans les états financiers consolidés.

Il existe un lien économique entre les éléments couverts et les instruments de couverture puisque les modalités des couvertures de taux d'intérêt correspondent à celles des emprunts à taux fixe correspondants (c.-à-d. montant notionnel, échéance, dates de paiement et dates de révision). La société a établi un ratio de couverture de 1:1 pour les relations de couverture. Pour évaluer l'efficacité de la couverture, la société utilise un dérivé hypothétique et compare les variations de la juste valeur des instruments de couverture aux variations de la juste valeur des éléments couverts qui sont attribuables aux risques couverts.

L'inefficacité de la couverture peut découler :

- de l'application de différentes courbes de taux d'intérêt pour actualiser l'élément couvert et l'instrument de couverture;
- d'une différence entre l'échéancier des flux de trésorerie de l'élément couvert et celui de l'instrument de couverture;
- du risque de crédit des contreparties qui a une incidence asymétrique sur les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture et de l'élément couvert.

Au 31 décembre 2021, des contrats d'une exposition notionnelle totale de 2 815 millions \$ étaient en cours (2 974 millions \$ en 2020), y compris 559 millions \$ (428 millions \$ en 2020) liés à des conventions non formellement désignées comme instruments de couverture. Le taux d'intérêt fixe moyen pondéré résultant de ces contrats est de 1,3 % (2,8 % en 2020).

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, les fluctuations nettes liées aux couvertures de flux de trésorerie réalisées et reclassées des autres éléments du résultat global à la charge d'intérêts comptabilisée dans les comptes consolidés de résultat se sont traduites par des pertes de 11 millions \$ de pertes (pertes de 5 millions \$ en 2020 et pertes de 6 millions \$ en 2019).

Selon les prix du marché au 31 décembre 2021, des pertes latentes de 32 millions \$ (30 millions \$ en 2020 et 3 millions \$ en 2019) comptabilisées dans le cumul des autres éléments du résultat global au titre des swaps de taux d'intérêt devraient être réglées ou reclassées en résultat au cours des 12 prochains mois. Toutefois, le montant réel reclassé du cumul des autres éléments du résultat global pourrait fluctuer en raison de la variation future des taux du marché.

Le tableau suivant présente les couvertures de taux d'intérêt désignées comme instruments de couverture :

Couvertures de taux d'intérêt	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Valeur comptable (actif/(passif)).....	(81)	(226)
Montant notionnel – \$.....	391	546
Montant notionnel – COP ¹	141	619
Montant notionnel – \$ CA ¹	152	102
Montant notionnel – € ¹	1 572	1 279
Dates d'échéance.....	2022 – 2039	2021 – 2039
Ratio de couverture.....	1:1	1:1
Variation de la valeur au comptant actualisée des instruments de couverture en vigueur.....	81	(46)
Variation de la valeur de l'élément couvert utilisé afin de déterminer l'efficacité de la couverture.....	(84)	47

¹⁾ Les montants notionnels des couvertures de taux d'intérêt libellées en monnaies étrangères sont présentés en dollars américains équivalents en fonction du taux de change au comptant au 31 décembre 2021.

Les profits découlant de l'inefficacité de la couverture comptabilisée au poste Profit (perte) de change et sur les instruments financiers dans les comptes consolidés de résultat lié aux contrats sur taux d'intérêt (couvertures de flux de trésorerie) pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 étaient de 3 millions \$ (2 millions \$ en 2020 et néant en 2019).

d) Swaps de change

La société a conclu des swaps de change visant à réduire au minimum son exposition aux fluctuations de change qui ont une incidence sur ses placements et ses résultats dans des établissements étrangers et à fixer le taux de change sur certaines transactions prévues libellées en monnaies étrangères.

Il existe un lien économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture puisque le placement net ou la transaction future libellée en monnaies étrangères créent un risque de change qui correspondra à celui de l'instrument de couverture correspondant. La société a établi un ratio de couverture de 1:1 étant donné que le risque sous-jacent de l'instrument de couverture correspond parfaitement à la composante de risque couvert.

Certaines filiales de Brookfield qui sont contrôlées par la société selon une convention de vote ont passé des conventions-cadres de couverture, nommant Brookfield comme leur mandataire pour conclure certaines opérations sur dérivés avec des contreparties externes pour se couvrir contre des fluctuations des taux de change. Aux termes de chaque convention, Brookfield a droit au remboursement de tous les frais tiers engagés relativement à ces opérations sur dérivés. La quasi-totalité des swaps de change de la société sont passés aux termes d'une convention-cadre de couverture.

Au 31 décembre 2021, des contrats d'une exposition notionnelle totale de 1 679 millions \$ étaient en cours (1 199 millions \$ en 2020), y compris 431 millions \$ (921 millions \$ en 2020) liés à des conventions non formellement désignées comme instruments de couverture.

Aucun profit latent ni aucune perte latente comptabilisés dans le cumul des autres éléments du résultat global au titre des swaps de change ne devraient être réglés ou reclassés en résultat au cours des 12 prochains mois (néant en 2020 et néant en 2019). Toutefois, le montant réel reclassé du cumul des autres éléments du résultat global pourrait fluctuer en raison de la variation future des taux du marché.

Le tableau suivant présente les swaps de change désignés comme instruments de couverture :

	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Swaps de change		
Valeur comptable (actif/(passif)).....	27	(3)
Montant notionnel des couvertures du peso colombien ¹	676	20
Montant notionnel des couvertures de l'euro ¹	497	185
Montant notionnel des couvertures du réal ¹	75	73
Dates d'échéance.....	2022 – 2023	2021 – 2022
Ratio de couverture.....	1:1	1:1
Taux de couverture moyen pondéré pour l'exercice :		
Contrats de change à terme de gré à gré (COP/\$).....	3 925	3 728
Contrats de change à terme de gré à gré (€/ \$).....	0,87	0,82
Contrats de change à terme de gré à gré (R\$/ \$).....	5,73	5,38

¹⁾ Les montants notionnels sont exprimés en millions de dollars américains.

6. INFORMATIONS SECTORIELLES

Le chef de la direction et le chef de la direction des finances (collectivement, le principal décideur opérationnel) de la société analysent les résultats de l'entreprise, gèrent les activités et affectent les ressources selon le type de technologie, de concert avec d'autres secteurs d'Énergie Brookfield.

Les activités de la société sont segmentées par 1) hydroélectricité, 2) énergie éolienne, 3) énergie solaire, 4) transition énergétique et 5) siège social. Cette segmentation reflète le mieux la façon dont le principal décideur opérationnel analyse les résultats de la société.

Conformément à IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, la société fournit de l'information sur ses secteurs à présenter, fondée sur les mesures utilisées par le principal décideur opérationnel pour l'évaluation du rendement. Les méthodes comptables

utilisées pour les secteurs à présenter sont les mêmes que celles décrites à la note 1, « Mode de présentation et principales méthodes comptables ».

Les informations présentées au principal décideur opérationnel sur les mesures utilisées pour évaluer le rendement et affecter les ressources sont au prorata. Les informations au prorata reflètent la quote-part de la société dans des centrales qu'elle inclut dans son périmètre de consolidation ou comptabilise selon la méthode de la mise en équivalence et pour lesquelles elle détient le contrôle ou exerce une influence notable ou un contrôle conjoint sur la participation. Les informations au prorata offrent aux actionnaires une perspective que le principal décideur opérationnel considère comme importante au moment d'effectuer des analyses internes et de prendre des décisions stratégiques et opérationnelles. Le principal décideur opérationnel est également d'avis que les informations au prorata permettent aux investisseurs de comprendre l'incidence des décisions qu'il prend et des résultats financiers attribuables aux actionnaires de la société.

Les informations financières au prorata ne sont pas présentées et ne sont pas destinées à être présentées conformément aux IFRS. Les tableaux présentant un rapprochement des données conformes aux IFRS et de celles présentées en fonction de la consolidation au prorata ont été fournis ci-après. Par secteur, les postes Produits, Autres produits, Coûts d'exploitation directs, Charge d'intérêts, Amortissement des immobilisations corporelles, Impôts exigible et différé et Divers sont des éléments qui différeront des résultats présentés selon les IFRS puisqu'ils comprennent la quote-part de la société des résultats des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence répartie entre tous les éléments mentionnés précédemment et ne tiennent pas compte de la quote-part des résultats des participations consolidées que la société ne détient pas et qui est répartie entre les éléments mentionnés précédemment.

La société n'exerce pas de contrôle sur les entités qui ne font pas partie de son périmètre de consolidation; par conséquent, celles-ci ont été présentées comme des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence dans ses états financiers consolidés. La présentation des actifs et des passifs ainsi que des produits et des charges ne signifie pas que la société dispose d'un quelconque droit sur ces éléments, et le retrait des montants attribuables aux participations ne donnant pas le contrôle de ses états financiers ne porte pas atteinte aux droits de notre société sur ces éléments ni n'annule son exposition à ceux-ci.

La société présente donc ses résultats et les informations sectorielles des périodes antérieures selon ces secteurs.

La société analyse le rendement de ses secteurs opérationnels en fonction des fonds provenant des activités. Les fonds provenant des activités ne sont pas des mesures comptables généralement reconnues selon les IFRS et peuvent, par conséquent, avoir une définition différente des fonds provenant des activités utilisés par d'autres entités, ainsi que de la définition des fonds provenant des activités utilisée par l'Association des biens immobiliers du Canada (« REALPAC ») et la National Association of Real Estate Investment Trusts, Inc. (« NAREIT »).

La société se sert des fonds provenant des activités pour évaluer son rendement avant l'incidence de certains éléments ayant un effet de trésorerie (p. ex., les coûts d'acquisition et d'autres éléments généralement ponctuels) et de certains éléments sans effet de trésorerie (p. ex., l'impôt différé, la charge d'amortissement, la composante hors trésorerie des participations ne donnant pas le contrôle, le profit latent ou la perte latente sur les instruments financiers, les résultats sans effet de trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et d'autres éléments sans effet de trésorerie), ces éléments n'étant pas représentatifs du rendement des activités sous-jacentes. La société tient compte des profits et des pertes réalisés à la cession d'actifs que nous avons développés ou que nous ne prévoyons pas détenir à long terme dans le calcul des fonds provenant des activités afin de fournir des informations supplémentaires à l'égard du rendement cumulatif réalisé sur les placements, y compris tout ajustement de la juste valeur latente qui a été comptabilisé dans les capitaux propres, mais qui n'est pas reflété dans le résultat net de la période considérée.

Le tableau qui suit présente les résultats de chaque secteur selon la répartition sectorielle établie par la direction pour prendre des décisions au chapitre de l'exploitation et évaluer le rendement ainsi que le rapprochement des résultats au prorata des comptes consolidés de résultat de la société, poste par poste, en regroupant les éléments comprenant les résultats des placements dans des entreprises associées de la société et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

	Attribuable à la société en commandite						Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Selon les IFRS ¹
(EN MILLIONS)	Hydroélectricité	Énergie éolienne	Énergie solaire	Transition énergétique	Siège social	Total			
Produits.....	992 \$	199 \$	166 \$	126 \$	— \$	1 483 \$	(40) \$	1 924 \$	3 367 \$
Autres produits.....	55	26	15	2	3	101	(1)	(40)	60
Coûts d'exploitation directs.....	(424)	(59)	(42)	(50)	(3)	(578)	19	(626)	(1 185)
Quote-part des produits, autres produits et coûts d'exploitation directs découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.	—	—	—	—	—	—	22	—	22
	623	166	139	78	—	1 006	—	1 258	
Coûts de service de gestion	—	—	—	—	(175)	(175)	—	—	(175)
Charge d'intérêts ¹	(140)	(35)	(53)	(20)	(16)	(264)	6	(433)	(691)
Impôt exigible	(11)	(2)	(1)	1	—	(13)	—	(18)	(31)
Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	—	—	—	—	—	—	(6)	—	(6)
Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle	—	—	—	—	—	—	—	(807)	(807)
Fonds provenant des activités	472	129	85	59	(191)	554	—	—	
Charge d'amortissement.....						(474)	12	(653)	(1 115)
Change et profit (perte) sur les instruments financiers.....						(66)	2	37	(27)
Recouvrement (charge) d'impôt différé						29	—	(85)	(56)
Divers.....						(155)	—	(122)	(277)
Dividende sur les actions échangeables de BEPC ¹						(209)	—	—	(209)
Réévaluation des actions échangeables de BEPC et des actions de catégorie B de BEPC						1 267	—	—	1 267
Quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence						—	(14)	—	(14)
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle						—	—	823	823
Résultat net attribuable à la société en commandite.....						946 \$	— \$	— \$	946 \$

¹⁾ La quote-part de la perte découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de 2 millions \$ est composée des montants présentés aux postes Quote-part des produits, autres produits et coûts d'exploitation directs, Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie et Quote-part des résultats. La perte nette attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net de 16 millions \$ est composée des montants présentés aux postes Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle et Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle. La charge d'intérêts de 900 millions \$ comprend la charge d'intérêts et les dividendes sur les actions échangeables de BEPC.

Le tableau qui suit présente les résultats de chaque secteur selon la répartition sectorielle établie par la direction pour prendre des décisions au chapitre de l'exploitation et évaluer le rendement ainsi que le rapprochement des résultats au prorata de la société des comptes consolidés de résultat poste par poste, en regroupant les éléments comprenant les résultats des placements de la société dans des entreprises associées et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour l'exercice clos le 31 décembre 2020 :

(EN MILLIONS)	Attribuable à la société en commandite						Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Selon les IFRS ¹
	Hydroélectricité	Énergie éolienne	Énergie solaire	Transition énergétique	Siège social	Total			
Produits.....	856 \$	130 \$	71 \$	81 \$	— \$	1 138 \$	(40) \$	1 989 \$	3 087 \$
Autres produits.....	52	2	3	—	—	57	(1)	43	99
Coûts d'exploitation directs.....	(340)	(47)	(17)	(40)	—	(444)	20	(637)	(1 061)
Quote-part des produits, autres produits et coûts d'exploitation directs découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	—	—	—	—	—	—	21	—	21
Coûts de service de gestion.....	568	85	57	41	—	751	—	1 395	
Charge d'intérêts ¹	—	—	—	—	(126)	(126)	—	(26)	(152)
Charge d'intérêts ¹	(135)	(34)	(24)	(11)	—	(204)	9	(505)	(700)
Impôt exigible.....	(16)	(3)	—	—	—	(19)	—	(42)	(61)
Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	—	—	—	—	—	—	(9)	—	(9)
Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle.....	—	—	—	—	—	—	—	(822)	(822)
Fonds provenant des activités.....	417	48	33	30	(126)	402	—	—	
Charge d'amortissement.....						(361)	11	(715)	(1 065)
Profit (perte) de change et sur les instruments financiers..						11	4	59	74
Recouvrement (charge) d'impôt différé.....						76	—	58	134
Divers.....						(189)	1	(305)	(493)
Dividende sur les actions échangeables de BEPC ¹						(116)	—	—	(116)
Réévaluation des actions échangeables de BEPC et des actions de catégorie B de BEPC.....						(2 561)	—	—	(2 561)
Quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....						—	(16)	—	(16)
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.....						—	—	903	903
Résultat net attribuable à la société en commandite.....						(2 738) \$	— \$	— \$	(2 738) \$

¹⁾ La quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de 4 millions \$ est composée des montants présentés aux postes Quote-part des produits, autres produits et coûts d'exploitation directs, Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie et Quote-part des résultats. Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net de 81 millions \$ est composé des montants présentés aux postes Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle et Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle. La charge d'intérêts de 816 millions \$ comprend la charge d'intérêts et les dividendes sur les actions échangeables de BEPC.

Le tableau qui suit présente les résultats de chaque secteur selon la répartition sectorielle établie par la direction pour prendre des décisions au chapitre de l'exploitation et évaluer le rendement ainsi que le rapprochement des résultats au prorata de la société des comptes consolidés de résultat poste par poste, en regroupant les éléments comprenant les résultats des placements de la société dans des entreprises associées et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle pour l'exercice clos le 31 décembre 2019 :

(EN MILLIONS)	Attribuable à la société en commandite					Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Selon les IFRS ¹
	Hydroélectricité	Énergie éolienne	Transition énergétique	Siège social	Total			
Produits.....	1 043 \$	60 \$	64 \$	— \$	1 167 \$	(52) \$	2 111 \$	3 226 \$
Autres produits.....	21	—	—	—	21	(1)	59	79
Coûts d'exploitation directs.....	(374)	(22)	(34)	—	(430)	21	(644)	(1 053)
Quote-part des produits, autres produits et coûts d'exploitation directs découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	—	—	—	—	—	32	—	32
Coûts de service de gestion.....	690	38	30	—	758	—	1 526	
Charge d'intérêts.....	—	—	—	(78)	(78)	—	(31)	(109)
Charge d'intérêts.....	(150)	(16)	(10)	—	(176)	10	(535)	(701)
Impôt exigible.....	(22)	(1)	(1)	—	(24)	—	(40)	(64)
Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....	—	—	—	—	—	(10)	—	(10)
Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle.....	—	—	—	—	—	—	(920)	(920)
Fonds provenant des activités.....	518	21	19	(78)	480	—	—	
Charge d'amortissement.....					(301)	10	(692)	(983)
Change et profit (perte) sur les instruments financiers.....					10	—	(5)	5
Recouvrement (charge) d'impôt différé.....					(6)	—	3	(3)
Divers.....					(18)	—	(179)	(197)
Quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.....					—	(10)	—	(10)
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.....					—	—	873	873
Résultat net attribuable à la société en commandite.....					165 \$	— \$	— \$	165 \$

¹⁾ La quote-part des résultats découlant des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de 12 millions \$ est composée des montants présentés aux postes Quote-part des produits, autres produits et coûts d'exploitation directs, Quote-part des intérêts et de l'impôt payé en trésorerie et Quote-part des résultats. Le résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net de 47 millions \$ est composé des montants présentés aux postes Quote-part des fonds provenant des activités découlant des participations ne donnant pas le contrôle et Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle.

Le tableau suivant présente de l'information par secteur relative à certains éléments de l'état consolidé de la situation financière de notre société ainsi que le rapprochement des soldes au prorata de l'état consolidé de la situation financière, en regroupant les éléments comprenant les placements de la société dans des entreprises associées et en tenant compte de la portion de chaque poste attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle :

	Attribuable à la société en commandite					Apport des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence	Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle	Selon les IFRS	
(EN MILLIONS)	Hydroélectricité	Énergie éolienne	Énergie solaire	Transition énergétique	Siège social				Total
Au 31 décembre 2021									
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	41 \$	35 \$	43 \$	13 \$	4 \$	136 \$	(2) \$	276 \$	410 \$
Immobilisations corporelles à la juste valeur.....	13 577	1 478	1 585	1 232	—	17 872	(604)	20 647	37 915
Total de l'actif.....	15 108	1 700	1 731	1 279	17	19 835	(176)	22 327	41 986
Total des emprunts.....	2 720	765	1 377	461	—	5 323	(161)	8 350	13 512
Autres passifs	4 051	379	119	66	6 231	10 846	(15)	3 418	14 249
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021									
Ajouts d'immobilisations corporelles	266	68	116	1	—	451	(8)	893	1 336
Au 31 décembre 2020									
Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	32 \$	42 \$	39 \$	21 \$	— \$	134 \$	(3) \$	224 \$	355 \$
Immobilisations corporelles à la juste valeur.....	11 542	2 093	1 709	1 151	—	16 495	(517)	20 119	36 097
Total de l'actif.....	12 414	2 329	1 867	1 207	9	17 826	(173)	21 820	39 473
Total des emprunts.....	2 690	1 043	1 302	488	—	5 523	(164)	7 463	12 822
Autres passifs	2 844	396	200	108	7 577	11 125	(10)	3 811	14 926
Pour l'exercice clos le 31 décembre 2020									
Ajouts d'immobilisations corporelles ¹	349	37	70	17	—	473	(9)	401	865

¹⁾ La société a exercé l'option de racheter le contrat de location de sa centrale hydroélectrique en Louisiane d'une puissance de 192 MW et a comptabilisé un ajustement de 247 millions \$ (participation nette de la société totalisant 185 millions \$) à l'actif au titre du droit d'utilisation correspondant.

Informations géographiques

Le tableau suivant présente les produits consolidés par type de technologie pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2021	2020	2019
Hydroélectricité.....	1 969 \$	1 778 \$	2 076 \$
Énergie éolienne.....	646	581	571
Énergie solaire.....	507	476	393
Transition énergétique.....	245	252	186
	3 367 \$	3 087 \$	3 226 \$

Le tableau suivant présente les immobilisations corporelles et les participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence par région géographique :

(EN MILLIONS)	31 décembre 2021	31 décembre 2020
Amérique du Nord	22 634 \$	21 242 \$
Colombie.....	8 497	8 150
Brésil.....	3 299	2 711
Europe	3 940	4 366
	38 370 \$	36 469 \$

7. COÛTS D'EXPLOITATION DIRECTS

Les coûts d'exploitation directs de la société pour les exercices clos les 31 décembre s'établissent comme suit :

(EN MILLIONS)	Notes	2021	2020	2019
Achat de combustible et d'électricité ^{1, 2}		(450) \$	(338) \$	(301) \$
Activités et entretien.....		(218)	(198)	(223)
Salaires et avantages du personnel.....		(206)	(198)	(199)
Redevances sur l'eau, impôt foncier et autres frais réglementaires.....		(163)	(176)	(174)
Assurance.....		(56)	(51)	(47)
Honoraires professionnels		(26)	(36)	(28)
Services de commercialisation d'énergie et autres	9	(11)	(17)	(26)
Autres charges.....		(55)	(47)	(55)
		(1 185) \$	(1 061) \$	(1 053) \$

¹⁾ L'achat de combustible et d'électricité est principalement attribuable à notre portefeuille en Colombie.

²⁾ Comprend un montant de 80 millions \$ lié à la tempête hivernale survenue au Texas, qui tient compte du coût d'acquisition d'énergie engagé afin de respecter nos obligations contractuelles associées à nos actifs éoliens qui ne produisaient pas pendant la période en raison des conditions glaciales, déduction faite des activités de couverture.

Les coûts d'exploitation directs ne tiennent pas compte de la charge d'amortissement d'un montant de 1 115 millions \$ (1 065 millions \$ en 2020 et 983 millions \$ en 2019).

8. DIVERS

Le poste Divers de la société pour les exercices clos les 31 décembre se composait de ce qui suit :

(EN MILLIONS)	Notes	2021	2020	2019
Variation de la juste valeur des immobilisations corporelles		(73) \$	(43) \$	(49) \$
Passif lié au règlement en actions		(65)	(158)	—
Provisions pour frais juridiques	26	(55)	(231)	—
Amortissement des actifs liés à la concession de services		(15)	(8)	(20)
Couverture des flux de trésorerie associés à la cession d'actifs	4	(6)	—	—
Coûts de transaction		—	(12)	(6)
Perte sur l'extinction de dette		—	—	(23)
Divers		(63)	(41)	(99)
		(277) \$	(493) \$	(197) \$

9. ÉCART DE CONVERSION

L'écart de conversion de la société pour les exercices clos les 31 décembre présenté dans les états consolidés du résultat global s'établit comme suit :

(EN MILLIONS)	Notes	2021	2020	2019
Écart de conversion sur ce qui suit :				
Immobilisations corporelles à la juste valeur	11	(1 527) \$	(624) \$	(174) \$
Goodwill	16	(121)	(20)	(10)
Emprunts	13	479	(87)	25
Passifs et actifs d'impôt différé	10	329	60	19
Autres actifs et passifs		11	(19)	2
		(829) \$	(690) \$	(138) \$

10. IMPÔTS SUR LE RÉSULTAT

Les principales composantes du recouvrement (de la charge) d'impôt pour les exercices clos les 31 décembre s'établissent comme suit :

(EN MILLIONS)	2021	2020	2019
Recouvrement (charge) d'impôt applicable aux éléments suivants :			
Impôt exigible			
Attribuable à la période considérée	(31) \$	(61) \$	(64) \$
Impôt différé			
Naissance et résorption de différences temporaires	80	104	42
Lié aux variations des taux d'imposition ou à l'adoption de nouvelles lois fiscales	(142)	(7)	1
Lié à des différences temporaires non comptabilisées et à des pertes fiscales	6	37	(46)
	(56)	134	(3)
Total du recouvrement (de la charge) d'impôt	(87) \$	73 \$	(67) \$

Les principales composantes (de la charge) du recouvrement d'impôt différé pour les exercices clos les 31 décembre comptabilisées directement dans les autres éléments du résultat global s'établissent comme suit :

(EN MILLIONS)	2021	2020	2019
Impôt différé attribuable aux éléments suivants :			
Instruments financiers désignés comme couvertures de flux de trésorerie...	7 \$	13 \$	5 \$
Divers	(7)	(3)	—
Écart de réévaluation			
Naissance e résorption de différences temporaires.....	(882)	(828)	(388)
Lié aux variations des taux d'imposition ou à l'adoption de nouvelles lois fiscales.....	(162)	—	—
	(1 044) \$	(818) \$	(383) \$

Le recouvrement (la charge) d'impôt au taux effectif de la société pour les exercices clos les 31 décembre est différent(e) du recouvrement (de la charge) au taux prévu par la loi en raison des différences suivantes :

(EN MILLIONS)	2021	2020	2019
(Charge) recouvrement d'impôt au taux prévu par la loi ¹	(287) \$	809 \$	(80) \$
Diminution (augmentation) découlant des éléments suivants :			
Diminution (augmentation) des actifs d'impôt non comptabilisés.....	(9)	37	(46)
Écart entre le taux d'imposition prévu par la loi et le taux d'imposition futur et variation du taux d'imposition.....	(142)	(7)	1
Résultat des filiales imposé à différents taux	81	10	54
Charges non déductibles.....	271	(763)	—
Divers	(1)	(13)	4
Recouvrement (charge) d'impôt au taux effectif.....	(87) \$	73 \$	(67) \$

¹⁾ La charge d'impôt au taux prévu par la loi est calculée au moyen du taux d'imposition applicable au résultat dans les pays respectifs.

Le rapprochement susmentionné s'est fait en regroupant les données des filiales de la société en appliquant le taux d'imposition de chaque administration fiscale.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, le taux d'imposition effectif de la société s'est établi à 8,6 % (2,5 % en 2020 et 24,0 % en 2019). Le taux d'imposition effectif est différent du taux prévu par la loi en raison principalement des écarts entre les taux, des changements législatifs au cours de l'exercice visant les taux d'imposition, des variations des actifs d'impôt non comptabilisés, des charges non déductibles et du bénéfice non imposable des participations ne donnant pas le contrôle.

Le tableau suivant présente la date d'expiration, s'il y a lieu, des actifs d'impôt différé non comptabilisés aux 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2021	2020	2019
Moins de quatre ans.....	— \$	— \$	— \$
Par la suite	126	139	286

Les actifs et passifs d'impôt différé des différences temporaires suivantes ont été comptabilisés dans les états financiers consolidés pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS)	Pertes autres qu'en capital	Écart entre la valeur fiscale et la valeur comptable	(Passifs) actifs nets d'impôt différé
Au 1 ^{er} janvier 2019.....	622 \$	(3 832) \$	(3 210) \$
Comptabilisés en résultat net.....	16	(19)	(3)
Comptabilisés dans les capitaux propres	—	(383)	(383)
Regroupements d'entreprises	—	(9)	(9)
Écart de conversion.....	—	19	19
Au 31 décembre 2019.....	638	(4 224)	(3 586)
Comptabilisés en résultat net.....	255	(121)	134
Comptabilisés dans les capitaux propres	(52)	(766)	(818)
Regroupements d'entreprises	30	20	50
Écart de conversion.....	(2)	62	60
Au 31 décembre 2020.....	869	(5 029)	(4 160)
Comptabilisés en résultat net.....	5	(61)	(56)
Comptabilisés dans les capitaux propres	—	(1 046)	(1 046)
Regroupements d'entreprises	—	(1)	(1)
Écart de conversion.....	5	324	329
Au 31 décembre 2021.....	879 \$	(5 813) \$	(4 934) \$

Les passifs d'impôt différé comprennent des passifs de 4 556 millions \$ (3 516 millions \$ en 2020 et 2 755 millions \$ en 2019) découlant de réévaluations d'immobilisations corporelles comptabilisées dans les capitaux propres.

La différence temporaire imposable non comptabilisée attribuable à la participation de la société dans ses filiales, succursales, entreprises associées et coentreprises s'élève à 4 021 millions \$ (2 633 millions \$ en 2020 et 3 392 millions \$ en 2019).

11. IMMOBILISATIONS CORPORELLES À LA JUSTE VALEUR

Le tableau suivant présente le rapprochement des immobilisations corporelles à la juste valeur :

(EN MILLIONS)	Notes	Hydro- électricité	Énergie éolienne	Énergie solaire	Divers ¹	Total ²
Immobilisations corporelles, à la juste valeur						
Au 31 décembre 2019.....		20 593 \$	6 330 \$	5 304 \$	232 \$	32 459 \$
Ajouts		308	78	106	1	493
Transferts dans les immobilisations en cours ...		98	16	—	1	115
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	3	—	—	661	—	661
Éléments comptabilisés par le biais des autres éléments du résultat global :						
Variation de la juste valeur.....		2 853	280	563	(21)	3 675
Écart de conversion	9	(793)	(102)	307	(44)	(632)
Éléments comptabilisés par le biais du résultat net :						
Variation de la juste valeur.....		7	(7)	(53)	(8)	(61)
Charge d'amortissement.....		(403)	(375)	(274)	(13)	(1 065)
Au 31 décembre 2020.....		22 663	6 220	6 614	148	35 645
Ajouts		573	—	73	9	655
Transferts dans les immobilisations en cours		94	164	210	1	469
Cessions.....	4	—	(757)	—	—	(757)
Éléments comptabilisés par le biais des autres éléments du résultat global :						
Variation de la juste valeur.....		3 795	(153)	90	73	3 805
Écart de conversion	9	(1 176)	(96)	(218)	(9)	(1 499)
Éléments comptabilisés par le biais du résultat net :						
Variation de la juste valeur.....		(16)	(26)	1	(23)	(64)
Charge d'amortissement.....		(437)	(354)	(313)	(11)	(1 115)
Au 31 décembre 2021.....		25 496 \$	4 998 \$	6 457 \$	188 \$	37 139 \$
Immobilisations en cours, à la juste valeur ...						
Au 31 décembre 2019.....		172 \$	10 \$	4 \$	2 \$	188 \$
Ajouts		137	75	160	—	372
Transferts dans les immobilisations corporelles		(98)	(16)	—	(1)	(115)
Éléments comptabilisés par le biais des autres éléments du résultat global :						
Variation de la juste valeur.....		(13)	12	—	—	(1)
Écart de conversion	9	(15)	15	8	—	8
Au 31 décembre 2020.....		183	96	172	1	452
Ajouts		145	174	356	6	681
Transferts dans les immobilisations corporelles		(94)	(164)	(210)	(1)	(469)
Cessions.....	3	—	(4)	—	—	(4)
Éléments comptabilisés par le biais des autres éléments du résultat global :						
Variation de la juste valeur.....		—	17	127	—	144
Écart de conversion	9	(10)	(5)	(12)	(1)	(28)
Au 31 décembre 2021		224 \$	114 \$	433 \$	5 \$	776 \$
Total des immobilisations corporelles, à la juste valeur						
Au 31 décembre 2020 ²		22 846 \$	6 316 \$	6 786 \$	149 \$	36 097 \$
Au 31 décembre 2021 ²		25 720 \$	5 112 \$	6 890 \$	193 \$	37 915 \$

¹⁾ Comprend la biomasse et la cogénération.

²⁾ Comprend des actifs au titre de droits d'utilisation non assujettis à la réévaluation de 52 millions \$ (55 millions \$ en 2020) du secteur hydroélectricité, de 130 millions \$ (159 millions \$ en 2020) du secteur énergie éolienne, de 157 millions \$ (149 millions \$ en 2020) du secteur énergie solaire et de 2 millions \$ (2 millions \$ en 2020) du secteur divers.

Au cours de l'exercice, la société, avec ses partenaires institutionnels, a conclu l'acquisition d'actifs hydroélectriques en exploitation en Colombie d'une puissance de 189 MW. Les participations sont comptabilisées à titre d'acquisitions d'actifs, car elles ne représentent pas un regroupement d'entreprises selon IFRS 3, et comprennent des immobilisations corporelles d'un montant de 536 millions \$ présentées dans les états de la situation financière consolidés à la date d'acquisition. La participation financière de la société s'élève à 22 %.

Au cours de l'exercice, la société, avec ses partenaires institutionnels, a conclu l'acquisition d'un actif solaire en exploitation en Europe d'une puissance de 12 MW. La participation est comptabilisée à titre d'acquisitions d'actifs, car elle ne représente pas un regroupement d'entreprises selon IFRS 3, et comprennent des immobilisations corporelles d'un montant de 94 millions \$ présentées dans les états de la situation financière consolidés à la date d'acquisition. Les participations financières d'Énergie Brookfield s'élèvent à 32 %.

La juste valeur des immobilisations corporelles de la société est calculée comme il est décrit à la note 1 g), « Immobilisations corporelles et modèle de réévaluation » et à la note 1 q) i), « Estimations critiques – Immobilisations corporelles ». La détermination des hypothèses et estimations appropriées qui permettent à la société d'évaluer ses immobilisations corporelles est question de jugement. Se reporter à la note 1 r) iii), « Jugements critiques dans l'application des méthodes comptables – Immobilisations corporelles ». La société a classé ses immobilisations corporelles dans le niveau 3 selon la hiérarchie des justes valeurs.

Les taux d'actualisation, les taux de capitalisation finaux et les exercices finaux utilisés dans l'application de la méthode d'évaluation sont présentés dans le tableau ci-après :

	Amérique du Nord		Colombie		Brésil		Europe	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020
Taux d'actualisation ¹								
Visés par contrat	3,8 %-4,3 %	3,8 %-4,5 %	7,9 %	8,1 %	7,2 %	7,3 %	3,9 %	3,6 %
Non visés par contrat.....	4,8 %-5,6%	5,1 %-6,0 %	9,2 %	9,4 %	8,5 %	8,6 %	3,9 %	3,6 %
Taux de capitalisation final ²	5,1 %	6,2 %	8,0 %	8,9 %	s. o.	s. o.	s. o.	s. o.
Exercice final ³	2042	2041	2041	2040	2050	2050	2036	2036

¹⁾ Les taux d'actualisation ne sont pas ajustés en fonction des risques propres à l'actif.

²⁾ Le taux de capitalisation final aux États-Unis et en Colombie ne s'applique qu'aux actifs hydroélectriques.

³⁾ L'exercice final des actifs hydroélectriques s'entend de la date d'évaluation de la valeur finale.

Le tableau ci-après résume l'incidence d'une variation des taux d'actualisation, des prix de l'électricité et des taux de capitalisation finaux sur la juste valeur des immobilisations incorporelles.

	2021				
(EN MILLIONS)	Amérique du Nord	Colombie	Brésil	Europe	Total
Augmentation de 25 points de base des taux d'actualisation	(1 050) \$	(240) \$	(90) \$	(60) \$	(1 440) \$
Diminution de 25 points de base des taux d'actualisation	1 160	330	90	60	1 640
Augmentation de 5 % des prix futurs de l'énergie.....	900	410	70	—	1 380
Diminution de 5 % des prix futurs de l'énergie.....	(900)	(410)	(70)	—	(1 380)
Augmentation de 25 points de base du taux de capitalisation final	(280)	(70)	—	—	(350)
Diminution de 25 points de base du taux de capitalisation final	310	70	—	—	380

(EN MILLIONS)	2020				
	Amérique du Nord	Colombie	Brésil	Europe	Total
Augmentation de 25 points de base des taux d'actualisation	(860) \$	(230) \$	(50) \$	(70) \$	(1 210) \$
Diminution de 25 points de base des taux d'actualisation	940	310	50	80	1 380
Augmentation de 5 % des prix futurs de l'énergie	710	430	70	—	1 210
Diminution de 5 % des prix futurs de l'énergie	(710)	(430)	(70)	—	(1 210)
Augmentation de 25 points de base du taux de capitalisation final	(180)	(60)	—	—	(240)
Diminution de 25 points de base du taux de capitalisation final	190	60	—	—	250

Les valeurs finales sont incluses dans les évaluations des actifs hydroélectriques aux États-Unis et en Colombie. Pour ce qui est des actifs hydroélectriques au Brésil, les flux de trésorerie ont été inclus selon la durée de l'autorisation ou la durée d'utilité d'un actif de concession, majoré d'un renouvellement de 30 ans non récurrent visant la majorité des actifs hydroélectriques. La durée résiduelle moyenne pondérée de l'autorisation ou de la durée d'utilité de l'actif de concession au 31 décembre 2021, compte tenu du renouvellement de 30 ans non récurrent pour les actifs hydroélectriques touchés, était de 31 ans (32 ans en 2020). Par conséquent, aucune valeur finale n'est attribuée aux actifs hydroélectriques au Brésil à la fin de la durée de l'autorisation.

Le tableau ci-dessous résume le pourcentage du total de la production visée par contrat aux termes de conventions d'achat d'électricité au 31 décembre 2021 :

	Amérique du Nord	Colombie	Brésil	Europe
1 an à 5 ans	62 %	51 %	84 %	100 %
6 à 10 ans	53 %	7 %	79 %	88 %
11 à 20 ans	30 %	1 %	67 %	66 %

Le tableau suivant résume les prix de l'électricité moyens provenant des conventions d'achat d'électricité à long terme qui sont directement liées à des actifs de production d'énergie connexes :

Par MWh ¹	Amérique du Nord	Colombie	Brésil	Europe
1 an à 10 ans	88 \$	251 000 COP	287 R\$	44 €
11 à 20 ans	87	313 000	345	39

¹⁾ Tient compte de prix nominaux fondés sur la production moyenne pondérée.

Le tableau suivant résume les estimations des prix futurs de l'électricité :

Par MWh ¹	Amérique du Nord	Colombie	Brésil	Europe
1 an à 10 ans	79 \$	290 000 COP	282 R\$	34 €
11 à 20 ans	118	439 000	342	39

¹⁾ Tient compte de prix nominaux fondés sur la production moyenne pondérée.

La vision à long terme de la société est intimement liée au coût nécessaire pour obtenir de l'énergie supplémentaire de sources renouvelables en prévision de la croissance de la demande d'ici 2025 à 2035. Une variation d'une année ferait augmenter ou diminuer la juste valeur des immobilisations corporelles d'environ 158 millions \$ (191 millions \$ en 2020).

Si les immobilisations corporelles réévaluées de la société avaient été évaluées selon le coût historique, la valeur comptable, déduction faite de l'amortissement cumulé, se serait établie comme suit aux 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2021	2020
Hydroélectricité.....	9 758 \$	9 955 \$
Énergie éolienne.....	4 225	5 015
Énergie solaire.....	5 396	5 419
Divers ¹	155	174
	19 534 \$	20 563 \$

¹⁾ Comprend la biomasse et la cogénération.

12. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement des immobilisations incorporelles :

(EN MILLIONS)	Total
Solde au 31 décembre 2019	241 \$
Charge d'amortissement ¹	(8)
Solde au 31 décembre 2020	233
Charge d'amortissement ¹	(15)
Solde au 31 décembre 2021	218 \$

¹⁾ Compris au poste Divers des comptes consolidés de résultat.

Les immobilisations incorporelles se rapportent à certaines centrales de production d'énergie exploitées dans le cadre d'accords de concession de services en Amérique du Sud. Nous tirons principalement profit d'un accord de concession proposé par le gouvernement et d'une CAÉ à long terme avec UTE – Administración Nacional de Usinas y Transmisiones Eléctricas, société d'État de la République d'Uruguay responsable de la production d'électricité. Aux termes de la CAÉ, nous sommes tenus de fournir de l'électricité à un prix fixe pour la durée du contrat, lequel prix sera ajusté pour tenir compte de l'inflation.

Les actifs liés à la concession de services de la société sont exploités comme des autorisations échéant entre 2033 et 2038. Les autres immobilisations incorporelles sont amorties selon la méthode linéaire sur 17 à 20 ans.

Aux termes de ces arrangements, Énergie Brookfield a comptabilisé des produits de 33 millions \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (35 millions \$ en 2020 et 36 millions \$ en 2019).

13. EMPRUNTS

Emprunts sans recours

Les emprunts sans recours sont habituellement des emprunts sans recours, à long terme, et grevant des actifs précis, libellés dans la monnaie locale de la filiale. Les emprunts sans recours aux États-Unis et en Europe consistent en des dettes à taux fixe et à taux variable indexées sur le taux interbancaire offert à Londres (le « TIOL ») et le taux interbancaire offert en euros (le « taux EURIBOR »). La société a recours à des swaps de taux d'intérêt aux États-Unis et en Colombie pour réduire au minimum son exposition aux taux d'intérêt variables. Les emprunts sans recours au Brésil sont assortis de taux d'intérêt variables de la Taxa de Juros de Longo Prazo (« TJLP »), soit le taux d'intérêt à long terme de la Banque nationale de développement économique du Brésil, majoré d'une marge. Les emprunts sans recours en Colombie sont assortis de taux variables selon l'Indicador Bancario de Referencia (« IBR »), soit le taux d'intérêt à court terme de Banco Central de Colombia, ou à l'indice des prix à la consommation (« IPC ») de la Colombie, soit le taux d'inflation stipulé par la Banque centrale de Colombie, majorés d'une marge.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le taux Sterling Overnight Index Average (« SONIA ») remplace le TIOL en livres sterling et le taux en euros à court terme (« €STR ») remplace le TIOL en euros. Il est prévu que le taux Secured Overnight Financing Rate (« SOFR ») remplacera le TIOL en dollars américains d'ici le 30 juin 2023. Au 31 décembre 2021, ces réformes n'ont eu aucune incidence sur les emprunts assortis de taux d'intérêt variables contractés par la société.

Le tableau suivant présente les composantes des emprunts sans recours aux 31 décembre :

(EN MILLIONS, SAUF INDICATION CONTRAIRE)	31 décembre 2021				31 décembre 2020			
	Moyenne pondérée				Moyenne pondérée			
	Taux d'intérêt moyen pondéré (%)	Durée (en années) ²	Valeur comptable	Juste valeur estimée	Taux d'intérêt moyen pondéré (%)	Durée (en années)	Valeur comptable	Juste valeur estimée
Emprunts sans recours ¹								
Hydroélectricité	5,1	7	6 160 \$	6 543 \$	4,9	8	5 412 \$	6 108 \$
Énergie éolienne.....	3,7	9	2 416	2 577	3,8	10	3 041	3 428
Énergie solaire	4,1	13	4 110	4 365	3,4	12	3 480	4 038
Transition énergétique	3,9	12	860	912	3,8	12	926	1 021
Total	4,5	9	13 546	14 397 \$	4,1	10	12 859	14 595 \$
Ajouter : primes non amorties ³			57				56	
Déduire : coûts de financement non amortis ³			(91)				(93)	
Moins : tranche courante.....			(1 452)				(775)	
			12 060 \$				12 047 \$	

¹⁾ Comprennent un montant de 8 millions \$ (9 millions \$ en 2020) emprunté aux termes d'une facilité de crédit-relais d'un fonds privé soutenu par Brookfield.

²⁾ Sans tenir compte des financements temporaires, la durée moyenne pondérée totale est de 10 ans.

³⁾ Les primes non amorties et les coûts de financement non amortis sont amortis sur la durée des emprunts.

Les remboursements futurs des emprunts sans recours de la société, pour chacun des cinq prochains exercices et par la suite sont comme suit :

(EN MILLIONS)	2022	2023	2024	2025	2026	Par la suite	Total
Emprunts sans recours							
Hydroélectricité.....	708 \$	316 \$	740 \$	496 \$	748 \$	3 152 \$	6 160 \$
Énergie éolienne.....	152	385	153	152	146	1 428	2 416
Énergie solaire	523	436	186	190	190	2 585	4 110
Transition énergétique	69	145	42	37	33	534	860
	1 452 \$	1 282 \$	1 121 \$	875 \$	1 117 \$	7 699 \$	13 546 \$

Le tableau suivant présente la variation des coûts de financement non amortis des emprunts sans recours pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2021	2020
Emprunts sans recours		
Coûts de financement non amortis au début de l'exercice.....	(93) \$	(86) \$
Autres coûts de financement.....	(14)	(15)
Amortissement des coûts de financement	13	5
Écart de conversion et autres	3	3
Coûts de financement non amortis à la fin de l'exercice	(91) \$	(93) \$

Au premier trimestre de 2021, la société a conclu un financement de 180 milliards COP (48 millions \$). L'emprunt, divisé en deux tranches, porte intérêt au taux de base applicable, majoré d'une marge moyenne de 1,09 %, et vient à échéance en mars 2023.

Au cours du deuxième trimestre de 2021, la société a conclu un financement de 1,5 milliard R\$ (300 millions \$) visant un projet de développement d'énergie solaire au Brésil. L'emprunt porte intérêt au taux variable applicable, majoré de 5,2 %, et vient à échéance en 2045.

Au cours du deuxième trimestre de 2021, la société a conclu un financement de 350 millions R\$ (70 millions \$) visant un projet en développement d'énergie solaire au Brésil. L'emprunt porte intérêt au taux variable applicable, majoré de 1,59 % et vient à échéance en 2022.

Au cours du deuxième trimestre de 2021, la société a conclu un financement de 600 milliards COP (159 millions \$) en Colombie. L'emprunt est composé d'une obligation portant intérêt à un taux fixe de 6,49 %, venant à échéance en 2026, d'une obligation portant intérêt au taux variable applicable, majoré de 3,35 %, venant à échéance en 2029 et d'une obligation portant intérêt au taux variable applicable, majoré de 4,45 %, venant à échéance en 2041.

Au cours du deuxième trimestre de 2021, la société a conclu un financement de 85 milliards COP (23 millions \$) en Colombie. L'emprunt porte intérêt au taux variable applicable, majoré de 2,69 %, et vient à échéance en 2031.

Au cours du deuxième trimestre de 2021, la société a conclu un refinancement de 198 millions \$ CA (159 millions \$) visant un portefeuille d'énergie solaire au Canada. L'emprunt porte intérêt au taux variable applicable, majoré de 1,25 %, et vient à échéance en 2035.

Au cours du troisième trimestre de 2021, la société a conclu un refinancement de 512 millions € (593 millions \$) visant un portefeuille d'énergie solaire en Europe. Une tranche de l'emprunt porte intérêt au taux fixe moyen de 2,40 % et vient à échéance entre 2037 et 2038, et la seconde tranche porte intérêt au taux variable applicable, majoré de 1,6 % et augmentant de 0,20 % après cinq ans, et vient à échéance en 2031.

Au cours du troisième trimestre de 2021, la société a conclu un financement de 200 millions R\$ (37 millions \$) visant un portefeuille hydroélectrique au Brésil. L'emprunt porte intérêt au taux variable applicable, majoré de 2,33 %, et vient à échéance en 2027.

Au cours du troisième trimestre de 2021, la société a conclu le financement d'une entreprise de 590 milliards COP (155 millions \$) en Colombie. L'emprunt porte intérêt à un taux variable applicable, majoré de 2,75 % et vient à échéance en 2031.

Au cours du troisième trimestre de 2021, la société a conclu une convention visant une facilité de lettres de crédit garantie de 650 millions R\$ (120 millions \$) associée à un projet de développement d'énergie solaire au Brésil.

Au cours du quatrième trimestre de 2021, la société a conclu un financement de 740 milliards COP (185 millions \$) visant une participation dans un portefeuille hydroélectrique en Colombie. L'emprunt porte intérêt au taux variable applicable, majoré de 2,5 % et de 2,8 %, et vient à échéance respectivement en 2028 et en 2031.

Au cours du quatrième trimestre de 2021, la société a conclu un refinancement de 395 millions € (457 millions \$) visant notre participation dans un portefeuille d'énergie solaire en Europe. L'emprunt, divisé en deux tranches, porte intérêt au taux variable applicable, majoré de 1,55 % et augmentant de 1,75 % après cinq ans, et vient à échéance en 2031 et en 2035, respectivement.

Au cours du quatrième trimestre de 2021, la société a conclu un refinancement de 25 millions \$ CA (20 millions \$) visant une participation dans une centrale éolienne au Canada. L'emprunt porte intérêt au taux fixe de 3,54 %, et vient à échéance en 2030.

Au cours du quatrième trimestre de 2021, la société a conclu un financement de 400 millions R\$ (74 millions \$) visant un portefeuille regroupant des technologies diverses dans le cadre de nos activités au Brésil. Le prêt porte intérêt à un taux variable applicable, majoré de 1,3 %, et vient à échéance en 2028.

Au cours du quatrième trimestre de 2021, la société a conclu un financement de 250 millions R\$ (46 millions \$) visant une participation dans une centrale d'énergie solaire au Brésil. L'emprunt porte intérêt à un taux variable applicable, majoré de 1,7 % et vient à échéance en 2023.

Au cours de l'exercice, la société a augmenté de 350 millions \$ sa facilité de crédit renouvelable visant les activités aux États-Unis, pour la porter à 500 millions \$.

Renseignements supplémentaires

Le tableau suivant présente les variations des emprunts de la société pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS)	1 ^{er} janvier	Flux de trésorerie liés aux activités de financement, montant net ¹	Sans effet de trésorerie			31 décembre
			Acquisition	Cession	Divers ²	
2021						
Emprunts sans recours.....	12 822 \$	1 462	—	(362)	(410)	13 512 \$
2020						
Emprunts sans recours ³	11 958 \$	57	475	—	332	12 822 \$

¹⁾ Compte non tenu des flux de trésorerie nets provenant des activités de financement s'élevant à 51 millions \$ ((20) millions \$ en 2020) liés aux passifs liés aux financement donnant droit à des avantages fiscaux comptabilisés dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie.

²⁾ Comprend le change et l'amortissement de la prime et des coûts de financement non amortis.

³⁾ Le poste « divers » comprend un ajustement de 247 millions \$ lié au rachat du contrat de location d'une centrale hydroélectrique en Louisiane d'une puissance de 192 MW.

14. PARTICIPATIONS NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Les participations ne donnant pas le contrôle de la société se répartissaient comme suit aux 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2021	2020
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	10 297 \$	10 290 \$
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans une filiale société de portefeuille détenue par la société en commandite	261	258
	10 558 \$	10 548 \$

Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation

La variation nette des participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation se présente comme suit :

(EN MILLIONS)	Brookfield Americas Infra- structure Fund	Brookfield Infra- structure Fund II	Brookfield Infra- structure Fund III	Brookfield Infra- structure Fund IV	Investisseurs institution- nels d'Isagen	Participations ne donnant pas le contrôle dans Isagen – actionnaires publics	The Catalyst Group	TerraForm Power	Divers	Total
Au 31 décembre 2018.....	900 \$	1 695 \$	2 667 \$	— \$	2 212 \$	15 \$	124 \$	1 895 \$	158 \$	9 666 \$
Résultat net	—	—	—	—	154	1	17	(135)	(1)	36
Autres éléments du résultat global.....	46	114	324	—	266	2	(41)	200	1	912
Apports en capital	—	2	—	—	—	(2)	—	292	2	294
Dividendes déclarés et remboursement de capital.....	(24)	(57)	(180)	—	(259)	(1)	(11)	(121)	(20)	(673)
Divers.....	—	2	23	—	2	(2)	—	(2)	—	23
Au 31 décembre 2019.....	922	1 756	2 834	—	2 375	13	89	2 129	140	10 258
Résultat net	(13)	(17)	(64)	1	130	—	16	(142)	(3)	(92)
Autres éléments du résultat global.....	100	189	528	2	325	2	27	176	33	1 382
Apports en capital	—	4	—	71	—	—	—	—	261	336
Remboursement de capital	—	—	(41)	—	—	—	—	(41)	—	(82)
Dividendes déclarés	(8)	(29)	(139)	—	(180)	—	(35)	(86)	(36)	(513)
Distribution spéciale / acquisition de TerraForm Power	—	—	—	—	—	—	—	(1 026)	—	(1 026)
Divers.....	1	(1)	(36)	—	—	(1)	—	(49)	113	27
Au 31 décembre 2020.....	1 002	1 902	3 082	74	2 650	14	97	961	508	10 290
Résultat net	5	(32)	(20)	(3)	113	1	16	(67)	(36)	(23)
Autres éléments du résultat global.....	(122)	411	187	137	(107)	—	28	(6)	73	601
Apports en capital	—	1	—	64	—	—	—	—	—	65
Cessions	(181)	—	—	—	—	—	—	—	—	(181)
Dividendes déclarés	(18)	(31)	(220)	(11)	(214)	(2)	(9)	(105)	(45)	(655)
Divers ¹	—	—	157	—	—	—	—	70	(27)	200
Au 31 décembre 2021.....	686 \$	2 251 \$	3 186 \$	261 \$	2 442 \$	13 \$	132 \$	853 \$	473 \$	10 297 \$
Participations détenues par des tiers...	75 %-78 %	43 %-60 %	23 %-71 %	75 %	53 %	0,3 %	25 %	33 %	0,3 % - 30 %	

¹⁾ Au cours de l'exercice, la société a émis des actions supplémentaires à l'intention d'une filiale détenue en partie par Énergie Brookfield. Se reporter à la note 26, « Engagements, éventualités et garanties », des états financiers consolidés annuels pour de plus amples renseignements.

Le tableau suivant résume certaines informations financières relatives aux filiales en exploitation, dont les participations ne donnant pas le contrôle sont importantes pour la société :

(EN MILLIONS)	Brookfield Americas Infra- structure Fund	Brookfield Infra- structure Fund II	Brookfield Infra- structure Fund III ¹	Brookfield Infra- structure Fund IV	Isagen ²	The Catalyst Group	TerraForm Power ³	Divers	Total
Participations détenues par des tiers	75 %-78 %	43 %-60 %	71 %	75 %	76 %	25 %	68 %	0,3 %-30 %	
Établissement	Amérique du Nord, Brésil	Amérique du Nord, Brésil	Amérique du Nord	Brésil	Colombie	Amérique du Nord	Amérique du Nord, Amérique du Sud, Europe	Amérique du Nord, Brésil	
Exercice clos le 31 décembre 2019 :									
Produits	155 \$	331 \$	46 \$	— \$	971 \$	145 \$	991 \$	24 \$	2 663 \$
Résultat net	2	2	(1)	—	293	67	(205)	7	165
Total du résultat global	61	282	155	—	1 007	(99)	90	9	1 505
Résultat net attribué aux participations ne donnant pas le contrôle	—	—	1	—	220	17	(205)	3	36
Exercice clos le 31 décembre 2020 :									
Produits	137 \$	261 \$	41 \$	5 \$	874 \$	141 \$	1 161 \$	15 \$	2 635 \$
Résultat net	(15)	(29)	(11)	1	258	65	(360)	4	(87)
Total du résultat global	109	329	287	4	877	173	238	—	2 017
Résultat net attribué aux participations ne donnant pas le contrôle	(13)	(17)	(8)	1	195	16	(268)	2	(92)
Au 31 décembre 2020 :									
Immobilisations corporelles à la juste valeur	1 785 \$	4 837 \$	1 745 \$	172 \$	8 150 \$	1 037 \$	11 606 \$	134 \$	29 466 \$
Total de l'actif	1 833	4 968	1 754	212	9 130	1 045	12 767	140	31 849
Total des emprunts	483	1 356	346	64	1 822	549	6 890	41	11 551
Total du passif	550	1 509	350	113	4 131	557	9 365	57	16 632
Valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle	1 002	1 902	1 003	74	3 794	97	2 395	23	10 290
Exercice clos le 31 décembre 2021 :									
Produits	137 \$	269 \$	58 \$	25 \$	929 \$	136 \$	1 239 \$	14 \$	2 807 \$
Résultat net	7	(60)	(3)	(4)	214	62	(245)	8	(21)
Total du résultat global	(161)	716	332	178	11	173	(243)	117	1 123
Résultat net attribué aux participations ne donnant pas le contrôle	5	(32)	(2)	(3)	162	16	(175)	6	(23)
Au 31 décembre 2021 :									
Immobilisations corporelles à la juste valeur	1 053 \$	5 578 \$	2 061 \$	713 \$	8 497 \$	1 129 \$	10 867 \$	164 \$	30 062 \$
Total de l'actif	1 087	5 685	2 074	798	9 498	1 140	11 939	202	32 423
Total des emprunts	179	1 331	347	391	2 224	507	6 902	39	11 920
Total du passif	205	1 549	358	450	4 896	511	8 916	61	16 946
Valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle	685	2 251	1 226	261	3 493	132	2 197	52	10 297

¹⁾ Compte non tenu de l'information liée à Isagen et à TerraForm Power, qui est présentée séparément.

²⁾ Les participations détenues par des tiers dans Isagen totalisaient 75,9 % au 31 décembre 2021 et se répartissaient comme suit : Brookfield Infrastructure Fund III, 23,0 %; investisseurs institutionnels d'Isagen, 52,6 %; et autres participations ne donnant pas le contrôle, 0,3 %.

³⁾ Les participations détenues par des tiers dans TerraForm Power totalisaient 68,2 % au 31 décembre 2021 et se répartissaient comme suit : Brookfield Infrastructure Fund III, 35,5 % et la société en commandite, la tranche restante.

Le tableau suivant résume certaines informations financières relatives aux *participations ne donnant pas le contrôle dans une filiale société de portefeuille détenue par la société en commandite* :

(EN MILLIONS)	2021	2020	2019
Pour les exercices clos les 31 décembre :			
Produits.....	1 133 \$	1 069 \$	1 303 \$
Résultat net	334	472	350
Résultat global.....	473	550	944
Résultat net attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle dans une filiale société de portefeuille détenue par la société en commandite.....	7	11	11
Aux 31 décembre :			
Immobilisations corporelles à la juste valeur.....	10 785 \$	9 801 \$	
Total de l'actif	12 408	11 527	
Total des emprunts.....	3 117	2 440	
Total du passif	5 967	4 968	
Valeur comptable des participations ne donnant pas le contrôle dans une filiale société de portefeuille détenue par la société en commandite	261	258	

15. ACTIONS ÉCHANGEABLES DE BEPC, ACTIONS DE CATÉGORIE B DE BEPC ET ACTIONS DE CATÉGORIE C DE BEPC

Les actions de catégorie B et les actions échangeables de BEPC sont classées comme des passifs étant donné leurs caractéristiques d'échange et de rachat. Les actions échangeables et les actions de catégorie B de BEPC émises dans le cadre de la distribution spéciale et de l'acquisition de TerraForm Power ont été comptabilisées à la juste valeur, soit 28,28 \$ l'action. Après leur comptabilisation initiale, les actions échangeables de BEPC et les actions de catégorie B de BEPC sont comptabilisées au coût amorti et réévaluées en fonction des modifications apportées aux flux de trésorerie contractuels liés aux actions. Ces flux de trésorerie sont estimés en fonction du cours d'une part de BEP. Au 31 décembre 2021, les actions échangeables et les actions de catégorie B de BEPC ont été réévaluées, soit 35,79 \$ l'action en fonction du cours de clôture d'une part de BEP à la Bourse de New York. Les profits ou les pertes de réévaluation associés à ces actions sont comptabilisés dans les comptes de résultat consolidés. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2021, nos actionnaires ont échangé 16 071 actions échangeables de BEPC contre un nombre équivalent de parts de BEP, ce qui a donné lieu à une diminution de 1 million \$ de notre passif financier (136 520 actions donnant lieu à une diminution de 4 millions \$ en 2020). La société a déclaré et versé des dividendes totalisant respectivement 209 millions \$ et 207 millions \$ (respectivement 116 millions \$ et 100 millions \$ en 2020) sur les actions échangeables de BEPC en circulation au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021. Les dividendes sur les actions échangeables de BEPC sont présentés au poste des charges d'intérêts dans le compte de résultat.

Le tableau suivant présente l'historique des actions échangeables et des actions de catégorie B de BEPC en circulation ainsi que le passif et les profits et pertes de réévaluation qui leur sont associés.

	Actions échangeables de BEPC en circulation (actions)	Actions de catégorie B de BEPC en circulation (action)	Actions échangeables de BEPC et actions de catégorie B de BEPC (millions \$)
Solde au 31 décembre 2019	—	—	— \$
Émission des actions.....	172 316 937	165	4 873
Échanges d'actions	(136 520)	—	(4)
Réévaluation du passif	—	—	2 561
Solde au 31 décembre 2020	172 180 417	165	7 430
Émission des actions ¹	38 996	—	1
Échanges d'actions	(16 071)	—	(1)
Réévaluation du passif	—	—	(1 267)
Solde au 31 décembre 2021	172 203 342	165	6 163 \$

¹⁾ Associés aux unités d'actions temporairement incessibles de TerraForm Power qui ont été prises en charge par la société dans le cadre de l'acquisition de TerraForm Power, réalisée le 31 juillet 2020, puis ajustés pour tenir compte du fractionnement de parts à raison de trois pour deux réalisé en décembre 2020.

À l'instar des actions échangeables et des actions de catégorie B de BEPC, les actions de catégorie C de BEPC sont classées dans les passifs en raison de leur caractéristique de rachat. Les actions de catégorie C de BEPC, qui sont de rang inférieur à toutes les autres actions ordinaires, respectent toutefois certains critères d'admission et sont classées comme des instruments de capitaux propres étant donné le peu d'exemptions du champ d'application d'IAS 32. Aux 31 décembre 2021 et 2020, 189,6 millions d'actions de catégorie C de BEPC étaient émises et en circulation.

En décembre 2021, la société a renouvelé une offre publique de rachat dans le cours normal des activités visant ses actions échangeables de BEPC en circulation. La société peut racheter jusqu'à concurrence de 8,6 millions d'actions échangeables de BEPC, soit 5 % de chacune des actions échangeables de BEPC émises et en circulation. Les offres viendront à échéance le 15 décembre 2022, ou plus tôt si la société termine ses rachats avant cette date. Aucune action échangeable de BEPC n'a été rachetée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

16. GOODWILL

Le tableau ci-dessous présente un rapprochement du goodwill :

(EN MILLIONS)	Note	Total
Solde au 31 décembre 2019		949 \$
Acquis dans le cadre d'une acquisition	3	41
Écart de conversion.....		(20)
Solde au 31 décembre 2020		970
Écart de conversion		(121)
Solde au 31 décembre 2021		849 \$

Au 31 décembre 2021, un goodwill de 676 millions \$ associé au secteur hydroélectricité est survenu en raison de la comptabilisation du passif d'impôt différé dans la répartition du prix d'acquisition de regroupements d'entreprises. Le passif d'impôt différé est évalué, conformément à IAS 12, dans la répartition du prix d'acquisition plutôt qu'à la juste valeur. Par conséquent, le goodwill comptabilisé ne représente pas le goodwill principal, mais plutôt le goodwill découlant de concepts comptables, ou goodwill « secondaire ». Afin d'éviter une dépréciation immédiate de ce goodwill secondaire, la société a retranché de la valeur comptable tout goodwill secondaire justifié, à la date du test de dépréciation, par l'existence du passif d'impôt différé initial qui a donné lieu au goodwill. Au 31 décembre 2021, la société a effectué un test de dépréciation au niveau où le goodwill fait l'objet d'un suivi par la direction. Dans le cadre de ce test de dépréciation, la direction a retranché de la valeur comptable des actifs touchés le goodwill secondaire qui continuait d'être justifié par l'existence du passif d'impôt différé initial qui avait donné lieu au goodwill. Le goodwill résiduel n'était pas important par rapport au solde total et a été affecté à des actifs éoliens et solaires en Espagne (respectivement 67 millions \$ et 106 millions \$).

17. GESTION DU CAPITAL

Les principaux objectifs de la société par rapport à la gestion du capital consistent à s'assurer de la durabilité de son capital en vue de soutenir les activités poursuivies, de respecter ses obligations financières, de saisir les occasions de croissance et d'offrir des distributions stables. Le capital de la société est surveillé au moyen du ratio d'endettement sur une base consolidée. Au 31 décembre 2021, ce ratio s'établissait à 35 % (36 % en 2020).

Les filiales de la société ont consenti à des clauses restrictives en faveur de certains de leurs prêteurs en ce qui a trait à leurs emprunts sans recours. Ces clauses restrictives varient d'une convention de crédit à l'autre et comprennent des ratios de couverture du service de la dette. Certains prêteurs ont également imposé des exigences qui obligent la société et ses filiales à maintenir des comptes de réserve relativement à la dette et aux dépenses d'investissement. Dans l'éventualité où les filiales ne respecteraient pas les clauses restrictives, les conséquences pourraient notamment se traduire par une limitation des distributions versées par les filiales à la société ainsi que le remboursement de l'encours de la dette.

La stratégie de la société consiste à respecter les mesures présentées dans le tableau ci-après aux 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2021	2020
Emprunts sans recours ¹	13 546 \$	12 859 \$
Passifs d'impôt différé, montant net ²	4 934	4 160
Actions échangeables et actions de catégorie B de BEPC	6 163	7 430
Capitaux propres		
Participations ne donnant pas le contrôle ayant droit au résultat net dans les filiales en exploitation	10 297	10 290
Participations ne donnant pas le contrôle dans une filiale société de portefeuille détenue par Énergie Brookfield.	261	258
La société en commandite	3 667	1 177
Total de la structure du capital	38 868 \$	36 174 \$
Ratio d'endettement	35 %	36 %

¹⁾ Ne tiennent pas compte de coûts de financement différés de 34 millions \$ (37 millions \$ en 2020), déduction faite des primes non amorties.

²⁾ Passifs d'impôt différé, déduction faite des actifs d'impôt différé.

18. PARTICIPATIONS COMPTABILISÉES SELON LA MÉTHODE DE LA MISE EN ÉQUIVALENCE

Le tableau suivant présente les variations des participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence de la société :

(EN MILLIONS)	2021	2020
Solde au début de l'exercice	372 \$	360 \$
Quote-part du résultat net	2	(4)
Quote-part des autres éléments du résultat global	87	26
Dividendes reçus.....	(3)	(3)
Écart de conversion et autres.....	(3)	(7)
Solde à la fin de l'exercice.....	455 \$	372 \$

19. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie de la société aux 31 décembre se présentaient comme suit :

(EN MILLIONS)	2021	2020
Trésorerie	405 \$	347 \$
Dépôts à court terme.....	5	8
	410 \$	355 \$

20. LIQUIDITÉS SOUMISES À RESTRICTIONS

Les liquidités soumises à restrictions de la société aux 31 décembre se présentaient comme suit :

(EN MILLIONS)	2021	2020
Activités.....	80 \$	123 \$
Obligations liées au crédit	67	72
Dépenses d'investissement et projets de développement	50	34
Total	197	229
Moins : tranche non courante	(51)	(75)
Tranche courante	146 \$	154 \$

21. CRÉANCES CLIENTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS

Les créances clients et autres actifs courants de la société aux 31 décembre se composaient des éléments suivants :

(EN MILLIONS)	2021	2020
Créances clients.....	502 \$	471 \$
Dépôts affectés en garantie ¹	434	—
Charges payées d'avance et créances diverses.....	83	45
Actifs d'impôt exigible	30	5
Stocks.....	20	22
Autres créances à court terme.....	77	80
	1 146 \$	623 \$

¹⁾ Les dépôts affectés en garantie sont associés à des contrats d'énergie dérivés que la société conclut en vue de réduire son exposition aux prix de l'électricité sur les marchés de gros au moment de la vente future de sa production non régie par contrat, conformément à la stratégie de gestion des risques de la société.

Au 31 décembre 2021, 89 % des créances clients étaient non échues (95 % en 2020). La société ne s'attend pas à ce que la recouvrabilité de ces montants soit un enjeu. Par conséquent, aux 31 décembre 2021 et 2020, il a été décidé qu'il n'était pas nécessaire de constituer une provision pour pertes sur créances. Les créances clients sont généralement exigibles dans les 30 jours, et des limites de crédit faisant l'objet d'un suivi serré sont attribuées à toutes les contreparties. Pour déterminer la recouvrabilité des créances clients, la direction effectue une analyse de risque en tenant compte du type et de l'âge des débiteurs impayés et de la solvabilité des contreparties. La direction examine aussi régulièrement le solde des créances clients.

22. AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les autres actifs non courants de la société se présentaient comme suit aux 31 décembre :

(EN MILLIONS)	Notes	2021	2020
Liquidités soumises à restrictions	20	51 \$	75 \$
Créances à long terme		30	28
Montants à recevoir de parties liées	27	10	2
Divers		6	4
		97 \$	109 \$

Aux 31 décembre 2021 et 2020, les liquidités soumises à restrictions étaient détenues principalement pour satisfaire aux exigences en matière de réserves liées à l'exploitation et à l'entretien, aux paiements de loyers et aux accords de crédit.

23. DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES CRÉDITEURS

Les dettes fournisseurs et autres créditeurs de la société aux 31 décembre étaient comme suit :

(EN MILLIONS)	2021	2020
Créditeurs liés aux activités d'exploitation	195 \$	203 \$
Dettes fournisseurs	118	114
Intérêts à payer sur les emprunts sans recours	71	65
Distributions à verser aux porteurs d'actions échangeables de BEPC ¹	16	11
Tranche à court terme des obligations locatives	25	30
Divers	27	27
	452 \$	450 \$

¹⁾ Ne comprennent que les montants à payer aux porteurs d'actions externes. Les montants à payer à Brookfield et à la société en commandite sont compris dans les montants à payer à des parties liées.

24. PROVISIONS

Le tableau ci-dessous présente la variation des passifs relatifs au démantèlement de la société :

(EN MILLIONS)	2021	2020
Solde au début de l'exercice	567 \$	442 \$
Acquisitions par voie de regroupements d'entreprises	—	23
Cessions	(12)	—
Désactualisation	9	13
Modification d'estimations	(60)	80
Effet de change	(7)	9
Solde à la fin de l'exercice	497 \$	567 \$

La société a comptabilisé des obligations de démantèlement associées à certains actifs de production d'électricité. Une obligation de démantèlement a été établie pour des centrales hydroélectriques, éoliennes et solaires, dont la remise en état devrait se faire entre 2031 et 2055. Le coût estimatif des activités de démantèlement est établi d'après l'évaluation d'un tiers.

Pour de plus amples renseignements sur les autres provisions pour frais juridiques, se reporter à la note 26, « Engagements, éventualités et garanties ».

25. AUTRES PASSIFS NON COURANTS

Les autres passifs non courants de la société se répartissaient comme suit aux 31 décembre :

(EN MILLIONS)	Notes	2021	2020
Obligations locatives		346 \$	362 \$
Passifs réglementaires ¹⁾		130	3
Obligations au titre des prestations de retraite		64	75
Passif au titre des paiements relatifs aux concessions		10	11
Montants à payer à des parties liées	27	—	1
Divers		86	79
		636 \$	531 \$

¹⁾ Les passifs réglementaires sont associés aux mécanismes de réglementation des tarifs de certains actifs d'Énergie Brookfield en Espagne.

26. ENGAGEMENTS, ÉVENTUALITÉS ET GARANTIES

Engagements

Dans le cours de ses activités, la société est partie à des ententes relatives à l'utilisation d'eau, de terrains et de barrages. Les paiements prévus en vertu de ces ententes varient selon le volume d'électricité produite. Les diverses ententes peuvent être renouvelées et se prolonger jusqu'en 2089.

Dans le cours normal des activités, la société prendra des engagements au titre des dépenses d'investissement qui concernent principalement des coûts engagés dans le cadre de projets d'initiatives de croissance divers. Au 31 décembre 2021, la société avait pris des engagements au titre des dépenses d'investissement en cours de 392 millions \$ (491 millions \$ en 2020). De ce montant, une tranche de 364 millions \$ est exigible dans moins d'un an, une tranche de 28 millions \$, dans deux ans, et la tranche restante de néant, par la suite.

La société, avec des partenaires institutionnels, s'est engagée à investir environ 54 millions R\$ (10 millions \$) en vue d'acquérir un portefeuille de développement éolien au Brésil d'une puissance de 270 MW. La clôture de la transaction devrait se faire au premier trimestre de 2022, sous réserve des conditions de clôture habituelles, et la participation d'Énergie Brookfield devrait s'élever à 25 %.

La société, avec des partenaires institutionnels, s'est engagée à investir 153 milliards COP (41 millions \$) en vue d'acquérir un portefeuille de projets de développement d'énergie solaire en Colombie d'une puissance de 38 MW. La clôture de la transaction devrait se faire au deuxième trimestre de 2022, sous réserve des conditions de clôture habituelles, et la participation d'Énergie Brookfield devrait s'élever à 24 %.

Une partie intégrante de la stratégie de la société consiste à participer, avec des investisseurs institutionnels, à des fonds de capital-investissement privés soutenus par Brookfield qui visent des acquisitions correspondant au profil de la société. Dans le cours normal de ses activités, la société s'est engagée auprès de fonds de capital-investissement privés soutenus par Brookfield à participer à ces acquisitions cibles dans l'avenir, lorsque celles-ci auront été identifiées, le cas échéant. De temps à autre, afin de permettre à ce que les activités d'investissement soient réalisées en temps opportun et de façon efficace, la société financera des dépôts ou engagera d'autres coûts et charges (y compris en recourant à des facilités de crédit afin d'utiliser, de soutenir, de garantir ou d'émettre des lettres de crédit) à l'égard d'un investissement qui sera par la suite partagé entre des véhicules, des consortiums ou des sociétés de personnes soutenus par Brookfield (y compris des fonds privés, des coentreprises et des arrangements semblables), la société ou des co-investisseurs ou effectué en totalité par l'un de ceux-ci.

Éventualités

La société et ses filiales font l'objet d'actions en justice, d'arbitrages et de poursuites dans le cours normal de leurs activités. Bien qu'il soit impossible de prédire avec certitude l'issue de ces actions en justice et poursuites, la direction est d'avis que leur règlement n'aura pas d'incidence importante sur la situation financière consolidée de la société ou sur ses résultats d'exploitation consolidés.

Le 22 décembre 2020, notre filiale, TerraForm Power, a reçu une décision défavorable à l'égard de la requête de jugement sommaire dans le cadre d'un litige portant sur un ancien différend contractuel. Ce litige était antérieur à l'acquisition en 2017, par Énergie Brookfield et ses partenaires institutionnels, d'une participation initiale de 51 % dans TerraForm Power et est associé à une allégation selon laquelle TerraForm Power avait l'obligation de verser des paiements indexés sur les bénéfices futurs en lien avec l'acquisition à un tiers de certains actifs en développement par l'ancienne société mère de TerraForm Power. La décision du tribunal prononcée en faveur du demandeur lui accorde environ 231 millions \$, plus les intérêts courus depuis mai 2016 à un taux annuel non composé de 9 % prévu par la loi applicable dans l'État de New York. Au cours de l'exercice, TerraForm Power a conclu une entente de règlement définitive avec les demandeurs. Le montant du règlement versé par TerraForm Power est de près de 50 millions \$, soit en deçà du montant prévu dans la décision du tribunal, incluant les intérêts courus. Une filiale détenue en partie par Énergie Brookfield détenant des actions de TerraForm Power était contractuellement en droit de se voir émettre des actions supplémentaires de TerraForm Power à titre d'indemnisation pour les frais liés au litige engagés. Cette émission a eu lieu au cours de l'exercice et a entraîné une dilution négligeable de la participation de la société dans TerraForm Power. Au cours de l'exercice, TerraForm Power a entrepris des actions en justice en vue de récupérer le montant du règlement ainsi que les coûts engagés pour sa défense dans le cadre du litige sous-jacent.

Les filiales de la société elles-mêmes ont fourni des lettres de crédit qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des garanties relatives à des réserves pour le service de la dette, à des réserves au titre du capital, à l'achèvement des travaux de construction et au rendement.

La société, de concert avec des investisseurs institutionnels, a fourni des lettres de crédit qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des garanties relatives à des réserves pour le service de la dette, à des réserves au titre du capital, à l'achèvement des travaux de construction et au rendement puisqu'elles se rapportent à ses participations dans Brookfield Americas Infrastructure Fund, Brookfield Infrastructure Fund II, Brookfield Infrastructure Fund III, Brookfield Infrastructure Fund IV et Brookfield Global Transition Fund. Les filiales de la société ont également fourni des lettres de crédit qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, des garanties relatives à des réserves pour le service de la dette, à des réserves au titre du capital, à l'achèvement des travaux de construction et au rendement.

Les lettres de crédit émises par les filiales de la société au 31 décembre 2021 totalisaient 698 millions \$ (687 millions \$ en 2020).

Garanties

Dans le cours normal de ses activités, la société signe des conventions prévoyant l'indemnisation et des garanties à l'égard de tiers et dans le cadre de transactions, notamment de cessions d'entreprises, de projets d'investissement, d'acquisitions d'entreprises et de vente et d'achat d'actifs et de services ainsi que de transfert de crédits d'impôt ou de subventions liés à la production d'énergie renouvelable provenant de partenariats donnant droit à des avantages fiscaux. La société a également convenu d'indemniser ses administrateurs et certains de ses dirigeants et employés. La nature de la quasi-totalité des promesses d'indemnisation et des conventions de garantie empêche la société de faire une estimation raisonnable du montant maximal qu'elle pourrait être tenue de verser à des tiers, car les conventions ne précisent pas toujours de montant maximal, et les montants dépendent de l'issue d'éventualités futures, dont la nature et la probabilité ne peuvent être déterminées à l'heure actuelle.

Deux filiales de la société ont garanti entièrement et inconditionnellement i) les billets à moyen terme émis et à payer par Brookfield Renewable Partners ULC, filiale de financement d'Énergie Brookfield, ii) les actions privilégiées de premier rang d'Actions privilégiées Énergie renouvelable Brookfield Inc., iii) certaines parts privilégiées d'Énergie Brookfield, iv) les obligations d'Énergie Brookfield aux termes de ses facilités de crédit bilatérales et v) les billets émis par Brookfield BRP Holdings (Canada) Inc. dans le cadre de son programme de papier commercial américain. BRP Bermuda Holdings I Limited (« BBHI »), filiale de la société, a garanti les billets subordonnés perpétuels émis par Brookfield BRP Holdings (Canada) Inc. Aucun de ces accords n'a ou ne pourrait raisonnablement avoir une incidence considérable, actuellement ou à l'avenir, sur notre situation financière, l'évolution de notre situation financière, nos produits ou nos charges, nos résultats d'exploitation, notre situation de trésorerie, nos dépenses d'investissement ou nos sources de financement qui soit importante pour les investisseurs.

27. TRANSACTIONS ENTRE PARTIES LIÉES

Les transactions entre parties liées de la société sont comptabilisées à la valeur d'échange. Les transactions entre parties liées sont principalement effectuées avec la société en commandite et Brookfield.

Conventions de gestion

Convention-cadre de services

Depuis la création, notre société mère a conclu une entente de gestion (la « convention-cadre de services ») avec certains fournisseurs de services (un « fournisseur de services ») qui sont des filiales en propriété exclusive de Brookfield Asset Management. La convention-cadre de services a été modifiée dans le cadre de la clôture de la distribution spéciale pour inclure BEPC comme bénéficiaire de services.

Les états financiers consolidés annuels de la société comprennent les frais généraux de la société en commandite qui n'étaient pas historiquement attribués aux activités de l'entreprise. Ces charges concernent les frais de gestion payables à Brookfield Asset Management et des coûts d'exploitation directs engagés par une filiale de la société en commandite. Ces charges réparties ont été incluses, le cas échéant, dans les comptes consolidés de résultat de la société. Les principaux décideurs de la société sont des employés de la société mère ultime qui fournissent des services de gestion aux termes de la convention-cadre de services de la société. Toutefois, les états financiers peuvent ne pas comprendre l'ensemble de toutes les charges qui auraient été engagées et peuvent ne pas être représentatifs des résultats d'exploitation, de la situation financière et des flux de trésorerie consolidés annuels de la société comme si elle avait été une société autonome au cours des périodes considérées. Il n'est pas possible en pratique d'estimer les coûts réels qui auraient été engagés si la société avait été une société autonome au cours des périodes considérées étant donné que ces coûts dépendraient de multiples facteurs, y compris la structure organisationnelle et l'infrastructure.

Aux termes de la convention-cadre de services, sur une base trimestrielle, Énergie Brookfield verse des frais de gestion, appelés coûts de service de gestion, au fournisseur de services équivalant à une composante trimestrielle fixe de 5 millions \$ par trimestre, ajustés en fonction de l'inflation, et à une composante variable calculée en pourcentage de l'augmentation de la valeur de la capitalisation totale d'Énergie Brookfield par rapport à une valeur de référence initiale (sous réserve d'une indexation annuelle en fonction d'un taux d'inflation déterminé à partir du 1^{er} janvier 2013) (les « honoraires de gestion de base »). Aux fins du calcul des coûts de services de gestion, la valeur de marché d'Énergie Brookfield correspond au total de la valeur de l'ensemble des parts en circulation, et de tous les autres titres émis par les bénéficiaires de services, majoré du solde de la dette à payer à une tierce partie, assortie d'un recours à l'endroit d'un bénéficiaire des services aux termes de la convention-cadre de services, déduction faite de toute trésorerie détenue par de telles entités. BEPC devra rembourser sa part de ces honoraires de gestion de base à la société en commandite ou à ses filiales, le cas échéant. La part de BEPC de ces honoraires de gestion de base sera calculée en fonction de la valeur des activités de la société par rapport à celle de la société en commandite. Les honoraires de gestion de base pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 se sont élevés à 175 millions \$ (129 millions \$ en 2020 et 82 millions \$ en 2019).

Convention relative aux relations

Depuis sa création, Énergie Brookfield a une convention relative aux relations qu'elle a conclue avec Brookfield en vertu de laquelle Brookfield a convenu, sous réserve de certaines exceptions, qu'Énergie Brookfield servira de principal véhicule par l'intermédiaire duquel Brookfield acquerra, directement ou indirectement, des actifs d'énergie renouvelable à l'échelle mondiale. Étant une filiale contrôlée par Énergie Brookfield, la société peut se prévaloir de plein droit des avantages conférés aux termes de la convention relative aux relations et est liée par certaines obligations y afférentes.

Convention-cadre de services de TERP et Brookfield

Depuis l'acquisition de TerraForm Power le 16 octobre 2017, TerraForm Power avait une entente de gestion (la « convention-cadre de services de TERP et Brookfield ») avec Brookfield. Avant l'acquisition de TerraForm Power par la société, TerraForm Power assumait les coûts de services de gestion trimestriels qui étaient calculés comme suit, conformément à la convention-cadre de services de TerraForm Power :

- Pour chacun des quatre premiers trimestres après le 16 octobre 2017, une composante fixe de 2,5 millions \$ par trimestre (sous réserve d'un ajustement proportionnel pour le trimestre qui comprend le 16 octobre 2017) plus 0,3125 % de l'augmentation de la valeur de la capitalisation boursière pour ce trimestre.
- Pour chacun des quatre trimestres suivants, une composante fixe de 3,0 millions \$ par trimestre rajustée annuellement en fonction de l'inflation plus 0,3125 % de l'augmentation de la valeur de la capitalisation boursière pour ce trimestre.
- Par la suite, une composante fixe de 3,75 millions \$ par trimestre rajustée annuellement en fonction de l'inflation plus 0,3125 % de l'augmentation de la valeur de la capitalisation boursière pour ce trimestre.

Aux fins du calcul du paiement des coûts de services de gestion, l'expression « augmentation de la valeur de la capitalisation boursière » désignait, pour tout trimestre, l'augmentation de la valeur de la capitalisation boursière de TerraForm Power pour ce trimestre, calculée en multipliant le nombre d'actions ordinaires en circulation de TerraForm Power au dernier jour de Bourse du trimestre par la différence entre (x) le cours moyen pondéré selon le volume d'une action ordinaire pendant les jours de Bourse dudit trimestre et (y) 9,52 \$. Si la différence entre (x) et (y) dans le calcul de l'augmentation de la valeur de la capitalisation boursière pour un trimestre est un nombre négatif, alors l'augmentation de la valeur de la capitalisation boursière était réputée être nulle. Les coûts de services de gestion de TerraForm Power de néant pour l'exercice clos le 31 décembre 2021 (23 millions \$ en 2020 et 27 millions \$ en 2019) sont compris dans les comptes consolidés de résultat annuels de la société en fonction de ses données historiques.

La convention-cadre de services de TERP et Brookfield a été résiliée après l'acquisition de TerraForm Power par la société le 31 juillet 2020.

Convention de gouvernance

TerraForm Power a conclu une convention de gouvernance datée du 16 octobre 2017, désignée comme la convention de gouvernance, avec Orion Holdings, filiale contrôlée par Brookfield Asset Management, et toute société affiliée contrôlée de Brookfield Asset Management (autres que TerraForm Power et ses sociétés affiliées contrôlées), lesquelles, en vertu de la convention de gouvernance, deviennent occasionnellement parties à ladite convention, désignées collectivement comme les commanditaires.

La convention de gouvernance a établi certains droits et certaines obligations de TerraForm Power et des sociétés affiliées contrôlées de Brookfield Asset Management qui détenaient des titres avec droits de vote de TerraForm Power à l'égard de la gouvernance de TerraForm Power et des relations entre les sociétés affiliées de BAM et TerraForm Power et ses sociétés affiliées contrôlées.

Le 11 juin 2018, Orion Holdings, NA HoldCo et TerraForm Power ont signé une convention connexe en vertu de laquelle NA HoldCo est devenue partie à la convention de gouvernance. Le 29 juin 2018, Orion Holdings, NA HoldCo, BBHC Orion et TerraForm Power ont signé une deuxième convention connexe selon laquelle BBHC Orion est devenue partie à la convention de gouvernance.

La convention de gouvernance a été résiliée après l'acquisition de TerraForm Power par la société le 31 juillet 2020.

Conventions de services d'électricité

Internalisation de la commercialisation de l'énergie

Au cours du premier trimestre de 2021, la société et la société en commandite ont conclu une convention visant à internaliser toutes les activités de commercialisation de l'énergie en Amérique du Nord au sein de la société. La convention prévoit le transfert des conventions d'achat d'électricité de la société en commandite et des conventions d'achat d'électricité de tierces parties visant certaines centrales électriques dans les États du Maine et du New Hampshire détenues par Great Lakes Holding America (« GLHA ») qui sont décrites ci-dessous. Certaines conventions d'achat d'électricité de tierces parties ont été également transférées à la société dans le cadre de l'internalisation des activités de commercialisation de l'énergie en Amérique du Nord de la société en commandite.

La convention est entrée en vigueur le 1^{er} avril 2021.

Conventions d'agence d'électricité

Certaines filiales de la société ont conclu des conventions d'agence d'électricité, nommant la société en commandite en tant que mandataire exclusif à l'égard de la vente d'électricité, y compris de la prestation de services de transport et d'autres services supplémentaires. De plus, la société en commandite se chargeait de l'ordonnancement et de la répartition, et voyait au transport de l'électricité produite et de l'électricité fournie à des tiers conformément aux pratiques prudentes de l'industrie. En vertu de chaque convention, la société en commandite avait droit au remboursement de tous les frais tiers engagés et, dans certains cas, recevait une rémunération supplémentaire en échange de la prestation de ses services de vente d'électricité et d'autres services.

Une fois entrée en vigueur l'internalisation de la commercialisation de l'énergie, toutes les conventions d'agence d'électricité ont été transférées de la société en commandite à la société.

Convention de commercialisation de l'énergie

Brookfield avait accepté de fournir des services de commercialisation d'énergie à la société. En vertu de cette convention, la société payait des frais de commercialisation de l'énergie proportionnels aux services reçus. Se reporter à la note 7, « Coûts d'exploitation directs ». Une fois entrée en vigueur l'internalisation de la commercialisation de l'énergie, la convention de commercialisation de l'énergie a été transférée de Brookfield à la société en commandite.

Autres conventions

Autres conventions relatives aux produits

En vertu d'une convention d'achat d'électricité de 20 ans, la société en commandite achète toute l'énergie produite par plusieurs centrales électriques dans les États du Maine et du New Hampshire détenues par GLHA au prix de 37 \$ le MWh. Les tarifs d'électricité étaient soumis à un ajustement annuel égal à 20 % de l'augmentation de l'IPC au cours de l'année précédente.

Une fois entrée en vigueur l'internalisation de la commercialisation de l'énergie, la convention d'achat d'électricité conclue avec GLHA a été transférée à la société en commandite.

Convention d'octroi de ligne de crédit du commanditaire

Le 16 octobre 2017, la société a conclu la ligne de crédit du commanditaire avec Brookfield Asset Management et une de ses sociétés affiliées (les « prêteurs »). La ligne de crédit du commanditaire constitue une facilité de crédit renouvelable garantie de 500 millions \$ aux termes de laquelle les prêteurs s'engagent à octroyer des prêts au TIOL à la Société au cours d'une période ne devant pas dépasser trois ans à compter de la date de prise d'effet de la ligne de crédit du commanditaire (sous réserve du devancement de la période advenant certains événements précis). La société peut seulement employer la ligne de crédit du commanditaire pour financer une partie ou la totalité de certaines acquisitions financées ou de dépenses d'investissement liées à la croissance. La ligne de crédit du commanditaire sera en vigueur jusqu'au 16 octobre 2022 inclusivement et toutes les obligations y afférentes devront être acquittées d'ici la même date. Les emprunts contractés aux termes de la ligne de crédit du commanditaire portent intérêt à un taux annuel correspondant au TIOL déterminé en fonction du coût de financement des dépôts en dollars américains pour la période d'intérêt applicable à l'emprunt, ajusté en fonction de certains coûts additionnels, dans chaque cas majoré de 3 % par année. Outre les intérêts à payer sur l'encours du capital aux termes de la ligne de crédit du commanditaire, la Société est tenue de payer une commission de non-utilisation de 0,5 % par année à l'égard des montants inutilisés aux termes de la ligne de crédit du commanditaire, payable trimestriellement à terme échu.

La société est autorisée à réduire volontairement les montants inutilisés et à rembourser à tout moment, sans prime ni pénalité, les emprunts en cours aux termes de la ligne de crédit du commanditaire, à l'exception des coûts de rupture habituels. Dans certains cas, la société pourrait être tenue d'effectuer le remboursement anticipé du solde des emprunts aux termes de la ligne de crédit du commanditaire.

Au cours des exercices clos les 31 décembre 2021 et 2020, la société n'a effectué aucun emprunt sur la ligne de crédit du commanditaire. Au 31 décembre 2021, aucun solde n'était à rembourser aux termes de la ligne de crédit du commanditaire.

La convention d'octroi de ligne de crédit du commanditaire a été résiliée après l'acquisition de TerraForm Power par la société le 31 juillet 2020.

Convention relative aux relations de TERP

Le 16 octobre 2017, TerraForm Power a conclu avec BAM une convention relative aux relations, désignée comme la convention relative aux relations de TERP, qui régissait certains aspects de la relation entre BAM et TerraForm Power. En vertu de la convention relative aux relations de TERP, BAM convenait que TerraForm Power lui servira, ainsi qu'à ses sociétés affiliées, de principal véhicule pour la détention d'actifs solaires et éoliens en exploitation en Amérique du Nord et en Europe de l'Ouest, et qu'elle accordera à TerraForm Power, sous réserve de certaines conditions, le droit de première offre à l'égard de certains de ces actifs solaires et éoliens en exploitation situés dans ces régions et développés par des personnes qu'elle commandite ou qui sont sous son contrôle. Les droits de TerraForm Power en vertu de la convention relative aux relations de TERP sont assujettis à certaines exceptions et à certains droits de consentement définis dans cette dernière.

TerraForm Power n'a acquis aucune installation d'énergie renouvelable auprès de BAM dans le cadre de la convention relative aux relations de TERP.

La convention relative aux relations de TERP a été résiliée après l'acquisition de TerraForm Power par la société le 31 juillet 2020.

Convention de droits d'inscription de TERP

Le 16 octobre 2017, TerraForm Power a également conclu une convention relative aux droits d'inscription, désignée comme la convention relative aux droits d'inscription de TERP, avec Orion Holdings. La convention relative aux droits d'inscription de TERP régissait les droits et obligations de TerraForm Power, d'une part, et de BAM et ses sociétés affiliées, d'une autre part, à l'égard de l'inscription pour la revente d'une tranche ou de toutes les actions ordinaires de TerraForm Power détenues par BAM ou une de ses sociétés affiliées qui sont parties à la convention relative aux droits d'inscription de TERP.

Le 11 juin 2018, Orion Holdings, NA HoldCo et TerraForm Power ont signé une convention connexe en vertu de laquelle NA HoldCo est devenue partie à la convention relative aux droits d'inscription de TERP. Le 29 juin 2018, Orion Holdings, NA HoldCo, BBHC Orion et TerraForm Power ont signé une deuxième convention connexe en vertu de laquelle BBHC Orion est devenue partie à la convention relative aux droits d'inscription de TERP.

La convention relative aux droits d'inscription de TERP a été résiliée au moment de l'acquisition de TerraForm Power par la société le 31 juillet 2020.

Nouvelle convention de société à responsabilité limitée de Terra

Le 16 octobre 2017, TerraForm Power et BRE Delaware, Inc. ont conclu une convention de société à responsabilité limitée modifiée et mise à jour de TerraForm Power, LLC, désignée comme la nouvelle convention de société à responsabilité limitée de Terra. La nouvelle convention de société à responsabilité limitée de Terra rajuste notamment les seuils applicables aux droits aux distributions incitatives de TerraForm Power, LLC, établissant un premier seuil de distribution de 0,93 \$ par action ordinaire de TerraForm Power et un deuxième seuil de distribution de 1,05 \$ par action ordinaire de TerraForm Power. En vertu de la nouvelle convention de société à responsabilité limitée de Terra, les montants provenant de TerraForm Power, LLC font l'objet d'une distribution trimestrielle, comme suit :

- Premièrement à TerraForm Power selon un montant représentant ses dépenses et autres frais engagés pour le trimestre concerné
- Deuxièmement aux porteurs de parts de catégorie A, désignés comme les parts de catégorie A, jusqu'à ce qu'un montant ait été distribué à ces derniers qui, en tenant compte de tous les impôts payables par TerraForm Power à l'égard du bénéfice imposable attribuable à cette distribution, donnerait lieu à une distribution de 0,93 \$ par action aux porteurs d'actions ordinaires de TerraForm Power (sous réserve d'un ajustement pour les distributions, combinaisons ou fractionnements d'actions ordinaires de TerraForm Power) si pareil montant était versé à tous les porteurs d'actions ordinaires de TerraForm Power
- Troisièmement, 15 % aux détenteurs des droits aux distributions incitatives et 85 % aux porteurs d'unités de catégorie A jusqu'à ce qu'un montant supplémentaire ait été distribué à ces derniers au cours de ce trimestre qui, en tenant compte de tous les impôts payables par TerraForm Power à l'égard du bénéfice imposable attribuable à cette distribution, donnerait lieu à une distribution supplémentaire de 0,12 \$ par action aux porteurs d'actions ordinaires de TerraForm Power (sous réserve d'un ajustement pour les distributions, combinaisons ou

fractionnements d'actions ordinaires de TerraForm Power) si pareil montant était versé à tous les porteurs d'actions ordinaires de TerraForm Power

- Par la suite, 75 % aux porteurs d'unités de catégorie A au prorata et 25 % aux détenteurs des droits aux distributions incitatives au prorata

TerraForm Power n'a effectué aucun paiement lié aux droits aux distributions incitatives au cours des exercices clos les 31 décembre 2021, 2020 et 2019.

La nouvelle convention de société à responsabilité limitée de Terra a été modifiée au moment de l'acquisition de TerraForm Power par Énergie Brookfield le 31 juillet 2020 afin de supprimer les obligations de TerraForm Power, LLC d'effectuer des paiements liés aux droits aux distributions incitatives.

Facilités de crédit et fonds en dépôt

Brookfield a consenti une facilité de crédit renouvelable non assortie d'une sûreté et confirmée de 400 millions \$, qui vient à échéance en décembre 2022, et les montants empruntés portent intérêt au TIOL, majoré jusqu'à concurrence de 1,8 %. Au cours de la période considérée, aucun montant n'a été emprunté sur la facilité de crédit renouvelable non assortie d'une sûreté confirmée et consentie par Brookfield. Brookfield peut, de temps à autre, placer des fonds en dépôt auprès de la société qui sont remboursables sur demande, y compris les intérêts courus. Aucuns fonds n'avaient été déposés auprès de la société au 31 décembre 2021 (néant en 2020).

Énergie Brookfield participe, avec des investisseurs institutionnels, au Brookfield Americas Infrastructure Fund, au Brookfield Infrastructure Fund II, au Brookfield Infrastructure Fund III, au Brookfield Infrastructure Fund IV, au Brookfield Infrastructure Debt Fund et au Brookfield Global Transition Fund (les « fonds privés »), chacun de ces fonds étant soutenu par Brookfield et y étant lié. Énergie Brookfield, de concert avec ses investisseurs institutionnels, a accès à du financement à court terme au moyen des facilités de crédit des fonds privés.

Le tableau suivant présente les conventions et transactions entre parties liées comptabilisées dans les comptes consolidés de résultat pour les exercices clos les 31 décembre :

(EN MILLIONS)	2021	2020	2019
Produits			
Conventions d'achat d'électricité et conventions relatives aux produits	163 \$	361 \$	387 \$
Autres produits			
Produits d'intérêts	10 \$	— \$	— \$
Coûts d'exploitation directs			
Achats d'énergie ¹	(62) \$	(10) \$	(10) \$
Frais de commercialisation de l'énergie et autres services	(11)	(17)	(26)
Charge d'assurance ²	(20)	(21)	(18)
	(93) \$	(48) \$	(54) \$
Charge d'intérêts			
Emprunts	(29) \$	(1) \$	(4) \$
Autres services entre parties liées	(13) \$	— \$	— \$
Coûts de service de gestion			
Convention de gestion de services	(175) \$	(152) \$	(109) \$

¹⁾ Certaines filiales contrôlées par la société selon une convention de vote ont passé des ententes pour permettre à la société en commandite d'agir à titre de mandataire lors d'opérations sur dérivés intervenues avec des contreparties externes afin de pouvoir se couvrir contre les fluctuations des prix de l'électricité. Au cours du premier trimestre de 2021, la société a comptabilisé un profit de 62 millions \$ (néant en 2020 et néant en 2019) lié aux ententes de mandataire qui a été exclu des achats d'électricité. Au 1^{er} avril 2021, les ententes de mandataire avaient été transférées par la société en commandite à la société une fois l'internalisation de la commercialisation de l'énergie entrée en vigueur.

²⁾ Avant novembre 2021, les honoraires liés aux services d'assurances étaient versés aux assureurs externes par le biais des filiales de Brookfield Asset Management. Les honoraires versés à la filiale de Brookfield Asset Management pour l'exercice 2021 étaient de néant (néant en 2020 et 1 million \$ en 2019). À partir de novembre 2021, Brookfield, par l'intermédiaire d'une filiale à tarifs réglementés, a commencé à fournir une couverture d'assurance à certaines entités en Amérique du Nord par l'entremise de polices d'assurances offertes par des assureurs commerciaux tiers. Les primes demandées découlant de ces couvertures sont égales ou inférieures à celles demandées sur le marché. À l'égard des primes pour la couverture de 2021 à verser à Brookfield, un montant de 1 million \$ a été comptabilisé dans les comptes consolidés de résultat en 2021.

Le tableau suivant présente l'incidence des conventions et transactions entre parties liées comptabilisées dans les états consolidés de la situation financière aux 31 décembre :

(EN MILLIONS)	Partie liée	2021	2020
Actifs courants			
Montants à recevoir de parties liées			
Montants à recevoir	Brookfield.....	16 \$	13 \$
	La société en commandite.....	523	392
	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres	9	7
		548 \$	412 \$
Actifs non courants			
Montants à recevoir de parties liées			
Montants à recevoir	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres	10 \$	2 \$
Passifs courants			
Montants à payer à des parties liées			
Montants à recevoir	Brookfield	21 \$	18 \$
	La société en commandite.....	625	513
	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres	3	5
		649 \$	536 \$
Passif lié au règlement en actions ¹	La société en commandite.....	—	158
		649 \$	694 \$
Passifs non courants			
Emprunts sans recours	Brookfield et la société en commandite.....	8 \$	9 \$
Montants à payer à des parties liées			
Montants à payer	Participations comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence et autres	— \$	1 \$

¹⁾ Se reporter à la note 26, « Engagements, éventualités et garanties » pour de plus amples renseignements sur les litiges de la société.

Actifs courants

Les montants à recevoir de Brookfield et de la société en commandite ne portent pas intérêt, ne sont pas assortis d'une sûreté et sont payables à vue.

Passifs courants

Les montants à payer à Brookfield et à la société en commandite ne sont pas assortis d'une sûreté, sont payables à vue et se rapportent à des transactions récurrentes.

28. RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

La variation nette des soldes du fonds de roulement pour les exercices clos les 31 décembre présentée dans les tableaux consolidés des flux de trésorerie s'établit comme suit :

(EN MILLIONS)	2021	2020	2019
Créances clients et autres actifs courants	(467) \$	42 \$	(44) \$
Dettes fournisseurs et autres créditeurs	(259)	8	(6)
Autres actifs et passifs	99	(60)	26
	<u>(627) \$</u>	<u>(10) \$</u>	<u>(24) \$</u>

Brookfield Renewable Corporation

bep.brookfield.com

NYSE: BEPC

TSX: BEPC.UN